

HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET DE L'ESPAGNE.

Gaillard

Ego hoc laboris præmium petam, uti me à conspectu malorum, quæ nostra tot per annos vidit ætas, tantisper certè dum prisca illa totâ mente repeto, avertam.

TITE-LIVE, præfat.

Détourner un moment mes regards des maux de mon pays et de mon siècle, est le fruit le plus doux que j'espère de mon travail.

HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ

DE LA FRANCE
ET DE L'ESPAGNE,

Contenant l'Histoire de la Rivalité, 1°. des Maisons de France et d'Aragon, 2°. des Maisons de France et d'Autriche ;

Par G. H. GAILLARD, ci-devant l'un des quarante de l'Académie françoise, et doyen de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

TOME SEPTIÈME.

A PARIS,
Chez LAVILLETTE, et Compagnie, Libraires, rue S. André-des-Arcs, n°. 46.

1801.

HISTOIRE

DE LA

RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE.

SUITE DU LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

Guerre de 1635.

PAR le traité du 8 février, la France et les Etats-généraux partageoient ensemble les Pays-Bas espagnols, assignoient les limites respectives de chaque partage, et tiroient la ligne de démarcation, comme si la conquête en eût été faite. Des écrivains, qui ne se piquent pas d'admirer en toute chose le

ministère de Richelieu, observent que ce traité de partage des Pays-Bas catholiques (outre le ridicule commun à tous ces partages d'États à conquérir, qui est *de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre*), étoit encore d'une très-mauvaise politique, en ce qu'il annonçoit d'avance que les François alloient devenir les voisins immédiats de la Hollande : or, ces nouveaux voisins étoient beaucoup plus à craindre pour elle que les Espagnols, lesquels, isolés dans les Pays-Bas, éloignés du centre de leur puissance, ne pouvoient faire venir que lentement et à grands frais des secours toujours insuffisans pour le besoin ; au lieu que les François, étant chez eux, et ayant toutes leurs forces rassemblées autour d'eux, pouvoient s'étendre de proche en proche, et après avoir protégé la Hollande, finir par l'opprimer quand ils voudroient : c'étoit donc aller directement contre le but po-

litique, que de présenter ce rapprochement et ce voisinage immédiat de la France et de la Hollande, comme l'objet des opérations de la guerre où l'on entroit; c'étoit inviter les Hollandois à se réconcilier avec l'Espagne. Aussi, ce traité de partage est-il l'époque où plusieurs font remonter le refroidissement des Hollandois pour l'alliance de la France et leurs dispositions secrètes à la paix avec l'Espagne. Cependant, comme les prétentions de l'Espagne à la souveraineté de la Hollande étoient actuelles et présentes, et que le danger du voisinage de la France étoit éloigné, incertain et *purement éventuel*, les Hollandois parurent agir de concert avec les François dans cette guerre, et leurs défiances, déjà très-réelles, ne se manifestèrent point pour lors.

On fait encore un autre reproche au cardinal de Richelieu; c'est qu'ayant excité, dans toute l'Europe, des mou-

vemens qui rendoient inévitable la rupture entre la France et l'Espagne, et ayant lui-même accéléré cette rupture par son traité de partage avec la Hollande, rien n'étoit prêt de sa part pour cette guerre qu'il avoit absolument voulu faire. Richelieu, si l'on en croit Montrésor, dont le ton à la vérité est celui d'un ennemi, « méprisa toutes les » sages considérations qu'un habile mi-» nistre auroit eues, et toutes les me-» sures qu'il auroit eu la prévoyance » de prendre.... Ce fléau envoyé de » Dieu pour le châtiment des péchés des » hommes, engagea la France dans cette » entreprise par une fureur désespé-» rée...... Aucune des frontières ne » se trouvoit en état de défense; il n'y » avoit point d'argent dans les coffres » du roi; la poudre et les autres muni-» tions manquoient. » En conséquence, Montrésor s'étonne qu'il se trouve encore des admirateurs de la prudence de

Richelieu. Le style de cet écrivain est dur ; mais les événemens de cette année et de la suivante, le progrès rapide des armes autrichiennes en France et ailleurs, semblent venir à l'appui de ce qu'il dit.

L'électeur de Trèves étoit dans les intérêts de la *France*, *il avoit remis ses* principales places entre les mains de Louis XIII, et il entroit dans le projet d'enlever l'Empire à la maison d'Autriche. Le 26 mars, 1635, les Espagnols surprennent la ville de Trèves, où l'électeur retenu au lit par la goutte, tombe entre leurs mains, ainsi que Bussy-*Lamet*, *fils du gouverneur* de la place, et tous les François qui en formoient la garnison ; l'archevêque électeur est conduit de prison en prison à la citadelle d'Anvers. Cette violence politique fournit au cardinal de Richelieu l'occasion de hâter la déclaration de guerre, le prétexte de défendre ou

de venger un allié opprimé, et des phrases spécieuses pour un manifeste; mais le traité de partage avec la Hollande étoit du 8 février, la surprise de Trèves n'est que du 26 mars. Richelieu étoit donc l'agresseur, et c'étoit au comte d'Olivarès à se plaindre. Il y a plus, les François entrèrent dès le mois de mai dans le Luxembourg, et les maréchaux de Châtillon et de Brézé, gagnèrent, dès le 20 du même mois de mai, la bataille d'Avein, et la déclaration de guerre ne fut signée et envoyée au parlement que le 11 juin; les François avoient donc non seulement été les agresseurs, mais encore ils avoient commencé les hostilités sans déclaration de guerre. Il est vrai que les Espagnols en avoient fait autant de leur côté, en surprenant Trèves, mais Trèves n'appartenoit pas aux François, quoiqu'il fût entre leurs mains, et ce n'étoit pas violer la paix de Vervins,

que de les attaquer dans cette place étrangère.

La victoire d'Avein faisoit espérer à Louis XIII et au cardinal de Richelieu; que la conquête des Pays-Bas catholiques pourroit être l'ouvrage d'une seule campagne, et les lettres assez avantageuses des maréchaux de Châtillon et de Brézé confirmoient ces espérances. Le 29 mai, ils firent leur jonction avec le prince d'Orange, Frédéric, Henri, qui leur montra quelqu'humeur de ce qu'ils avoient livré la bataille d'Avein avant cette jonction. « Votre armée, leur dit-il, est bien glorieuse » *d'une si belle victoire.* Quand elle » nous auroit attendus, elle n'auroit » pas eu sujet de s'en repentir. Vous » auriez du moins éprouvé si les Hol- » landois sont bons soldats. » La réponse et l'excuse des vainqueurs fut, que pressés par les ennemis, ils avoient été forcés de combattre pour parvenir

à faire cette jonction. On avoit de grands ménagemens pour le prince d'Orange, on lui déféra le commandement de l'armée combinée de France et de Hollande, avec le titre de généralissime; les deux maréchaux de France prenoient l'ordre de lui: « Nous l'allons ou l'envoyons prendre tous les » jours, dit le maréchal de Châtillon » dans une lettre au roi, aussi ponc» tuellement que si nous étions ses » maréchaux de camp. Il n'eût jamais » pu trouver deux chefs de notre rang, » plus respectueux. » Châtillon assure aussi qu'il vit dans la meilleure intelligence avec le maréchal de Brézé, et que ce sont les Espagnols qui publient le contraire, pour faire naître, s'ils pouvoient, la division en la supposant. Cependant Grotius qui, comme les François, étoit l'ennemi des Espagnols, parle aussi de la mésintelligence des deux maréchaux. Brézé se prévaloit

de la faveur de Richelieu son beau-frère, Châtillon de sa réputation et de l'estime des troupes. Il régnoit aussi de grandes défiances entre les François et le prince d'Orange, quoiqu'on parût agir de concert. On prit et on saccagea Tillemont sur la Géete dans le Brabant. Les François y commirent des cruautés, et les Hollandois des profanations; on viola les religieuses, on souilla les ciboires, on jeta les hosties par terre. « Après » cette brutalité des soldats confédérés, » dit Grotius, quoique protestant, que » devient la promesse faite aux habi- » *tans* des Pays-Bas catholiques par le » roi de France dans sa déclaration, de » maintenir leur religion et leur li- » berté ? » Le prince d'Orange ne fut pas fâché, dit-on, de voir les François perdre leur crédit et se rendre odieux dans les Pays - Bas catholiques. Tel étoit l'inconvénient pour une puissance catholique, d'avoir pour ainsi dire des

homme d'humeur et difficile à vivre, persuadé d'ailleurs que tout devoit céder au beau-frère du ministre tout puissant, maltraita de paroles, dans un conseil, le maréchal de Châtillon, son ancien, à propos d'un partage d'opinions, et *ce n'étoient pas les Espagnols qui faisoient courir ce bruit;* c'est le maréchal de Châtillon lui-même qui s'en explique clairement dans une lettre au cardinal.

Une anecdote du siége de Louvain, rapportée dans les mémoires de Pontis, fait voir quelle idée fausse et sophistiquée on avoit alors de la valeur. Du temps de la chevalerie et avant l'usage général des armes à feu, la valeur étoit le sentiment souvent exagéré que chaque guerrier avoit de sa force et de son adresse, qualités alors très-exercées. On se jetoit au milieu des ennemis, le bouclier paroit les coups; des traits lancés ou l'épée poussée par un bras vigoureux

portoient partout la terreur et la mort; les braves des deux armées s'attaquoient personnellement, s'acharnoient les uns sur les autres, et les batailles n'étoient proprement qu'une multitude de combats singuliers. Depuis que les procédés des arts ont été substitués aux efforts personnels, les corps agissent par leur masse, par leur ensemble, un homme n'est qu'un homme, il n'y a plus de héros individuels, l'héroisme est en commun; la valeur personnelle n'est plus que la résignation avec laquelle chacun attend dans son poste une mort inévitable, lorsqu'elle vient le chercher. Ce courage de résignation, le plus grand de tous sans doute, et le seul utile aujourd'hui, n'a pas suffi à nos guerriers. Il falloit attendre et ne pas craindre la mort, on voulut la chercher et la braver; mais on doit beaucoup craindre une mort inutile, une mort perdue pour la patrie, et qui, lorsqu'il s'agit de cer-

taines personnes, du général par exemple, peut avoir pour l'armée les suites les plus funestes. La fanfaronnade, qui n'est que l'hypocrisie de l'intrépidité, s'en mêla bientôt, on se faisoit des défis à qui, sans aucun profit, sans aucune utilité, iroit hardiment le plus loin sous le canon des ennemis, et dans les endroits les plus périlleux; tout cela n'avoit point d'autre objet que de montrer pour la mort un mépris que l'on n'avoit pas. Ces forfanteries, ces bravades, où l'on enchérissoit à l'envi les uns sur les autres, formèrent l'esprit général. On ne fut pas réputé brave à moins de se montrer téméraire; les généraux, les rois même n'en furent pas dispensés. Henri IV eut deux grands reproches à se faire en ce genre, l'un en 1576, lorsqu'il se jeta seul dans les murs de la ville d'Eaulse, comme avoit fait Alexandre dans une ville des Indes; l'autre en 1592, à la retraite d'Aumale,

On a beaucoup vanté la hardiesse de Louis XIII, parce qu'au siége de Royan, en 1622, il monta plusieurs fois sur la banquète, s'exposant à tout le feu des ennemis : eh bien ! à quoi cela étoit-il bon ? et si un coup de canon l'eût emporté comme dans la suite le roi de Suède, Charles XII (au siége de Friderikstat, en 1718), quelle consternation dans l'armée ! quels troubles pouvoient renaître dans le royaume !

Retirez-vous, est-ce ici votre place ? disoit avec une brutalité flatteuse et un zèle adroit et censé, un vieux soldat à Louis XIV, qu'il rencontroit dans la tranchée au siége de Lille. N'admirons la hardiesse et la valeur, que quand elles sont placées et utiles.

Si, par l'erreur générale, les rois même n'étoient pas dispensés d'être téméraires, on sent que les sujets l'étoient encore bien moins. Voyez dans les mémoires de Sully, les bravades de ce mi-

nistre guerrier et du brave Crillon, au siége de Charbonnières.

C'est par de pareilles bravades que le dernier duc de Mayenne-Lorraine, fils du chef de la ligue, parvint à se faire tuer au siége de Montauban, sous Louis XIII, en 1621.

Le maréchal de Montmorenci, aussi sous Louis XIII, avoit une valeur à part et qui n'étoit plus d'usage depuis l'invention des armes à feu; il avoit conservé sous le feu des canons et des mousquets cette valeur antique, cette valeur personnelle des chevaliers et des héros, cette impétuosité effrénée par laquelle les efforts d'un seul homme se rendoient redoutables à une armée entière.

Appliquons cette théorie de la valeur guerrière à l'anecdote de Pontis. Le rédacteur de ses mémoires lui fait dire : « Il m'arriva une querelle de jeu et de » galanterie avec deux de nos généraux

» qui firent mine d'être fort en colère
» contre moi, à cause que je les retirai
» d'un endroit où ils s'exposoient par
» pure *bravoure* (l'auteur vouloit dire
» *bravade*), à se faire tuer ridiculement.
» M. le maréchal de Brézé et M. le
» grand-maître de la Meilleraye, étant
» montés sur le haut d'un retranche-
» ment, j'allai par derrière prendre
» M. de la Meilleraye par le milieu du
» corps, et l'emportai jusqu'au bas du re-
» tranchement. Je fis à l'instant la même
» chose à M. le maréchal de Brézé.....
» Voilà de plaisantes galanteries, leur
» dis-je.... si les généraux sont tués,
» qui commandera l'armée? » La Meilleraye et Brézé se regardent, et très-contens, mais feignant d'être fort en colère de ce qu'on les empêchoit d'être tués, ils mirent l'épée à la main et poursuivirent Pontis, de manière cependant à ne pas l'atteindre. Quelque temps après, Pontis fut blessé au bras, d'un

coup de mousquet, on le dit au maréchal de Brézé, qui, feignant toujours un grand ressentiment de ce que Pontis lui avoit peut-être sauvé la vie, s'écria : *Je voudrois qu'il fût mort ;* mais il lui envoya son chirurgien pour le panser.

Cette ardeur, de s'exposer à propos ou mal à propos, étoit tellement devenue la marque de la valeur guerrière, que le maréchal de Châtillon, pour faire sa cour au cardinal de Richelieu, qu'on savoit avoir fort à cœur l'avancement de la Meilleraye son parent et sa créature, écrivoit : « Je me plains seulement » de M. de la Meilleraye ; dans toutes les » occasions qui se présentent, il veut » aller à la tête des enfans perdus. J'eus » grande peine à faire passer cent hom» mes devant lui, lorsque nous ga» gnâmes le premier rempart du fau» bourg (de Tillemont). »

Le cardinal de la Valette, qui servoit

dans les armées françoises, et qui bientôt les commanda, fit exprès quelques étourderies marquées, afin que Richelieu, son ami, le P. Joseph, son flatteur, et les autres courtisans, lui fissent de grandes instances pour qu'il se ménageât davantage, et qu'il épargnât à la cour de Rome le scandale et la douleur de voir un cardinal périr d'un coup de canon. Il ne lui en donnoit déjà que trop en servant des hérétiques (les protestans d'Allemagne), sous un général calviniste (le maréchal de la Force), en attendant qu'il partageât le commandement avec un prince luthérien (le duc de *Saxe-Veymar*).

Le cardinal Infant termina la campagne dans les Pays-Bas, par la prise du fameux port de Skenk, emporté après trois assauts.

Du côté de l'Allemagne, le duc de Lorraine, Charles IV, pour son attachement à l'empereur, pour sa conni-

vence au mariage de la princesse Marguerite sa sœur avec le duc d'Orléans Gaston, et pour d'autres raisons ou prétextes qui ne manquent jamais à la force contre la foiblesse, avoit été dépouillé par Louis XIII, de ses Etats; il y conservoit seulement quelques forts, à la faveur desquels il faisoit de temps en temps dans son duché quelques courses qui achevoient de désoler ce malheureux pays, également ravagé par les troupes françoises et les troupes lorraines. Le défaut de culture y avoit amené toutes les horreurs de la famine; on peut se faire une idée de l'excès où elle étoit portée, par un seul trait que nous fournissent les mémoires du marquis de Beauvau: « plusieurs femmes, » dit-il, furent réduites à manger leurs » propres enfans. . . . . » *Je te ferai aujourd'hui part du mien*, se disoient-elles l'une à l'autre, *et demain tu m'en donneras autant du tien.*

Le duc de Lorraine, se trouvant en Alsace en présence du maréchal de la Force, et tout paroissant annoncer un combat prochain, le duc décampa le 24 mai. On l'attaque avec avantage dans sa retraite; le cardinal de la Valette et le vicomte de Turenne se distinguèrent à cette affaire. Une armée s'assembloit en Champagne pour porter du secours au duc de Saxe-Veymar, qui étoit occupé sur les bord du Rhin, aux environs de Mayence et de Wormes, contre le comte de Galas, général des Impériaux. Le cardinal de la Valette fut chargé de mener ce secours, et partagea le commandement avec Veymar. Galas avoit pris Wormes et Keyserlauter, et s'avançant entre l'Alsace et la Lorraine, assiégeoit Deux-Ponts. La Valette joint Veymar à Sarbruck, et ils marchent ensemble contre Galas, qui recule devant eux, mais qui, dans sa retraite, prend Landestel, place au moyen de la-

ne se bornèrent pas à des courses; ils firent des conquêtes qui prouvèrent encore le peu de soin qu'avoit eu le cardinal, de fortifier cette frontière: tout y étoit dans un état de délabrement, dont les ennemis profitèrent; ils prirent la Capelle au commencement de juillet, et le Catelet, le 26 du même mois. Le comte de Guébriant sauva Guise, en faisant bonne contenance, et paroissant se préparer à une vigoureuse résistance. Le cardinal Infant, avec ses Espagnols, passe la Somme, et prend Corbie, après avoir taillé en pièces le régiment de Piémont, qui vouloit s'opposer à son passage. Le comte de Soissons, qui commandoit les troupes françoises, chargées de défendre la Picardie, se retira précipitamment à Noyon, quelques-uns disent jusqu'à Compiégne. *Défendez-vous comme vous pourrez; nous ne savons tous où nous en sommes*, disoit à Puységur le maréchal de

de Brézé, qui commandoit sous le comte de Soissons. Alors l'effroi fut au comble dans Paris; on croyoit à tout moment y voir arriver le cardinal Infant avec ses troupes victorieuses, ou du moins Picolomini et Jean de Wert, ses lieutenans, qui chaque jour ajoutoient à ses succès. Ce dernier, en effet, faisoit beaucoup d'instances pour qu'on marchât droit à Paris. *L'épouvante ne fut pas plus grande à Rome, lorsque César passa le Rubicon*, dit l'auteur de la vie du maréchal de Guébriant; on songeoit à se réfugier à Orléans, même au-delà de la Loire. Ce fut alors cependant que, reprenant un peu courage, et les corps et les particuliers se cotisant, moitié de gré, moitié de force, on leva dans Paris ce qu'on appela *la cavalerie des portes cochères*, parce que chaque porte cochère fut obligée de fournir un cavalier. On trouva plus de facilité encore à former une nombreuse infanterie; on se

vit enfin en état de reprendre Corbie, le 11 novembre de la même année, malgré les efforts de plusieurs courtisans pour faire échouer cette entreprise, afin de perdre le cardinal. Celui-ci accusa le comte de Soissons de n'avoir pas fait ce qu'il devoit pour empêcher les ennemis de passer la Somme; mais Puységur disculpe le comte sur ce point, et osa le justifier devant le roi. Quant à la perte des trois places de Picardie, dont on venoit d'en recouvrer une, Richelieu, qui n'eût dû l'imputer qu'à sa seule négligence, en rejetoit la haine sur les gouverneurs de ces trois places (le marquis de Vardes de la Capelle, St.-Léger du Catelet, et Soyecourt de Corbie), qu'il appeloit *trois lâches coquins*; il leur fit faire leur procès, et les fit condamner à mort par contumace, quoique les gens du métier jugeassent que ces places n'avoient pu être défendues dans l'état où elles étoient. Quelques-uns

croient qu'il les avoit laissé échapper, de peur que la nécessité de se justifier ne les forçât à donner des éclaircissemens qui n'auroient pas été à son avantage; mais le jeune Saint-Simon, alors favori du roi, ayant voulu défendre Saint-Léger son oncle, qui avoit rendu le Catelet, le cardinal de Richelieu, qui étoit en possession de donner et d'ôter au roi ses favoris et ses maîtresses, le fit disgracier.

Dans les Pays-Bas, les Hollandois reprirent le fort de Skenck, et pour ménager l'Espagne, et ne pas seconder la France, ils ne firent plus rien du reste de la campagne. La France, qui, l'année précédente, n'espéroit pas moins que de faire la conquête et des Pays-Bas catholiques et du Milanez, se vit entamée de toutes parts. Le général Galas et le duc de Lorraine pénétrèrent dans la Bourgogne, et firent le siége de Saint-Jean de Lône; mais le cardinal de

la Valette et le duc de Saxe-Veymar, le leur firent lever : le comte de Rantzau, originaire du pays de Holstein, et qui fut dans la suite maréchal de France, eut grande part à ce succès. Les Impériaux et les Lorrains furent poursuivis fort loin dans leur retraite.

La négligence du cardinal de Richelieu se fit encore sentir à l'extrémité du royaume, opposée aux Pays-Bas; les Espagnols, avertis que la frontière de la Guienne étoit sans défense, formèrent le dessein de surprendre ou de forcer Bayonne; ils entrent sans obstacle dans S.-Jean-de-Luz, s'emparent du pays de Labour, et répandent la terreur dans toute la Guienne : on craignit pour Saint-Jean Pied-de-Port, pour Acqs, pour Mont-de-Marsan, mais surtout pour Bayonne.

Le duc d'Epernon, à qui son grand âge n'ôtoit rien de son activité, et qui, dans les mécontentemens que lui don-

noit le cardinal de Richelieu, trouvoit de la grandeur à réparer les fautes de son ennemi, d'Epernon, gouverneur de la Guienne, part de Bordeaux, fait une marche forcée, prévient les ennemis, arrive malade à Bayonne, s'empresse d'en faire relever les fortifications autant qu'il est possible; mais le temps manquoit : on dit à l'amirante de Castille, général espagnol, qu'il trouveroit Bayonne sans défense. « Re» gardez-vous, dit-il, comme sans dé» fense une place où le duc d'Epernon » s'est enfermé? » Ce seul motif détermina l'amirante de Castille à respecter Bayonne et à tenter d'autres entreprises qui échouèrent par la vigilance active du duc d'Epernon, aidé du duc de la Valette son fils. Ce vieux d'Epernon, dont on disoit qu'il avoit passé l'âge de mourir, et que les étrangers croyoient fils ou petit-fils du favori de Henri III, se montroit ainsi plus grand et plus bril-

lant dans sa disgrace, qu'il ne l'avoit été dans sa faveur. Ce fut à lui et à son fils que l'on dut, en cette occasion, le salut de la Guienne.

Du côté de l'Allemagne, le cardinal de la Valette, à qui le pape avoit ordonné de quitter le commandement des armées, fit cette année, 1636, deux campagnes au lieu d'une. Avant de chasser les Impériaux de la Bourgogne, il avoit rendu un service utile en ravitaillant les places de l'Alsace, Colmar, Schelestat, Haguenau : il avoit pris Saverne; il avoit reçu, au siége d'une petite place, un coup de mousquet, dont il auroit eu la jambe cassée, si sa botte ne l'eût garantie. Il mérita, dans ces deux campagnes d'Alsace et de Bourgogne, une partie des louanges que Richelieu et le P. Joseph ne cessoient de lui prodiguer; mais ni lui, ni le duc de Saxe-Veymar, son collégue dans le commandement, ne purent empêcher Lamboi, général

de l'empereur, et le duc Charles de Lorraine, de passer dans la Franche-Comté, où le prince de Condé faisoit le siége de Dole, qu'il fut obligé de lever.

Le marquis de la Force battit Colloredo, près de Baccara, entre le Rhin et la Moselle, et le fit prisonnier.

Depuis la bataille de Norlingue, les affaires des Suédois en Allemagne étoient dans un état de décadence; la Poméranie même, qui, de toutes leurs conquêtes d'Allemagne, étoit le plus à leur bienséance, pouvoit ne leur pas rester; l'électeur de Brandebourg, héritier présomptif du duc de Poméranie, alors régnant, mais dépouillé, avoit fait sa paix avec l'empereur; l'électeur de Saxe, qui, avec l'électeur de Brandebourg, avoit été un des principaux alliés de la Suède contre la maison d'Autriche, s'étoit aussi réconcilié avec l'empereur, et quoique protestant, il étoit entré dans la ligue catholique. D'allié

des Suédois, devenu leur ennemi, il leur enlève Magdebourg, et force le général Banier de se réfugier au-delà de l'Elbe; mais bientôt, avec le secours que Vrangel lui envoie, et que Torstenson et Leslé lui amènent, ce même Banier attaque, à Wistock, dans le Brandebourg, l'armée impériale et saxonne, quoique supérieure, et remporte sur elle, le 25 septembre (le président Hénault dit le 4 octobre), une victoire éclatante, qui fit décheoir l'empereur des vastes espérances qu'il formoit de nouveau. Il eut cependant, cette même année, la douce consolation de voir, malgré toutes les intrigues contraires du cardinal de Richelieu et du P. Joseph en Allemagne, le roi de Hongrie, son fils aîné, nommé roi des Romains, le 22 décembre, à la diète de Ratisbonne.

En Italie, pendant que le duc de Parme, allié des François, étoit en France, où on lui rendoit des honneurs,

et où on lui donnoit des fêtes, ses Etats étoient ravagés par les ennemis : on vint à son secours ; mais le maréchal de Créquy, général des troupes françoises, s'accordoit mal avec le duc de Parme, et surtout avec le duc de Savoie, dont la politique, à l'égard des François, étoit en Italie la même que celle des Hollandois dans les Pays-Bas, c'est-à-dire, que c'étoit un allié que la défiance et la jalousie rendoient souvent infidèle, et qui, en profitant des secours de la France, ne craignoit rien tant que l'agrandissement de cette puissance en Italie. Le maréchal de Toiras, sujet fidèle et vaillant capitaine, que la haine du cardinal de Richelieu avoit réduit à s'imposer un exil volontaire, voulant du moins servir indirectement sa patrie, s'étoit attaché au duc de Savoie, qui le consultoit presqu'en tout. Il fut tué, le 24 juin, à l'attaque d'une petite place, nommée Fontanète.

Il y eut, le 23 juin, entre le duc de Savoie et le maréchal de Créquy, d'un côté, et le marquis de Légonès, gouverneur du Milanez, de l'autre, un combat, où l'on s'attribua de part et d'autre la victoire, mais qui n'eut rien de décisif. Le projet de cette campagne d'Italie avoit été de prêter la main au duc de Rohan, qui, de la Valteline et du pays des Grisons, s'avançoit vers le Milanez, et après cette jonction, de marcher à Milan avec toutes les forces réunies; ce plan étoit beau, mais il resta sans exécution.

On fit cette année un grand armement pour reprendre les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat. Le comte d'Harcourt-Lorraine, chargé de cette expédition, avoit avec lui l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, qui se piquoit de connoissances dans la marine; le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence, avoit ordre d'obéir

au comte d'Harcourt, et avoit peine à s'y soumettre. Comme son indocilité apportoit du trouble dans les opérations, l'archevêque de Bordeaux lui en fit des reproches fort vifs en plein conseil; le maréchal de Vitry, homme brutal et peu endurant, n'y répondit qu'en donnant des coups de canne à l'archevêque de Bordeaux. Ce prélat guerrier avoit le malheur ou le tort de s'attirer assez souvent de ces incartades. Il avoit déjà, dans une autre occasion, été maltraité dans sa personne par le duc d'Epernon, autre homme peu endurant, et il s'en étoit vengé par des excommunications, sur lesquelles il fallut transiger, parce que Richelieu prit parti contre d'Epernon, qu'il n'aimoit pas. On ne fit que rire des coups de canne donnés à Sourdis par Vitry : on s'y accoutumoit; mais pendant tous ces débats, les Espagnols portèrent du se-

cours aux îles menacées, qui ne furent point reprises cette année.

Il n'y avoit eu d'important et d'un peu décisif dans les hostilités de l'année 1636, que la bataille de Wistock, qui avoit raffermi en Allemagne cette puissance suédoise, que l'empereur s'étoit flatté d'y détruire entièrement. Il ne put se consoler de la perte de cette bataille; il tomba dans un état de langueur, dont il ne put se relever; il mourut à Vienne, le 14 février 1637, dans sa cinquante-neuvième année, et fut remplacé par l'empereur Ferdinand III son fils.

La mort de Ferdinand II n'apporta aucun changement dans les affaires de l'Europe. Il avoit vécu toujours agité; l'agitation et la guerre continuèrent.

La France répara en partie ses pertes. — Du côté des Pays-Bas, le cardinal de la Valette et la Meilleraye, prirent Lan-

drecy et reprirent la Capelle. La Valette s'étant plaint de quelques négligences dans le service de l'artillerie, dont la Meilleraye étoit grand-maître, la prédilection de Richelieu pour la Meilleraye, son parent et sa créature, donna du dégoût et de l'inquiétude à la Valette, et l'éclat de sa faveur en fut obscurci. La campagne eut cependant des succès, mais on les fit moins valoir. D'ailleurs le cardinal Infant chassa les François de Maubeuge et des autres places qu'ils occupoient sur la Sambre et aux environs.

Le maréchal de Châtillon, prit dans le duché de Luxembourg, Ivoi et Damvilliers, le prince d'Orange prit Breda.

Le duc d'Olivarès fit encore entamer la France de divers côtés. Les Espagnols dans la Guienne excitoient ou fomentoient des soulèvemens formidables. La révolte des *croquans* (on nommoit ainsi les paysans rebelles) com-

mença par le Périgord, gagna le Quercy, le Bordelois, l'Agenois, et remontant vers le nord, embrassa la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, et s'étendit presque de la Garonne à la Loire; mais c'étoit la Guienne qui en étoit le centre et le chef-lieu. Le duc d'Epernon et le duc de la Valette rendirent encore l'important service d'en délivrer la Guienne ainsi que des Espagnols.

Serbelloni pénétra dans le Languedoc, et assiégea Leucate, ville en possession d'être défendue sous Henri IV et sous Louis XIII, par une famille de héros, père, mère et fils.

Barri de Saint-Aunez avoit été gouverneur, pour Henri IV, de la ville de Leucate, sur les confins du Languedoc et du Roussillon, place forte alors. En 1590, c'est-à-dire, à l'époque où les victoires d'Arques et d'Ivri, restées presque sans fruit, laissoient à la ligue toute sa puissance, et aux succès de

Henri IV, toute leur incertitude; Saint-Aunez étant sorti de sa ville pour aller communiquer un projet au duc de Montmorenci, gouverneur du Languedoc, qui fut dans la suite le connétable Henri, eut le malheur de tomber entre les mains des ligueurs, qui le traînant à leur suite, vinrent aussitôt mettre le siége devant Leucate, ne doutant pas que cette ville, privée de son gouverneur, n'ouvrît ses portes à la première sommation; mais Constance de Cézéli, femme de Saint-Aunez, une pique à la main, se met à la tête de la garnison et des habitans: *c'est à moi*, dit-elle, *à représenter mon mari ou à le remplacer.* Elle repousse les assiégeans, qui, confus et furieux, lui envoient dire que, si elle ne leur remet pas la place à l'instant, ils vont faire pendre son mari. Constance n'avoit pas attendu cette menace pour offrir la rançon de Saint-Aunez; elle renouvela ses

offres et les augmenta jusqu'au sacrifice entier de ses biens ; *mais*, ajouta-t-elle, avec autant de fermeté que de tendresse, *mon mari me désavoueroit du bienfait de la vie, achetée au prix de l'honneur et de la fidélité.* Les Espagnols eurent l'humiliation de lever le siége, et l'indignité de faire périr Saint-Aunez. La garnison avoit entre ses mains un prisonnier considérable dans le parti des ligueurs, le seigneur de Loupian ; on voulut user sur lui de représailles, on crut devoir à Constance ce prix du sang de son mari, et cette vengeance de la cruauté des Espagnols. *Ils le méritent*, s'écria cette généreuse femme, en fondant en larmes ; mais nous, méritons-nous de suivre un pareil exemple ? Elle prit Loupian sous sa protection, et lui sauva la vie. Qu'y a-t-il de plus beau que cette conduite dans l'Histoire grecque ou romaine, et dans celle de toutes les républiques ? Henri IV, pénétré d'ad-

miration et d'attendrissement, se hâta d'envoyer à Constance le brevet de gouvernante de Leucate, avec la survivance du gouvernement pour son fils. Il ne pouvoit faire moins, et dans ces temps malheureux, il ne pouvoit faire plus.

C'étoit le fils qui étoit gouverneur de Leucate, lorsque Serbelloni vint l'assiéger en 1637.

Ce fils, sollicité par un traître, de vendre Leucate aux Espagnols, lui dit : « Quoi ! c'est au fils de Barri de Saint-» Aunez et de Constance de Cézéli, que » vous osez faire une pareille proposi-» tion ! ai-je donc dégénéré à ce point » de la vertu de mes pères ! » Après avoir essayé de le corrompre, on tenta de l'intimider, son courage s'en augmenta ; Serbelloni eut beau serrer de près Leucate, et presser les opérations du siége, Barri donna le temps à la noblesse qui s'assembloit, aux nouvelles levées qui se faisoient de tous côtés,

d'arriver sous la conduite du duc d'Halluin, fils du maréchal de Schomberg, Henri. Les évêques, les villes, les divers corps firent cet armement à leurs dépens; ce fut à qui montreroit le plus de zèle à seconder le zèle de Barri; l'évêque d'Albi vint à la tête de cinquante gentilshommes, tous l'épée au côté et des pistolets à l'arçon de la selle; le duc d'Halluin attaqua, la nuit du 28 septembre, les retranchemens de Serbelloni, les força et délivra Leucate. Il en eut (le 26 octobre) le bâton de maréchal de France, c'est le maréchal de Schomberg, Charles. Saint-Aunez, fils de Barri, soutenant la gloire de son nom, fut blessé dans cette bataille.

En Provence, le comte d'Harcourt et l'archevêque de Bordeaux reprirent les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat. La vicissitude seule des événemens démontre l'inutilité des guerres, et devroit en dégoûter. Ils avoient

auparavant tenté la conquête de la Sardaigne, et s'étoient emparés d'Oristagni, mais ils en avoient été chassés et s'étoient estimés heureux de pouvoir se rembarquer sans grande perte.

Cette année, les Grisons firent leur paix avec les Espagnols, et jugèrent à propos d'échapper enfin à la protection intéressée de la France, qui se prolongeoit selon eux, beaucoup au-delà du besoin, par l'occupation de divers forts que les Grisons se sentoient en état d'occuper et de défendre par eux-mêmes. Jusques à quand, disoient-ils, les troupes françoises prétendent-elles rester dans notre pays, dont le roi leur maître a toujours *déclaré* ne vouloir que nous procurer la restitution, et nous assurer la libre et entière possession ? Si nous ne restons pas les maîtres chez nous, que nous importe que ce soit l'Espagne ou la France qui nous asservisse ? Ces plaintes, portées au duc de

Rohan, commandant des troupes françoises dans la Valteline, n'ayant été accueillies que par de vaines défaites, il y eut de la part des Grisons un soulèvement général, dont l'effet fut de contraindre le duc de Rohan à traiter avec eux pour la restitution de tous les forts que les François occupoient encore dans le pays. Le cardinal désapprouva ce traité, il crut que des intérêts de protestant avoient rendu le duc de Rohan trop facile, et qu'il y avoit eu connivence et collusion entre lui et les Grisons; soit que ce soupçon fût fondé ou non, le duc de Rohan jugea que le plus sûr pour lui, étoit de ne point se fier à la foi trompeuse du cardinal qui, ayant des reproches à se faire pour n'avoir pas envoyé à temps des subsides qu'on lui demandoit, et sans lesquels Rohan ne pouvoit se maintenir dans la Valteline, seroit peut-être assez injuste pour s'en prendre à lui de cette perte,

et qui lui écrivoit des lettres flatteuses, peut-être pour l'attirer en France et le faire arrêter. Rohan resta en Suisse, et dans la suite, pour servir indirectement son pays, il alla combattre sous le duc de Saxe-Veymar, son ami.

Cette année 1637, la France perdit trois alliés considérables ; dont deux en Italie :

1°. Le duc de Savoie, Victor Amédée, beau-frère de Louis XIII, mort à Verceil, le 7 octobre, dans sa cinquante-unième année. Christine de France sa veuve, sœur de Louis XIII, eut la tutelle du jeune duc son fils ; mais elle lui fut contestée, et elle fut troublée par ses beaux-frères, le cardinal de Savoie et le prince Thomas, qui étoient dans le parti de l'Espagne. Il y eut donc en Savoie deux partis opposés, le parti françois, qui étoit celui de la régente, et le parti espagnol, qui étoit celui des princes ;

2°. Le duc de Mantoue et de Nevers, Charles Ier. étoit mort vers la fin du mois de septembre, et cet événement pouvoit faire renaître la guerre dans ses Etats, il les mit par son testament, ainsi que le jeune duc son petit-fils, sous la protection du roi de France et du Sénat de Venise, contre les prétentions de la maison d'Autriche;

3°. La France perdit aussi en Allemagne, Guillaume Landgrave de Hesse-Cassel, un des fermes appuis de la ligue protestante, mort le 1er. octobre.

En Allemagne et du côté du Rhin, Jean de Wert réduisit par famine la ville d'Hermenstein, vaillamment défendue par Bussy - Lamet et par la Saludie; Jean de Wert prit ensuite Hanau.

La plus importante expédition de l'année 1638, dans les Pays-Bas, fut le siége de Saint-Omer, fait par le maréchal de Châtillon. Le roi vouloit venir à ce siége; « j'aime mieux, écri-

» voit-il à Châtillon, souffrir l'incom-
» modité d'un voyage, que de ne pas
» réussir dans cette entreprise. » La reine étoit grosse alors de Louis XIV; « Je crois, dit le maréchal, qu'il est
» plus de la dignité royale de prendre
» Saint-Omer sans que sa majesté s'é-
» loigne de Saint-Germain, vu même
» que la grossesse de la reine est fort
» avancée. »

Mais il falloit prendre Saint-Omer. « Quand Saint-Omer seroit une Os-
» tende, écrivoit Richelieu à Châtil-
» lon, le roi est résolu de l'avoir. » Le maréchal de Châtillon promettoit de le prendre; il écrivoit, le 12 juin, au cardinal de Richelieu : « J'ose assurer votre
» éminence que je mettrai les armes du
» roi dans Saint-Omer; » cependant il demandoit que le maréchal de la Force vînt à son secours avec toute son armée : on avoit jeté du secours dans la place; « Ce renfort, disoit Châtillon,

» ne retardera que de huit jours la prise » de la place, et l'approche de M. le » maréchal de la Force nous l'avancera » d'un mois. » Tout le monde travailloit avec ardeur à ce siége, et suivant l'usage de ce règne, un évêque y faisoit le métier d'ingénieur, et c'étoit sous deux maréchaux de France protestans, Châtillon et la Force (1). « M. l'évêque » d'Auxerre ne s'endort point, écrivoit » Châtillon; ce n'est pas un homme » inutile. Il prend soin des travaux des » lignes, et s'y promène souvent. » L'armée du maréchal de la Force arriva vers la fin du mois de juin; elle fut attaquée et battue le 7 ou 8 juillet, par

---

(1) Le maréchal de la Force étoit ce jeune Caumont, cet enfant sauvé miraculeusement du massacre de la Saint-Barthélemi :

De Caumont, jeune enfant, l'étonnante aventure
Ira, de bouche en bouche, à la race future, etc.

Henriade, chant 2.

le

le prince Thomas de Savoie et Picolomini, la place fut ravitaillée, et le siége levé le 15 juillet, malgré toutes les belles promesses de Châtillon ; grande leçon pour un général de ne rien promettre ! Une religieuse des filles du Calvaire, fondées par le P. Joseph, avoit répondu aussi du succès de ce siége, et l'on assure que le cardinal de Richelieu comptoit encore plus sur ses prédictions que sur les promesses du maréchal ; grande leçon pour des hommes d'Etat, de ne point s'avilir par la superstition !

La prise de Renti, et la reprise du Catelet, par où finit la campagne du côté des Pays-Bas, furent un foible dédommagement de l'échec de Saint-Omer.

Le prince d'Orange, de son côté, entra dans le pays de Vaès, et forma sur Anvers ou sur Hulst une entreprise que le cardinal Infant déconcerta en battant l'avant-garde hollandoise commandée par le comte Guillaume de Nas-

sau, qui perdit son fils dans ce combat et eut de la peine à se sauver lui-même. Frédéric Henri se rabattit ensuite à faire le siége de Gueldres; le cardinal Infant marche à grands pas au secours de cette place, force, le 27 août, un des quartiers de l'armée hollandoise, et le 31, le prince d'Orange est obligé de se retirer.

Autant les affaires de la France et des Hollandois ses alliés, alloient mal dans l'Artois et dans la Flandre, autant celles des Suédois ses autres alliés, prospéroient en Allemagne sous le duc de Saxe-Veymar; il assiégeoit Rhinfeld, l'une des villes forestières; les généraux de l'empereur accoururent au secours, il y eut deux grandes batailles livrées le 28 février et le 3 mars; dans la première, Veymar eut assez de désavantáge, pour être obligé de lever le siége et de s'éloigner. Une perte particulière fit de cette affaire un grand désastre; le

duc de Rohan, dont Veymar prenoit en toût les conseils, y reçut des blessures dont il mourut le 13 avril suivant, dans une abbaye du canton de Berne.

Pendant que les chefs impériaux célébroient leur victoire par des fêtes, et que la garde se faisoit négligemment dans leur camp, Veymar, qu'ils croyoient trop affoibli pour pouvoir se montrer en campagne (1), se met en marche la nuit du 2 au 3 mars, et fond sur eux au point du jour. Cette attaque

---

(1) Déjà plus d'une fois retournant sur mes traces,
Tandis que l'ennemi, par ma fuite trompé,
Traînoit après son char un vain peuple occupé,
Et, gravant en airain ses frêles avantages,
De mes Etats conquis enchaînoit les images,
Le Bosphore m'a vu, par de nouveaux apprêts,
Ramener la terreur du fond de ses marais,
Et, chassant les Romains de l'Asie étonnée,
Renverser en un jour l'ouvrage d'une année.
Mithridate.

Défions-nous du sort et prenons garde à nous
Après le gain d'une bataille.
LA FONTAINE.

inopinée répand la terreur parmi les Autrichiens et les Bavarois réunis, ils prennent la fuite en désordre. Cette revanche, beaucoup plus que complète et bien supérieure à l'échec qu'il s'agissoit de réparer, laisse au pouvoir du vainqueur le bagage, les enseignes, l'artillerie, tout le camp. Les quatre généraux, tant de l'empereur que du duc de Bavière, Savelli, ce Jean de Wert, la terreur de Paris, en 1636, et qui avoit tant exhorté alors le cardinal Infant à s'avancer vers cette capitale après la prise de Corbie; Ekenfort et un quatrième, que nous trouvons nommé Sperruyter, dans les mémoires de Bassompierre, furent faits prisonniers et destinés à être menés en triomphe à Paris, comme autrefois les rois et les généraux vaincus par les Romains, l'étoient au Capitole (1); car l'armée de Veymar,

(1) . . . . . *Captos ostendere civibus hostes.*
HORACE.

composée d'Allemands et de Suédois, étant à la solde de la France, c'étoient les François qui étoient censés avoir vaincu à Rhinfeld. Le duc de Savelli trouva le moyen de s'échapper, Ekenfort et Jean de Wert n'en furent que plus étroitement gardés; et ce fut avec tout l'orgueil de la victoire et avec les transports de la vengeance satisfaite, que Paris vit entrer captif dans ses murs ce Jean de Wert qu'il avoit craint d'y voir entrer en vainqueur. Le fruit de cette illustre victoire fut que non seulement Rhinfeld se rendit, mais que Fribourg et plusieurs autres places furent prises, que l'Alsace fut presqu'entièrement ouverte aux courses de Veymar, et que la consternation se répandit dans le parti autrichien, des bords du Rhin aux bords du Danube. Après la prise de Fribourg, Veymar fit le siége de Brisac. Le duc Savelli, général de l'empereur, et Goëutz, général du duc

de Bavière, s'avancèrent pour le faire lever, le duc de Saxe-Veymar, secondé du comte de Guébriant, marche lui-même à leur rencontre, et les ayant joints près de Wirtenwiel, remporta sur eux, au mois d'août, une victoire complète; le comte de Guébriant y eut grand part. « Je vous jure aujourd'hui » une amitié de frère qui ne finira qu'a- » vec la vie, lui dit Veymar en l'em- » brassant après la bataille, le vicomte » de Turenne s'y distingua aussi. »

Le siége de Brisac continuoit, et pendant sa durée qui fut longue, Veymar soumettoit toutes les places circonvoisines.

Le duc de Lorraine vint aussi au secours de ce Brisac si difficile à réduire et plus difficile à délivrer. Veymar étoit alors malade à Colmar, il part tout malade qu'il étoit, met en fuite et taille en pièces la cavalerie du duc de Lorraine, qui sauva son infanterie par

une retraite, admirée de Veymar lui-même comme la plus belle action qu'il eût encore vue à la guerre, et pour laquelle il auroit, disoit-il, donné sa plus belle victoire. Celle-ci est du 15 octobre. Goëutz revint avec Lamboi faire une tentative nouvelle, le 20 du même mois; ils attaquèrent avec vigueur les retranchemens de Veymar, s'emparèrent de plusieurs forts, et se crurent assurés du succès; mais l'ascendant de Veymar l'emporta. Ce général encore malade fut encore vainqueur; et Turenne et surtout Guébriant contribuèrent encore beaucoup à la victoire. Des députés de Colmar, de Schélestat et d'autres villes impériales alliées des François et des Suédois, étant venues féliciter Veymar sur ce grand avantage, « allez, leur dit-il, faire vos » remercîmens au comte de Guébriant, » sans lui tout étoit perdu. » Il étoit beau de parler ainsi après tant de suc-

cès ; c'étoit la troisième victoire que Veymar remportoit sous les murs de Brisac, et la quatrième dans cette campagne. Brisac se rendit le 19 décembre. Le P. Joseph, alors mourant à Ruel, d'une attaque d'apoplexie et de paralysie, voyoit s'évanouir toutes ces grandeurs, objet de son ambition, ce chapeau rouge qu'il avoit si ardemment sollicité, cet archevêché de Rheims, cette dignité de premier pair de France qui lui étoient destinés ; il mourut dans sa robe de capucin, et ne fut que l'*éminence grise*, c'est ainsi qu'on l'appeloit. Le siége de Brisac tiroit alors à sa fin. Quelques jours avant la reddition de cette place, le cardinal de Richelieu, assidu au chevet du lit du malade, ne trouvoit plus d'autre moyen de le ranimer que de lui crier : *courage, P. Joseph, Brisac est à nous.* La politique tant intérieure qu'extérieure, et particulièrement les affaires d'Allemagne,

avoient beaucoup occupé ce très-singulier moine, que Louis XIII eut la simplicité de pleurer comme un saint, mais que le cardinal regretta comme un instrument utile de ses desseins, comme un homme moins éclairé que lui, peut-être, mais plus décidé, plus tranchant, et par lequel il avoit souvent besoin d'être décidé lui-même. Quelques-uns disent qu'il le craignoit aussi comme un rival ambitieux qui travailloit sourdement à le renverser pour se mettre à sa place.

La possession de Brisac fut, entre la France et le duc de Saxe-Veymar, l'objet d'une grande négociation, dont on chargea le comte de Guébriant, qui avoit eu tant de part à cette conquête. La France convoitoit une place au-delà du Rhin, qui lui donnât une entrée en Allemagne, et qui fermât aux Allemands celle de l'Alsace et de la Lorraine; Brisac remplissoit toutes ces conditions.

D'ailleurs l'armée de Veymar étant à la solde de la France, Louis XIII croyoit avoir un droit acquis sur les conquêtes qu'elle faisoit; mais Veymar avoit un grand avantage, c'étoit le besoin qu'on avoit de lui. Cette armée, soldée par la France, étoit cependant à Veymar; il en disposoit seul, il pouvoit la mettre à la solde d'une autre puissance, de l'empereur, par exemple, ou du roi d'Espagne. Cette place de Brisac étoit fort à la bienséance de Veymar pour joindre le Brisgau à l'Alsace, qui lui étoit cédée par ses traités avec la France, et pour se former à l'entrée de l'Allemagne une puissance qui pût le mettre en état de réclamer l'électorat de Saxe enlevé autrefois à sa branche, et transporté à une branche cadette de sa maison par Charles-Quint. Dans ces conjonctures, la France ne pouvoit obtenir Brisac que du libre consentement de Veymar. On fit ce qu'on put pour l'at-

tirer à Paris, d'où on ne l'auroit pas laissé sortir sans lui avoir arraché ce consentement. Le cardinal de Richelieu lui offroit en mariage madame de Combalet sa nièce, depuis duchesse d'Aiguillon, avec des biens immenses ; on lui donnoit le choix ou de cette alliance, ou de celle de la fille et de l'unique héritière du duc de Rohan, son ami, laquelle lui porteroit en dot les plus magnifiques terres. On alloit même jusqu'à dire que s'il vouloit se faire catholique, le roi lui donneroit en mariage mademoiselle de Montpensier sa nièce, fille de Gaston ou Christine de France, sœur du roi, veuve de Victor Amédée, duc de Savoie; mais comme la condition essentielle étoit toujours de céder Brisac, Weymar rejeta toutes ces offres : il se contenta longtemps d'éluder toutes les propositions tendantes à la cession de Brisac; mais forcé enfin de s'expliquer, il déclara formellement

que lui demander l'abandon d'une conquête si importante et qui lui avoit tant coûté, c'étoit le prier de son déshonneur; et comme on avoit intérêt de le ménager, il fallut renoncer à cette entreprise.

En Italie, le cardinal de Savoie et le prince Thomas, toujours dans le parti de l'Espagne, troubloient la régence de Christine, qui restoit attachée à la France sa patrie. Les François, commandés par le maréchal de Créquy, cherchoient à pénétrer dans le Milanez; les Espagnols, commandés par le marquis de Léganès, gouverneur du Milanez, vouloient fondre sur le Piémont: ces derniers assiégeoient le fort de Brème entre le Milanez et la Valteline. Le maréchal de Créquy (comme dans la suite le vicomte de Turenne et le maréchal de Berwick) fut emporté d'un coup de canon, en observant le camp espagnol (le 17 mars 1638); Brème fut

pris. Le cardinal de la Valette, qui ne pouvoit pas vivre sans commandement, offrit d'aller remplacer le maréchal de Créquy, et dans la consternation où la mort de ce général avoit jeté les esprits, on sut gré de cette offre à la Valette; mais il n'eut que des désagrémens dans cette campagne: Léganès, entré dans le Piémont, prit Verceil à sa vue, et au moment où l'on attendoit à la cour la nouvelle de la levée du siége, nouvelle que les généraux avoient annoncée comme infaillible, on apprend que la place s'est rendue le 5 ou le 8 juillet. Le cardinal de la Valette en perdit entièrement l'estime du public, mais la faveur de Richelieu lui resta au moment même où le duc d'Epernon son père, et le duc de la Valette son frère, étoient le plus cruellement persécutés par ce ministre.

Les François avoient encore éprouvé des désastres du côté de la Guienne. Le

cardinal de Richelieu, jaloux de prendre sa revanche de l'irruption que les Espagnols avoient faite dans cette province, en 1636, voulut porter la guerre au sein de l'Espagne; et proposa au duc d'Epernon et au duc de la Valette le siége de Fontarabie; ils ne lui dissimulèrent pas les difficultés de cette entreprise. Le cardinal n'oppose rien à leurs objections et paroît s'y être rendu, mais elles lui avoient fourni le prétexte qu'il cherchoit pour leur ôter le gouvernement de Guienne, ou du moins pour détruire leur autorité dans cette province: il mande au duc d'Epernon que le roi veut absolument qu'on porte la guerre en Espagne; qu'il faut que lui d'Epernon fasse les avances de la dépense nécessaire, sans quoi le roi va envoyer le prince de Condé commander ses armées en Guienne. D'Epernon, jugeant que le cardinal ne veut que l'engager dans une entreprise où il

échoueroit infailliblement, « répond » qu'il sera fort aise de voir M. le prince » employé dans son gouvernement, » et de l'avoir pour témoin de sa con- » duite et de ses actions. » Le prince de Condé arrive, s'empare du port, du passage, forme le siége de Fontarabie; on avoit engagé ou forcé le vieux duc d'Epernon à s'aller reposer pendant ce temps, dans une de ses terres, mais le duc de la Valette servoit au siége sous le prince de Condé : tout parut d'abord réussir à ce prince. L'archevêque de Bordeaux, Sourdis, ce grand marin, plus heureux encore, brûle le 22 ou 25 août, dans le port de Gatari, la flotte espagnole qui venoit au secours de Fontarabie, et avec elle trois mille Espagnols qui la montoient, sans compter les matelots; un seul vaisseau s'échappa. Cependant l'amirante de Castille arrive avec une armée de terre, inférieure à celle du prince de Condé,

mais composée de soldats aguerris : on devoit livrer un assaut à la place, et le duc de la Valette étoit chargé de l'attaque; mais quelques régimens dont on retenoit la paie, ayant refusé le service, la Valette crut devoir remettre l'attaque au lendemain. Le prince de Condé, soupçonnant ou feignant de soupçonner quelque connivence entre la Valette et ces régimens rebelles, ôte à la Valette son commandement, pour le donner à l'archevêque de Bordeaux, qui, après sa victoire navale de Gatari, vouloit encore servir sur terre, la Valette se retire dans un poste éloigné, où, par l'événement qui suivit, il devint la dernière ressource de l'armée vaincue; le général espagnol attaque les retranchemens françois, les force, l'armée françoise est dissipée; le prince de Condé, suivi de l'archevêque de Bordeaux, s'enfuit si précipitamment vers les vaisseaux, qu'il se jeta dans l'eau et

marcha tout au travers des flots (1), jusqu'à ce qu'il pût atteindre une chaloupe qui n'arrivoit pas assez vîte au gré de son impatience. Le duc de la Valette, ne recevant point d'ordres, crut devoir sauver la portion de troupes restée sous son commandement, il fit sa retraite, ne pouvant avec cette poignée de monde rétablir le combat. On lui en fit un crime, on prétendit que par dépit contre Condé et contre Sourdis, il n'avoit pas voulu les secourir, et qu'il avoit été charmé de leur défaite. Il est à présumer que si, au contraire,

---

(1) *Diffugiunt alii ad naves, et littora cursu*
Fida petunt; pars ingentem formidine turpi
Scandunt rursùs equum et nota conduntur in alvo.
Enéid. lib. 2.

. . . . . *Pars vertere terga*
Ceu quondam petière rates. . . .
lib. 6.

Et déjà quelques-uns couroient épouvantés,
Jusques dans les vaisseaux qui les ont apportés.
Mithridate.

il eût mené cette petite troupe à la boucherie, on lui en auroit su plus mauvais gré encore. Le cardinal lui fit faire son procès, et voulut que le roi le jugeât lui-même; le duc de la Valette s'enfuit en Angleterre, et fut condamné à mort par contumace. On ôta au duc d'Epernon le gouvernement de Guienne, et le cardinal de la Valette n'en continua pas moins de ramper sous le cardinal de Richelieu.

Il continua aussi de commander en 1639, avec beaucoup de désavantage, dans le Piémont. Les princes de Savoie parvinrent à faire soulever une partie de cet Etat contre la régente Christine. Le marquis de Léganès et le prince Thomas, prennent ou reçoivent par composition Yvrée, Chivas, Verrue, Moncallier, Trin, Crescentin, toutes les places qui environnent Turin; ils cernent et menacent Turin même, sans que les cris d'une sœur, chassée de ses

Etats, déterminent Louis XIII à la secourir, parce que le cardinal de Richelieu exigeoit qu'avant tout elle lui livrât son confesseur, le P. Monod, jésuite, qu'il accusoit d'être entré contre lui dans quelqu'intrigue de jésuites et de confesseurs. Elle prit le parti mitoyen de le faire arrêter sans le livrer; alors le cardinal permit d'agir, trop tard, pour elle, et encore à condition qu'elle recevroit garnison françoise dans Savillan, Quiérasque et Carmagnole. Le cardinal de la Valette reprit Chivas, mais le prince Thomas surprit Turin le 27 août. La duchesse se sauve à Suze, puis à Grenoble, où le roi vient la recevoir. Le cardinal de la Valette meurt à Rivoli, le 28 septembre, du chagrin d'avoir vu diminuer sa réputation et sa faveur. Le vieux duc d'Epernon, dépouillé de ses emplois et de ses gouvernemens, pour avoir eu la fierté de refuser une obéissance

lian, et Montmélian lui resta; et comme il étoit de l'intérêt de la France de ne pas le laisser opprimer par l'Espagne, et de l'honneur du roi de ne pas laisser opprimer sa sœur, la guerre continua dans le Piémont : le comte d'Harcourt y remplaça le cardinal de la Valette; il prit Quiers ou Chiéri, fit ravitailler Casal, remporta, le 20 novembre, à la Rotta, une victoire complète sur le marquis de Léganès et le prince Thomas, dont l'armée combinée étoit du double plus forte que la sienne. On dit que le marquis de Léganès lui écrivit, que, s'il étoit roi de France, il feroit couper la tête au comte d'Harcourt pour avoir eu la témérité d'attaquer une armée si supérieure; et que le comte d'Harcourt répondit : que, s'il étoit roi d'Espagne, il feroit couper la tête au marquis de Léganès pour n'avoir pas su se défendre contre une armée si inférieure; réponse aussi dure qu'aisée à

la Savoie, Montmélian, et avec elle le jeune duc Charles Emanuel son fils, qu'elle y avoit mis comme dans une retraite sûre. Il seroit élevé en France sous les yeux du roi son oncle, auprès du jeune dauphin (Louis XIV). Il fut trop aisé à Christine de comprendre que Richelieu vouloit être le seul maître dans tous les Etats du jeune duc de Savoie, comme il l'étoit dans la Lorraine : cette princesse, appuyée des conseils de ministres fidèles, fut inflexible sur ces deux articles. Le cardinal la menaça de la priver entièrement de la protection de la France ; il tâcha d'intimider ses ministres, et de l'intimider elle-même en donnant des interprétations calomnieuses à sa déférence pour leurs conseils ; il alla même jusqu'à proposer de faire arrêter les principaux d'entr'eux qui l'avoient accompagnée à cette entrevue. Artifices, violences, tout fut inutile, le jeune duc resta dans Montmé-

Saxe, qui s'avançoit pour lui en faire lever le siége, et se rendit si redoutable dans ces contrées, que, négociant à-la-fois avec les François et avec les Impériaux, et cherchant à se rendre arbitre de la paix et de la guerre, on commençoit à le regarder comme le Valstein de la Suède; et que ceux qui étoient à la tête des affaires de ce royaume, sous la reine Christine, l'observoient avec des yeux inquiets, et songeoient à mettre des bornes à son autorité.

Le duc de Saxe-Veymar, que Grotius appeloit l'*ornement et la dernière ressource de l'Allemagne*, et dont les catholiques et les protestans célèbrent à l'envi les louanges, mourut à Neuboug sur le Rhin, le 18 juillet, de la peste, que la guerre avoit introduite dans ces contrées; il n'avoit pas encore trente-six ans: on n'a pas manqué de dire qu'il avoit été empoisonné, les uns par les Autrichiens, les autres par les François,

c'est-à-dire,

c'est-à-dire, par le cardinal de Richelieu, à cause du refus qu'il avoit fait de lui céder Brisac, et parce que par l'événement le cardinal trouva plus de facilité à obtenir cette place des successeurs de Veymar. Ce prince, par son testament, laissoit ses conquêtes à celui de ses frères qui oseroit les accepter, au risque d'attirer sur lui le ressentiment de l'empereur et de toute la maison d'Autriche : au défaut de ses frères, il donnoit la préférence à la France, qui prit soin de se l'assurer en négociant avec le major Erlac et les autres principaux officiers de l'armée de Veymar. Il en résulta un traité signé, le 9 octobre, à Brisac ; par lequel cette place et Fribourg et les autres places que le duc de Saxe-Veymar possédoit au-delà du Rhin, furent cédées à la France ; et le roi, en renouvelant et confirmant son alliance avec la Suède, retenoit à son service les troupes weymariennes, et

leur donnoit pour général le duc de Longueville; mais les autres puissances protestantes, ou alliées de la France, ou jalouses de la maison d'Autriche, avoient d'autres vues sur cette armée weymarienne. Le roi d'Angleterre, Charles I.er, donnoit et promettoit encore de l'argent au jeune électeur palatin, Charles-Louis, fils de l'infortuné Frédéric, pour soudoyer cette armée, et s'en servir à reconquérir entièrement ses Etats. Le prince d'Orange, les Provinces-Unies et les protestans d'Allemagne, favorisoient ce projet. Les agens de l'électeur palatin traitoient donc, de leur côté, avec les troupes weymariennes, faisoient leurs offres; et ces négociations, qui croisoient celles de la France, ne lui étoient pas inconnues. L'électeur, dans ses courses, traversant la France *incognito*, pour passer d'Angleterre en Allemagne, fut arrêté à Moulins sous le faux nom qu'il avoit

jugé à propos de prendre ; il fut envoyé prisonnier à Vincennes, et malgré les instances du roi d'Angleterre, du roi de Danemarck et de la reine de Suède en faveur de l'électeur palatin, il ne fut mis en liberté qu'après que l'affaire concernant l'armée et les conquêtes de Veymar eut été entièrement consommée, et que l'électeur palatin eut abandonné toute prétention à cet égard. C'est ainsi qu'en usent les grandes puissances envers leurs alliés foibles.

Le duc de Longueville prit, dans le Palatinat, Alsheim, Oppenheim, Creutznach, Binghen, Baccarach et Obervétel; il passa le Rhin, le 28 décembre, aux environs de ces deux dernières places; entreprise glorieuse au roi, dit un militaire présent à cette expédition. Les ennemis avouèrent « que rien n'é» toit impossible à ses armes. On n'a» voit point encore vu tous les chevaux » d'une armée passer le Rhin à la nage;

» Ce fut une invention de M. de Gué-» briant...... Un cavalier bien monté, » dit le duc de Longueville dans sa re-» lation, descend dans une barque, fait » entrer son cheval dans l'eau, le con-» duit par la bride, et le cheval passe » à la nage sans aucune difficulté. On » en mène trois ensuite avec la même » barque, et tous les autres cavaliers » suivent l'exemple; enfin, on passe le » Rhin sans avoir de barques propres » au passage, et sans autre expédient » que celui de conduire les chevaux de » l'armée à la nage; ce qui ne s'est ja-» mais fait.» On y employa huit jours et huit nuits, au risque d'être attaqué par les troupes ennemies, qui étoient en quartiers d'hiver à peu de distance. Ce passage du Rhin, antérieur de trente-trois ans à celui de Louis XIV, eut aussi, dans son temps, une grande réputation, et peut avoir donné l'idée de passer le Rhin à la nage.

Du côté des Pays-Bas, la France avoit trois armées; celle de la Meilleraye, qui devoit agir dans l'Artois; celle du marquis de Feuquières, qui, à l'autre extrémité et du côté du Luxembourg, devoit assiéger Thionville; et celle du maréchal de Châtillon, qui n'étoit plus qu'une armée subsidiaire, campée entre Guise et Cambrai, pour secourir celle des deux armées de la Meilleraye et de Feuquières qui en auroit besoin : ce fut celle de Feuquières; Picolomini lui livra bataille, le 7 juin, devant Thionville, et remporta une des plus éclatantes victoires de cette guerre. Feuquières, blessé au bras, de deux coups de pistolet, dont un le lui cassa, se vit abandonné de tout le monde, excepté de quelques domestiques, qui le firent connoître aux ennemis, sans quoi il alloit être assommé : on le fit prisonnier; Picolomini lui envoya son carrosse pour le transporter à Thionville;

mais il ne put soutenir la voiture, et il fallut le porter à bras : c'est ainsi, dit Picolomini lui-même dans la relation qu'il envoya de cette bataille à l'empereur, c'est ainsi que le général ennemi a tenu la parole qu'il avoit donnée à son roi, d'entrer bientôt dans Thionville ; d'autres disent au contraire qu'il n'entreprit qu'à regret un siége si important avec des forces qu'il jugeoit insuffisantes. Feuquières mourut à Thionville ; environ six mille François étoient restés sur le champ de bataille ; trois mille furent faits prisonniers, et parmi eux, trois cents officiers et le général. La cavalerie fit fort mal son devoir ; il ne fut jamais possible de la ramener à la charge, *quelque soin que prissent le marquis de Praslin et le comte de Medavy-Grancey ; celui-ci tua même quelques fuyards de sa main, pour obliger les autres à tourner tête :* c'est le témoignage que leur rend le maréchal de Châtillon ;

d'après les instructions qu'il s'étoit procurées sur cette affaire. Toutes les relations de cette bataille, faites par des François, sont pleines des louanges de ces braves officiers; ce qui n'empêcha pas que le cardinal de Richelieu, leur imputant, on ne sait pourquoi, le désastre de Thionville, ne les fit mettre à la Bastille. La perte des Autrichiens, selon la relation de Picolomini, ne fut que de sept cents hommes, tant tués que blessés. Le marquis de Gonzague, qui commandoit la cavalerie autrichienne, fut du nombre des premiers, et le sergent-général Beck, dont cette relation fait l'éloge le plus flatteur, reçut deux coups de pistolet; mais ses blessures ne furent pas dangereuses. Les fruits de la victoire furent médiocres pour l'Autriche; Picolomini, voulant pénétrer en Champagne, fit le siége de Mouzon, que le maréchal de Châtillon lui fit lever; en même temps la Meille-

raye faisoit le siége de Hesdin, qu'il ne leva point, quoique Picolomini et le cardinal Infant réunis, marchassent au secours de la place; mais ils ne purent s'en approcher que de dix lieues : la ville étoit rendue dès le 29 juin. Le roi y entra par la brèche, et donna sur cette même brèche le bâton de maréchal de France à la Meilleraye, que cette installation glorieuse distingua noblement parmi ses confrères, quoique la faveur y eût bien autant de part que le mérite.

Le prince de Condé, qui commandoit cette année dans le Languedoc, et qui s'accordoit aussi mal avec le maréchal de Schomberg, gouverneur de cette province, que l'année précédente, avec les ducs d'Epernon et de la Valette, gouverneurs de Guienne, pénétra dans le Roussillon, et prit la ville de Salces, que les Espagnols s'empressèrent de reprendre. Condé et Schomberg vinrent au secours avec des forces considéra-

bles, tirées de toutes les provinces voisines : les Espagnols furent prêts de lever le siége ; Schomberg vouloit qu'on les attaquât dans leurs retranchemens : par cette raison, Condé ne le voulut pas. La nuit suivante, un orage affreux inonde le camp des François, qui, saisis d'effroi, se dispersent, et laissent leurs généraux sans armée ; les Espagnols, dont le camp n'avoit pas cependant été plus ménagé, y restèrent plus constamment : ils virent partir les François, insultèrent à leur fuite précipitée, et reprirent Salces. Le prince de Condé voulut rejeter sur Schomberg ce nouvel affront, comme il avoit rejeté sur la Valette l'échec de Fontarabie ; mais Richelieu haïssoit la Valette, et il aimoit Schomberg sa créature : il n'accusa que le sort, qui, dans cette occasion, favorisoit Olivarès son rival.

Les ennemis de l'Autriche eurent sur elle, cette année, de grands avantages

par mer. L'archevêque de Bordeaux tint longtemps une flotte espagnole bloquée dans le port de la Corogne; mais une tempête l'ayant forcé d'abord de prendre le large, ensuite de se retirer à Belle-Isle, la flotte espagnole saisit un moment pour sortir et prendre la route de la Flandre. Sourdis, aussitôt qu'il put se remettre en mer, revint dans les ports de la Galice; mais n'y trouvant plus la flotte d'Espagne, il fit une descente, brûla quelques navires restés sur les côtes, et quelques villages.

Le célèbre Martin Tromp, amiral hollandois, servit avec plus d'éclat la cause commune; il attaqua, près de Gravelines, une escadre espagnole de dix gros vaisseaux, quatre frégates et cinq flûtes. Il prit les quatre frégates et deux gros navires; le vaisseau vice-amiral espagnol alloit aussi être pris; les Espagnols même y mirent le feu: leur vaisseau amiral échoua contre un

banc de sable. Ce ne fut là pour Tromp que le prélude de succès plus grands; il rencontre, dans le canal de la Manche, entre Calais et Douvres, cette même flotte qui avoit échappé à Sourdis, et qui étoit de soixante-dix-sept navires, au nombre desquels se trouvoient de gros galions chargés de l'argent destiné au paiement des troupes; il l'attaque d'abord avec treize vaisseaux seulement; le voisinage des ports de Hollande et de Zélande lui fournit promptement de puissans renforts, mais il restoit toujours très-inférieur à l'ennemi: celui-ci, malgré sa supériorité, vouloit éviter le combat et s'échapper à la faveur d'un brouillard; Tromp l'observe, le poursuit, lui brûle plusieurs vaisseaux, en coule d'autres à fond, en prend seize, avec lesquels il rentre triomphant à Rotterdam; mais seize gros navires espagnols qui portoient avec l'argent une partie des troupes,

entrèrent dans les ports de Flandre et furent sauvés. D. Antonio d'Oquendo, amiral espagnol, gagna Dunkerque, le reste de sa flotte, très-endommagé, retourna, mais avec grande peine, en Espagne.

L'année 1640 vit deux siéges célèbres faits par les François, et terminés tous deux à leur avantage, l'un en Italie, celui de Turin, l'autre, dans les Pays-Bas, celui d'Arras. Le prince Thomas avoit supris Turin l'année précédente, mais il lui restoit à se rendre le maître de la citadelle, il l'assiégea et fut assiégé dans la ville par le comte d'Harcourt, qui fut lui-même assiégé dans son camp par le marquis de Léganès, jaloux de prendre sa revanche de l'échec de la Rotta reçu l'année précédente, et d'un échec plus récent encore reçu cette même année 1640 devant Casal, et toujours par le comte d'Harcourt, toujours plus foible que

lui de moitié. Le marquis de Léganès avoit ouvert la campagne par le siége de Casal ; le comte d'Harcourt avec à peine sept mille hommes, contre quatorze ou quinze mille, force ses retranchemens et délivre Casal. On rend au marquis de Léganès la justice, qu'il fit en cette occasion tout ce qu'on pouvoit attendre d'un brave soldat et d'un général habile ; mais Harcourt fut un héros de la fable, il s'élance presque le premier dans le camp ennemi, son cheval est tué, il en prend un autre et continue de renverser tout ce qui résiste ; ce nouveau cheval s'embourbe, Harcourt se débarrasse avec peine et monte sur un troisième, sans chapeau et sans pistolets, les ayant perdus dans sa chute. Son exemple entraîne l'armée françoise, et la déroute des Espagnols *est telle*, écrivoit un ministre, *que le ciel sembla les avoir frappés d'un coup de foudre. . . . . On ne comprendra jamais*

comment quatre ou cinq mille hommes de pied et deux mille chevaux ont pu défaire une armée nombreuse, puissante, avantageusement retranchée et bien préparée à repousser l'ennemi. Certainement cela n'est point arrivé sans un miracle du ciel (1). Le vicomte de Turenne, le comte du Plessis-Praslin et le comte de la Mothe-Houdancourt, tous trois maréchaux de France dans la suite, eurent grande part à cette victoire dont l'époque est le 29 avril. Le comte d'Harcourt vole ensuite à Turin, le marquis de Léganès dont la destinée étoit de ne jamais paroître impunément devant le comte d'Harcourt, veut voir s'il réussira mieux à secourir Turin qu'à prendre Casal. Il concerte avec le prince Thomas, l'attaque des retranchemens du

(1) . . . . *Non hæc sine numine Divûm Eveniunt.* . . .

Eneid. lib. 2.

comte d'Harcourt, qui se trouvoit comme enfermé entr'eux. Le prince Thomas devoit sortir de la ville et fondre sur le camp françois, tandis que Léganès attaqueroit de son côté ce même camp. L'exécution ne répondit pas au projet. Les Espagnols furent repoussés et battus de part et d'autre, et s'entr'accusèrent du défaut de concert qui avoit fait manquer l'entreprise; le prince Thomas n'étoit pas sorti assez-tôt; Léganès n'avoit pas donné à temps le signal. Leur nouvel échec est du 11 juillet. Le vicomte de Turenne avoit été blessé dans un des combats de ce siége. Turin se rendit au comte d'Harcourt, le 22 ou 24 septembre et la ville fut réunie à la citadelle dans les mains des François.

Pour être rentrée dans sa capitale, la duchesse Christine n'en fut ni plus heureuse ni plus maîtresse de ses Etats. Le cardinal de Richelieu, seul maître

dans Turin, exécuta enfin le projet qu'il avoit formé depuis longtemps de faire arrêter le comte Philippe d'Aglié, le ministre confident de la duchesse de Savoie, et dont les conseils la défendoient contre les artifices et les violences de Richelieu. Celui-ci l'envoya en France et le fit enfermer à Vincennes.

Le maréchal de la Meilleraye ayant fait sans succès, du côté de la Meuse, quelques tentatives sur Charlemont et Marienbourg, passa dans l'Artois, et joignant ses forces à celles des maréchaux de Châtillon et de Chaunes, ils entreprirent le siége d'Arras; le roi s'avança jusqu'à Amiens; le cardinal jusqu'à Dourlens. Châtillon, selon sa coutume, assura la cour du succès du siége, et toujours imprudemment, quoique par l'événement il ait réussi; car Châtillon, longtemps affamé dans son camp, fut plusieurs fois au moment de le lever. Tantôt le cardinal flattant

Châtillon, lui faisoit dire que le projet de prendre Arras *étoit digne d'un aussi grand capitaine que lui*; tantôt menaçant les trois maréchaux, il leur écrivoit : *si vous manquez de prendre Arras, vous en répondrez sur vos têtes.* Le jeune duc d'Anghien, qui alloit être le grand Condé, étoit à ce siége, et sa fortune, résultat de son grand courage, sembla influer sur le succès de ce même siége. Il se livra une multitude de combats pour introduire des convois, soit dans la ville, soit dans le camp; le cardinal Infant envoya d'abord au secours d'Arras le général Lamboi qui reçut un léger échec; il arriva lui-même ensuite avec le duc de Lorraine, le général Beck et d'autres principaux capitaines espagnols et autrichiens. Son armée étant la seule défense des Pays-Bas, il parut vouloir se borner à intercepter les convois qui alloient au camp des assiégeans, pour les forcer par le

défaut de vivres et de munitions à lever le siége; mais Duhaillier étant venu de la Lorraine avec une armée presque entière, escorter un convoi de six mille charrettes (un officier présent à la marche dit huit mille), et le camp se trouvant ainsi bien approvisionné, le cardinal Infant n'eut plus d'autre ressource que d'attaquer les lignes, ce qu'il fit avec toute l'intelligence et tout le courage qui le distinguoient; il balança longtemps la victoire, mais enfin il fut obligé de se retirer avec perte; le maréchal de Châtillon fut vainqueur et en eut l'obligation à sa bonne conduite; il courut des dangers dans cette affaire, son cheval fut tué sous lui d'un coup de canon, son baudrier fut coupé par un coup de mousquet. En ce moment on vient lui dire que son fils venoit d'être tué : *j'envie son sort*, dit le maréchal, *il est mort pour son roi*. Il n'étoit que blessé, et le maréchal eut

avec l'honneur d'un mot héroïque, le bonheur de retrouver son fils.

Le cardinal Infant n'étoit point encore découragé, il ne pouvoit se résoudre à laisser prendre, en sa présence, une place aussi importante qu'Arras; il paroissoit vouloir tenter une nouvelle attaque des lignes : on dit que Gassion, qui se distinguoit alors dans les armées françoises comme il avoit fait auparavant dans les armées suédoises, l'en empêcha, en le trompant par un stratagême, que Richelieu appela *une ingénieuse gabatine.* Gassion étoit sorti de la ville pour observer la marche des ennemis; il rencontra quelques coureurs allemands, on escarmoucha, puis on s'aboucha. « Je plains » bien, dit Gassion d'un ton très-naturel, tant de braves gens qu'on va » mener à la boucherie, et pourquoi? » pour une place qui s'est rendue dès » hier. » Ce discours, rapporté au car-

dinal Infant, l'arrêta tout court; Gassion n'avoit menti que de deux jours, le 8 on battit la chamade, on fit une trève, et le 10 la place fut rendue, à la vue de l'armée du cardinal Infant. Ce prince en pleura de dépit; sa conduite et ses sentimens étoient d'un guerrier, et c'en étoit un.

Cette année fut en tout favorable à la France et désastreuse pour sa rivale. Le continent de l'Espagne souffrit deux démembremens considérables à ses deux extrémités; la Catalogne à l'est, le Portugal à l'ouest, lui furent enlevés par des révolutions intérieures auxquelles la France n'eut guère d'autre part que d'en profiter.

Les Catalans étoient opprimés, le poids de la guerre retomboit sur eux d'une manière insupportable, la soldatesque les pilloit, le gouvernement leur enlevoit leurs priviléges; ils se révoltèrent et la France les appuya.

Il en fut de même du Portugal. Philippe II avoit usurpé ce royaume sur les légitimes héritiers de don Sébastien et du cardinal Henri son grand oncle. Nous avons exposé les prétentions respectives dans l'Histoire de la Rivalité de la France et de l'Angleterre (1).

Cette Marguerite de Savoie, dont nous avons tant parlé (2), cette fille de Charles Emanuel, duc de Savoie, cette sœur de Victor Amédée, cette veuve de François IV duc de Mantoue qui devoit épouser le cardinal Ferdinand son beau-frère, et dont la fille, la princesse Marie, épousa le duc de Réthelois, fils du nouveau duc de Mantoue-Nevers; cette Marguerite de Savoie, alors vice-reine de Portugal au

---

(1) Tome 1er. du supplément (8e. au total), pages 362 et suivantes.

(2) Voyez ci-dessus l'histoire de la succession et de la guerre de Mantoue.

nom de Philippe VI son cousin, gouvernoit, autant qu'il étoit en elle, cet Etat avec douceur et modération; mais le pouvoir réel étoit remis entre les mains de Vasconcellos, secrétaire d'Etat de la vice-reine, et en effet ministre indépendant, qui avoit seul le secret de la cour de Madrid et la confiance du Comte-Duc. Ce Vasconcellos, dont on trouve un portrait si frappant dans cette belle Histoire de la Conjuration de Portugal par l'abbé de Vertot, à laquelle il suffit de renvoyer pour les détails de cette révolution, se rendoit odieux par ses extorsions, ses injustices et les atteintes qu'il ne cessoit de porter à la liberté des Portugais. Les cœurs de ceux-ci se tournèrent vers le duc de Bragance, dont les droits à la couronne de Portugal étoient estimés les meilleurs par tous les jurisconsultes désintéressés. Le duc de Bragance se contentoit de vivre dans ses terres en sujet

indolent et magnifique ; mais sa femme, fille du duc de Medina Sidonia, plus ambitieuse et plus entreprenante, l'obligea de se laisser couronner roi de Portugal : la révolte éclata, Vasconcellos fut tué, son corps jeté par la fenêtre; la régente, voulant s'opposer aux rebelles, fut menacée du même sort; *que peuvent-ils me faire?* demandoit-elle. *Rien moins*, lui dit-on, *que de jeter votre altesse par les fenêtres.* La révolution fut consommée (le 1er. décembre). La France eut dans le nouveau roi de Portugal un allié utile à opposer à Philippe IV dans le sein même de l'Espagne.

Les Espagnols furent aussi, cette année 1640, battus sur mer par les Hollandois. Le duc de Brézé, neveu du cardinal, battit de son côté, le 22 juillet, sur les côtes même d'Espagne, entre Cadix et le cap de St.-Vincent, la flotte des Indes. Six galions chargés de

riches marchandises, furent pris ou coulés à fond, et l'Espagne fut hors d'état d'envoyer cette année aux Indes.

En 1641, au mois de janvier, l'empereur Ferdinand III tenant une diète à Ratisbonne, le général Banier et le comte de Guébriant, qu'on croyoit, bien loin de là, engagés dans la Bohême, s'avancent, à la faveur des glaces du Danube, jusqu'aux portes de Ratisbonne pour dissiper cette assemblée. Des partisans coururent la campagne et pensèrent enlever l'empereur et les principaux seigneurs de sa cour prêts à partir pour la chasse. S'ils étoient partis une heure plutôt, ils ne pouvoient manquer d'être pris. Les oiseaux, la litière, et deux beaux mulets de l'empereur furent enlevés; *peu s'en fallut*, dit l'historien du comte de Guébriant, *qu'un parti ne finît fortuitement une guerre, que tant de batailles gagnées ou perdues n'avoient pu terminer.* Les Impériaux épouvantés

épouvantés brûlèrent leur pont, ce qui ne les auroit pas sauvés, si l'air radouci annonçant le dégel, n'eût obligé ces coureurs de repasser promptement le Danube et de rejoindre l'armée à Regenstauf. Comme cette ville n'est qu'à deux lieues de Ratisbonne, Banier et Guébriant ne voulurent pas se retirer, sans avoir insulté la place qu'ils avoient pensé surprendre; ils tirèrent cinq cent volées de canon sur l'empereur et sur la diète, que la frayeur auroit entièrement dissipée sans la bonne contenance de l'empereur, qui assura que rien au monde ne pourroit l'obliger à sortir de Ratisbonne, ce qui fit que tout le monde y resta. Quelques difficultés survenues pour les quartiers d'hiver entre Banier et Guébriant, ayant obligé les François et les Suédois de se loger séparément, Picolomini profita de cette séparation pour battre les Suédois à Neubourg, et cet échec au-

roit pu avoir des suites fâcheuses, sans une belle retraite de Banier et la prompte réunion des François et des Suédois; mais bientôt après, la ligue protestante fit une perte presque irréparable dans la personne de ce même Banier. Ce héros mourut dans son lit d'une maladie de langueur, le 20 mai à Halberstat, à peine âgé de quarante ans. Il passoit pour n'avoir pas son égal dans l'art des campemens, dans celui de ranger une armée en bataille et dans ces savantes retraites que les maîtres de l'art comptent pour des victoires; il épargnoit le sang des soldats, mais il leur refusoit constamment le pillage des villes; le leur accorder, c'étoit, disoit-il, vouloir les perdre à plaisir : il ne souffroit pas que le conseil de Suède mît aucunes bornes à son autorité sur son armée, il y étoit aussi absolu que Gustave Adolphe et Valstein l'avoient été sur les leurs, et la dictature arbi-

traire de ce dernier étoit assez de son goût. On a remarqué que Banier avoit dans les traits et dans l'air du visage assez de ressemblance avec Gustave Adolphe. Il légua son épée au comte de Guébriant, à qui le duc de Saxe-Veymar avoit déjà légué la sienne ainsi que ses pistolets et son cheval de bataille, témoignages glorieux de l'affection et de l'estime de ces deux héros étrangers dont il avoit tant secondé la valeur et les talens. Digne compagnon, digne successeur de ces grands capitaines, le comte de Guébriant, aidé du comte de Konismarck et du général Wrangel, généraux suédois, gagne le 29 juin la bataille de Volfembutel dans le duché de Brunswick, contre l'archiduc Léopold, frère de l'empereur, et Picolomini commandant les troupes impériales, et le général Merci commandant les troupes bavaroises. Banier, dont les restes n'é-

toient pas encore transportés en Suède fut présent, quoique mort, à cette bataille, et cette présence et sa mémoire animèrent ses soldats. Torstenson fut envoyé pour le remplacer et soutint dignement l'honneur des armes suédoises.

En Italie, on avoit négocié avec les princes de Savoie, pour les détacher du parti de l'Espagne; le prince Thomas avoit dû venir à Paris le 15 janvier, il n'y vint pas, le traité fut rompu, la guerre continua; le comte d'Harcourt fit lever le siége de Chivas à Sirvela, nouveau gouverneur du Milanez, il prit Coni le 15 septembre. Turenne, un de ses lieutenans, avoit pris Moncalvo le 6 mars, mais le prince Thomas le reprit en trois jours.

Les négociations furent encore plus favorables aux François en Italie que le sort des armes. Les Grimaldi, princes de Monaco, secouèrent le joug de

l'Espagne et mirent leur principauté sous la protection de la France. Il falloit toujours que ces petits souverains fussent protégés, et par conséquent asservis par l'une ou par l'autre de ces puissances rivales. En 1605, le comte de Fuentes, gouverneur du Milanez, entreprit de rendre les Espagnols entièrement maîtres de Monaco. Hercule Grimaldi, prince de Monaco, ayant été assassiné vers ce temps, ce crime fut imputé par quelques-uns au duc de Savoie, Charles Emanuel, qui avoit aussi ses vues sur Monaco, mais par le plus grand nombre aux Espagnols qui, pendant la minorité d'Honoré, fils d'Hercule, se rendirent maîtres en effet, dans Monaco, et lui ayant donné en dédommagement des terres dans le royaume de Naples et l'ordre de la Toison-d'Or, crurent l'avoir attaché à leurs intérêts : le cardinal de Richelieu, à force de lui remettre devant

les yeux ce qu'exigeoient de lui la vengeance de son père, sa propre sûreté, son intérêt mieux entendu, l'entraîna au parti de la France; mais il falloit se délivrer de la garnison espagnole, voici comment on y parvint.

Quelques actes de désobéissance dans des lieux dépendans de la principauté de Monaco, ayant occasionné des emprisonnemens, le prince qui conservoit une sorte d'autorité d'honneur et de bienséance, prit soin de multiplier ces emprisonnemens. Cette conduite avoit le double avantage de témoigner du zèle pour les Espagnols, et d'augmenter le mécontentement général; il fit pratiquer ces prisonniers dans la prison, et leur promit non seulement la liberté, mais encore de grandes récompenses, s'ils vouloient l'aider à chasser les Espagnols leurs tyrans. En même temps, et toujours sous prétexte de zèle, il engagea le commandant à envoyer la

plus grande partie de sa garnison vivre à discrétion dans les endroits coupables ou suspects, afin de les punir. Le 17 novembre, jour qui précédoit la nuit choisie pour l'exécution du projet, le prince et son fils donnent un grand repas aux officiers et même aux soldats de la partie de la garnison qui étoit restée dans la ville, et ils ne les renvoient qu'à la nuit, et dans un état à n'avoir besoin que de sommeil; en même temps ils courent aux prisons, délivrent tous les prisonniers, les arment, fondent avec eux sur la garnison endormie, la désarment et la chassent. Le comte d'Alais, gouverneur de Provence, avoit été averti et se tenoit prêt. Il envoya des troupes et des munitions; le tout fut introduit sans obstacle dans Monaco, le 18 novembre. Le traité du prince avec la France étoit du 8 juillet précédent. Il eut le commandement de la garnison, et pour le dédommager des

terres qu'il perdoit dans le royaume de Naples, on lui donnoit autour de Valence en Dauphiné, des terres qu'on érigeoit pour lui en duché-pairie, sous le titre de duché de Valentinois, qui passa depuis par alliance, de la maison de Grimaldi dans celle de Matignon. L'ordre du Saint-Esprit le dédommagea de celui de la Toison-d'Or qu'il renvoya au roi d'Espagne.

Dans les Pays-Bas, le prince d'Orange, fidèle à son systême secret, de ne point trop agrandir la France, se contenta de prendre Genep, et la France qui pénétroit sa politique, eut soin, pour lui donner moins d'inquiétude, de ne tenter de conquêtes que loin de la Hollande dans l'Artois. Le maréchal de la Meilleraye fit le siége d'Aire; le cardinal Infant s'avança pour le faire lever, mais il trouva la Meilleraye si avantageusement retranché, qu'il ne put l'attaquer; Aire se rendit le 26 juillet. Le

cardinal Infant voulut la reprendre, il se servit pour cela des propres retranchemens des François, qui, en les quittant un peu précipitamment, avoient négligé de les combler et de les applanir, et le cardinal Infant, à son tour, n'y put être forcé; il n'avoit pas non plus laissé à la place le temps de réparer ses brèches. La Meilleraye tenta en vain tous les moyens de conserver sa conquête, qui de son côté fit la plus longue résistance, et ne se rendit aux Autrichiens qu'au bout de trois mois.

Les maréchaux de la Meilleraye et de Brézé, se dédommagèrent de cette perte en prenant Bapaume, Lens et la Bassée.

Le cardinal Infant mourut à Bruxelles le 7 décembre, de maladie, et plus encore des remèdes et des saignées poussées jusqu'à un épuisement total. Il étoit dans les armées autrichiennes ce que les Gustave-Adolphe, les Saxe-Veymar, les Banier, les Guébriant, étoient dans

les armées suédoises et françoises. La cour de France, pour semer la division dans la maison d'Autriche, l'invitoit à usurper la souveraineté des Pays-Bas, et on lui eût donné en mariage mademoiselle de Montpensier, fille du premier lit de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. L'Infant ne voulut point trahir le roi d'Espagne son frère, ni sacrifier les intérêts de sa maison à ses intérêts personnels, qui même eussent été fort mal entendus.

Les révoltes du Portugal et de la Catalogne firent porter cette année le fort de la guerre du côté de l'Espagne. On conclut, le 1 juin, un traité de confédération entre la France et le nouveau roi de Portugal, Jean IV (de Bragance). Les Hollandois furent admis dans ce traité.

Les Catalans se donnoient au roi de France.

Le prince de Condé alla commander

en Roussillon, et sous lui le comte de la Mothe-Houdancourt en Catalogne; l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, commanda dans la Méditerranée une flotte chargée de seconder leurs opérations. Celui-ci vouloit que l'on commençât les conquêtes par le Roussillon, et qu'après avoir soumis Perpignan et Collioure, on s'avançât pied à pied jusqu'en Catalogne, sans laisser entre les possessions françoises de places ennemies qui en rompissent la communication, et il fondoit ce plan de campagne sur d'assez bonnes raisons tirées des circonstances locales. Le comte de la Mothe-Houdancourt, au contraire, fut d'avis d'aller en avant, pour céder aux pressantes sollicitations des Catalans, qui demandoient secours et protection contre l'Espagne; avançant en conséquence dans la Catalogne, il alla mettre le siége devant Tarragone; le prince de Condé fut pour la Mothe-Houdan-

court, ou du moins contre l'archevêque de Bordeaux, qui s'étoit fait beaucoup de puissans ennemis dans la cour. Le prince se contenta donc de prendre Canet et Elne dans le Roussillon, et laissa la Mothe-Houdancourt suivre son siége de Tarragone. Les Espagnols vinrent au secours avec une flotte plus forte du double que celle de l'archevêque de Bordeaux. Il y eut, le 20 août, un combat de quatre heures que la nuit termina; et où les deux flottes furent fort endommagées; mais la plus foible étant obligée de céder, regagna les côtes de Provence et laissa entrer le secours espagnol dans Tarragone, dont la Mothe-Houdancourt fut contraint de lever le siége. On crut apparemment que l'archevêque de Bordeaux n'avoit pas secondé de bonne foi une entreprise qu'il n'avoit pas approuvée; et comme le cardinal de Richelieu croyoit pouvoir commander aux événemens, et

qu'en conséquence, il exigeoit des succès et punissoit les revers; il ôta sa protection à l'archevêque de Bordeaux; on parla même de lui faire son procès: il se retira ou fut relégué à Carpentras, où il vécut sous la protection du pape; mais il ne lui resta plus d'autre appui à la cour de France, que le grand-écuyer Cinq-Mars (Rusé d'Effiat), dont le frère aîné avoit épousé une nièce de l'archevêque.

Du côté du Portugal, don Gaspar-Alphonse Perez de Guzman, duc de Medina Sidonia, gouverneur de l'Andalousie, où il possédoit de grands biens, devoit la faire soulever et s'en faire déclarer souverain, de concert avec le roi de Portugal son beau-frère; il devoit recevoir dans les ports de l'Andalousie les flottes françoises, hollandoises et portugaises: le complot fut découvert et prévenu. Le duc de Medina Sidonia étoit l'aîné de l'illustre maison des Guz-

mans, dont étoit aussi le duc d'Olivarès: ce ministre étoit encore en place; son crédit chanceloit seulement; Philippe IV, aigri par ses pertes, le traitoit quelquefois avec dureté. *La maison de Guzman*, lui dit-il un jour, *devient bien fatale à la maison d'Autriche.* Le duc d'Olivarès, blessé et alarmé de ce reproche, mande à la cour le duc de Medina Sidonia, pour rendre compte de sa conduite. On avoit plutôt contre lui des soupçons que des preuves; mais il fit des démarches si excessivement contraires au projet qu'on lui attribuoit, il versa tellement du côté opposé, et passa si mal-adroitement toutes bornes, toutes convenances, toutes mesures, qu'il ne fit qu'augmenter les soupçons qu'il prétendoit dissiper. Il envoya un cartel au roi de Portugal, pour se battre contre lui; il désigna le lieu Valencia d'Alcantara, le temps, tous les jours depuis le 1er. octobre jusqu'au 19 décembre. Sur

le refus du roi de Portugal, il mettoit sa tête à prix, il donnoit à celui qui le tueroit la principale ville de ses domaines d'Andalousie, Saint-Lucar de Barrameda; il demandoit la permission de lever à ses dépens une armée pour amener *le duc de Bragance mort ou prisonnier aux pieds de sa majesté catholique.* On feignit de le croire innocent, pour ne le pas forcer à devenir coupable.

Pendant ce temps, le duc d'Olivarès fomentoit par les intrigues de don Sébastien de Mathos, archevêque de Brague, sa créature, une conspiration beaucoup plus dangereuse contre la vie du roi de Portugal; le marquis de Villaréal, le duc de Caminha son fils, et plusieurs autres grands seigneurs portugais du parti castillan, entrèrent dans ce complot. On croit que le roi de Portugal en fut secrètement averti par le duc de Medina Sidonia son beau-

frère, qui mettoit avec tant d'éclat sa tête à prix. Les conjurés furent condamnés à la mort. Jean IV, par une démarche populaire, convenable à un roi nouvellement rappelé au trône, mais de laquelle on avoit d'ailleurs préparé le succès, parut vouloir que le jugement fût confirmé par le peuple. On publia ce jugement avec cette clause : *Le roi souhaite de savoir si le peuple en est content.* Le peuple cria, *justice, justice.* Le marquis de Villaréal, arrivé à l'échafaud, demanda s'il n'y avoit point de grace ; le peuple cria, *qu'il meure, qu'il meure le traître ! Les Juifs*, dit le marquis, *ont crié de la sorte contre notre seigneur Jésus-Christ.* Oui, mais Jésus-Christ n'avoit conspiré la mort d'aucun roi.

L'archevêque de Brague mourut en prison ; l'archevêque de Lisbonne, don Roderic d'Acugna, ayant voulu intercéder auprès de la reine pour un com-

plice de ses amis, *M. l'archevêque*, lui répondit la reine, *la plus grande faveur que vous puissiez attendre de moi à cet égard, c'est que je veuille bien oublier que vous m'en avez parlé.*

Le 17 janvier 1642, le comte de Guébriant ouvre la campagne en Allemagne par une victoire complète remportée près de Kempen dans l'électorat de Cologne, contre le général Lamboi et le major général Merci, qui furent faits prisonniers, ainsi que la plupart des officiers de l'armée autrichienne. Le fruit de la victoire fut de rendre les François maîtres de l'électorat de Cologne. Un si grand succès, précédé de tant d'autres, valut enfin au comte de Guébriant, le bâton de maréchal de France, qu'il méritoit depuis longtemps.

Torstenson, de son côté, fait de grands progrès dans la Silésie, la Moravie et la Saxe, il prend Groglogau le

4 mai, assiége Schweidnitz; les Impériaux s'avancènt au secours de cette place, sous la conduite de François Albert, duc de Saxe-Lawembourg, qui, ayant servi autrefois sous le roi de Suède, Gustave Adolphe, combattoit alors contre Christine sa fille, pour l'empereur. Torstenson marche à sa rencontre, et le défait entièrement, le 30 mai; Albert est blessé, fait prisonnier et meurt de ses blessures. Le vainqueur poursuit l'ennemi à travers la Moravie, prend Olmutz et fait trembler Ferdinand III jusque dans Vienne: Picolomini arrête les progrès de Torstenson, reprend Olmutz, le poursuit à son tour dans la Silésie, lui fait lever le siége de Brieg; mais Torstenson reprend bien vîte la supériorité, marche vers la Misnie, assiége Leipsick; l'archiduc Léopold et Picolomini viennent au secours, Torstenson remporte sur eux une pleine victoire, le 23 octobre, et Leipsick se

rend à lui le 25 novembre; le château tint jusqu'au 4 décembre.

Les François ne firent point cette année la guerre en Italie, les princes de Savoie ayant fait leur accommodement et avec la duchesse Christine leur belle-sœur, et avec la France. Par le premier de ces traités, signé à Turin le 14 juin, Christine conserva l'autorité de tutrice et de régente, les deux princes furent lieutenans du jeune duc, le cardinal à Nice, et le prince Thomas à Ivrée; le cardinal devoit épouser la princesse Marie sa nièce, fille de Christine et de Victor Amédée, pour fortifier ses droits dans le cas où le jeune duc Charles-Emmanuel viendroit à mourir sans enfans. Le second traité, signé aussi à Turin (le 1er. juillet suivant) confirmoit et appuyoit de l'autorité de la France toutes les clauses du premier. Les deux princes se déclaroient pour la France, et le prince Thomas entroit à

son service. Dans le cas où Christine viendroit à mourir pendant la minorité de son fils, Louis XIII assuroit aux deux princes la régence et la tutelle; il ne devoit faire ni paix ni trève avec l'Espagne, sans y comprendre les princes, nommément le prince Thomas; et sans avoir obtenu pour sa femme et ses enfans la liberté de revenir en Piémont auprès de ce prince. La princesse de Carignan, femme de ce prince Thomas de Savoie Carignan, étoit fille et sœur, et fut héritière pour moitié avec la maison de Longueville (où étoit entrée sa sœur), des deux comtes de Soissons, père et fils, cadets de Condé. Lorsque le prince Thomas s'étoit jeté dans le parti de l'Espagne, il avoit eu l'imprudence de faire passer sa femme et ses enfans à la cour de Madrid, où régnoit madame Elisabeth, princesse de la maison de France, ainsi que la princesse de Carignan. Celle-ci étoit donc auprès de

la reine d'Espagne sa parente, mais le roi d'Espagne ou son ministre la retenoit, ainsi que ses enfans, comme des ôtages de la foi du prince Thomas qui lui étoit toujours suspecte; car il n'ignoroit pas les négociations continuelles des princes de Savoie avec la France. Pendant le cours de ces négociations, le prince Thomas envoya redemander au roi d'Espagne sa femme et ses enfans; le roi promit satisfaction; on attendit, puis on se lassa d'attendre; la princesse de Carignan, impatiente de se rendre en Piémont, parla au comte d'Olivarès, qui répondit comme avoit fait le roi, que rien n'étoit plus juste, et qui demanda seulement quinze jours.— « Mais » m'assurez-vous que le roi me tiendra » parole? » — « Jésus! le roi peut-il » manquer à sa parole? les ordres sont » donnés au comte d'Orgaz de tenir les » voitures prêtes pour votre voyage. » On parle au comte d'Orgaz, il n'avoit

pas d'ordre, ou n'en avoit pas d'assez précis, ou quand il les eut, l'argent manquoit. La princesse déclara qu'elle feroit le voyage à ses dépens. La proposition fut rejetée comme injurieuse au roi. Ces difficultés sur les voitures durèrent depuis le commencement du mois de février 1641, jusqu'à la fin du carême. La princesse fait de nouvelles instances auprès du comte d'Olivarès. La princesse, répond-t-il, est trop chrétienne pour vouloir voyager pendant les jours saints, ne voudra-t-elle pas bien attendre jusqu'au samedi d'après Pâques! Le jour étant ainsi fixé, nommément, elle attendit, mais elle attendit longtemps, et de délais en délais, de prétextes en prétextes, on gagna le mois de juillet. La princesse fait demander au roi une audience; on lui répond que le cardinal Borgia ira la trouver de la part du roi; il y vient: « Je me flatte, » dit la princesse, qu'un homme de

» votre caractère ne s'est pas chargé de
» détourner une femme du devoir d'aller
» rejoindre son mari qui la rappelle au-
» près de lui. Les voitures sont prêtes,
» dit le cardinal, mais les galères ne
» le sont pas, elles sont employées en
» Catalogne à secourir Tarragone, et
» ne seront prêtes qu'au mois d'octo-
» bre; on vous conduira bien jusqu'au
» port où les galères doivent vous pren-
» dre, mais que ferez-vous là jusqu'au
» mois d'octobre? La princesse, pour
» toute réponse, court au palais et
» prend congé du roi et de la reine. Je
» ne reçois point vos adieux, lui dit le
» roi, ne vous a-t-on pas dit de ma
» part que je ne pouvois vous donner
» mes galères qu'au mois d'octobre. »
La princesse montra au roi toute sa
douleur par des discours respectueux
mêlés de larmes amères. La reine, restée
seule avec elle, l'exhorte à prendre en-
core un peu de patience, mais la prin-

cesse se voyant trop évidemment jouée, revient dès le lendemain au comte d'Olivarès, véritable roi de l'Espagne, et le conjure affectueusement de la faire ou de la laisser partir. Olivarès impatienté (car la tyrannie s'impatiente des plaintes de ceux qu'elle opprime) lui répond avec hauteur, avec colère et en premier ministre, qu'il faut qu'elle obéisse au roi. — Eh pourquoi ? est-il mon maître ? suis-je sa sujète ? « Mon » mari est son allié par des traités, et le » sert parce qu'il le veut bien. Moi, je » suis son alliée par la naissance, étant » du sang de France, ainsi que la reine » sa femme. Je respecte en lui la dignité » royale, mais les liens qui nous unis» sent, sont des titres d'égalité, d'in» dépendance du moins. »

Pour lui donner quelque satisfaction, le secrétaire d'Etat Carnero vint lui promettre de la part du roi, qu'elle partiroit certainement au mois d'octobre,

tobre : elle demanda une promesse par écrit; *on vous la donnera, madame*, et Carnero revient avec un papier signé d'un de ses collègues. *Je n'y vois point le seing du roi*, dit-elle, et ne reçut point ce papier ; on lui apporta enfin une lettre du roi qui promettoit positivement de lui donner au mois d'octobre ses galères pour la transporter en Italie; et qui l'invitoit à venir s'établir au palais, dans l'appartement qui avoit été celui du cardinal Infant; elle garda la lettre comme un titre, et ne jugea pas à propos d'aller s'emprisonner au palais.

Enfin, le mois d'octobre arrive, et sur la première réclamation de la princesse, on lui envoie une espèce de députation solemnelle, composée du cardinal Borgia, du confesseur du roi, du marquis de Mirabel, longtemps ambassadeur en France, et d'un secrétaire d'Etat, les uns chargés de lui certifier

les raisons d'Etat, les autres, les raisons de conscience qui obligeoient le roi de manquer encore à sa parole. « Les » galères, dit le cardinal, sont revenues » de la Catalogne, selon la promesse » du roi; mais la nécessité plus forte » que tous les engagemens, oblige de les » renvoyer à l'instant dans le Rous» sillon, porter des vivres et des muni» tions, le roi souhaite donc que votre » départ soit encore différé. Monsieur » le cardinal, répond la princesse, je » rougis pour vous de vous voir tou» jours chargé de commissions con» traires à votre conscience, et aux pro» messes du roi, bien connues de vous. » Le confesseur voulut venir au secours du cardinal : « Madame, dit-il, vous » n'êtes pas la seule femme dans le » monde, séparée de son mari. — Eh! » bien, est-ce là l'exemple que votre » ministère vous engage à me propo» ser » ? Le marquis de Mirabel se per-

mit de parler un peu légèrement du prince Thomas, la princesse lui imposa silence. Le secrétaire d'Etat répéta qu'il falloit obéir au roi : *Je ne veux point*, dit-elle, *obéir au comte d'Olivarès*. La princesse retourne prendre congé du roi, qui lui défend formellement de partir. «Sire, lui dit-elle, j'ai votre permis-» sion par écrit, et j'en userai.» Elle apprend qu'on a défendu, sous peine de la vie, à tout voiturier, de lui fournir aucune chose nécessaire pour son voyage ; elle fait charger ses propres voitures, et lorsqu'elle est prête à monter en carrosse, des soldats viennent par ordre du roi dételer ses mules. *Je suis bien aise*, dit-elle, *de voir qu'on en vienne à la violence ouverte.* Un moment après, ses femmes viennent lui dire qu'il y a un carrosse de suite auquel on n'a point touché, et qui reste tout attelé ; elle monte dedans avec ses enfans, part, passe la nuit dans une méchante hôtellerie, cou-

chée par terre sur un matelas. Olivarès court après elle et l'atteint avec peine. « Madame, lui dit-il, le roi et la reine sont » fort surpris que vous soyiez partie » sans les voir. — J'ai vu le roi, il n'est » point surpris, car je lui ai déclaré ma » résolution. — Le roi a des sujètes » qui vous valent bien et dont il sait se » faire obéir. — Je doute qu'il ait des » sujètes de ma naissance et de mon » rang, mais enfin je ne suis point sa » sujète, d'ailleurs je ne fais rien qu'il » n'ait approuvé et même par écrit. » Le résultat fut qu'il fallut aller de nouveau faire la révérence au roi et à la reine. « J'y consens, dit-elle, mais je » reviens à l'instant sur mes pas. » On négocie avec elle, et elle consent à passer le reste de l'année à Madrid. Le 17 janvier, elle part de nouveau, et on court de nouveau après elle; un gros de cavalerie l'atteint, et le commandant lui dit, que le roi ayant su qu'elle

vouloit se retirer à Aranjuès, avoit jugé à propos de lui envoyer cette escorte. Le roi sait bien, dit-elle, que je n'ai pas besoin d'escorte, et que je ne vais point à Aranjuès, mais à Valence, afin de m'embarquer pour l'Italie, suivant la permission qu'il m'en a donnée par écrit. — Madame, voici un ordre du roi, lisez-le. — Je ne le lirai pas, c'est un ordre surpris, je m'en tiens à la permission qu'il m'a donnée de sa main, sans surprise et à bon escient. L'officier défend à ses domestiques de la suivre; elle descend de carrosse avec ses enfans, ordonne à ses domestiques de lui donner la main, et d'aider ses enfans à marcher. Empêchez mes domestiques de me servir, si vous l'osez, dit-elle à l'officier. Le secrétaire d'Etat Carneno, arrive, et la supplie de la part du roi de revenir à Madrid. — Quoi! madame, ferez-vous la route à pied? le pouvez-vous? ces jeunes princes le

peuvent-ils ? et le roi peut-il souffrir que vous voyagiez dans une saison si rude, et que la santé de vos enfans, ses proches parens, soit exposée à tant d'incommodités ? — Rien n'est pénible à une femme, à une mère, qui exécute des ordres justes d'un mari et d'un père, et qui obéit aux lois du seul homme qui ait droit de lui en donner. Puis-je souffrir, puis-je périr, s'il le faut, pour une meilleure cause ?

Un autre ministre arrive encore, et vient lui proposer de la part du roi, le séjour de Tolède ou celui de Pardo, si celui de Madrid lui est désagréable ; et en cas qu'elle s'obstine à partir, il lui déclare qu'on pourra bien lui enlever ses enfans. — M'enlever mes enfans ! suis-je esclave, ou le sont-ils ? Le roi a-t-il sur eux ou sur moi d'autre droit que la force ? je déclare hautement que je renonce, pour eux et pour moi, à sa protection.

L'affaire du départ en étoit-là, lorsque le prince Thomas ayant fait son accommodement avec la France, et se sentant en état de parler haut, fit déclarer au Comte-Duc, que, si le retour de sa femme et de ses enfans étoit encore différé, il alloit entrer à main armée dans le duché de Milan. Cette menace ne laissa pas de donner à penser au comte d'Olivarès ; il craignit que Philippe IV n'eût à lui reprocher à-la-fois la perte de tant d'Etats, et dans l'Espagne et dans l'Italie.

La guerre cette année fut un peu négligée de la part de la France, dans les Pays-Bas. Les Espagnols reprirent Lens en deux jours, le 19 avril. Le gouverneur Anisi, qui l'avoit mal défendu, fut condamné à mort, *comme poltron ;* mais ce ne fut que par contumace. La Bassée, mieux défendue, n'en fut pas moins prise le 13 mai. Le 26 du même mois, le maréchal de Guiche fut battu

par don Francisco de Melo, à l'abbaye d'Honnecour, près du Catelet; et il donna lieu de croire qu'il avoit voulu l'être, s'étant opiniâtré, contre l'avis très-motivé de Puységur et de Rantzau, officiers dignes d'être écoutés, à rester dans de mauvais retranchemens, dominés de toute part, et qui sembloient inviter l'ennemi à les attaquer. Ceux qui, trouvant la mal-adresse trop forte et trop peu vraisemblable, aiment mieux attribuer cette défaite à une coupable adresse, disent que le maréchal se fit battre pour faire sa cour au cardinal de Richelieu, et de concert avec lui, le ministre voulant, par le désordre des affaires qu'entraîneroit cette défaite, effrayer le foible Louis XIII (qui paroissoit vouloir lui échapper), et le ramener à lui comme au seul homme capable de tout réparer; on tire pour cette idée quelques inductions d'une lettre de consolation écrite par le cardinal de Riche-

lieu au maréchal de Guiche, sur l'échec d'Honnecour. « Le succès, lui disoit-il, » est entre les mains de Dieu. Il n'y a » point de général dans le monde, qui » ne puisse perdre une bataille...... » Consolez-vous donc, mon cher » comte, etc. » Il est vrai que ce n'étoit pas là le style du cardinal à l'égard des généraux malheureux, auxquels au contraire il faisoit faire le procès, du moins lorsqu'il ne les aimoit pas. Mais ce dangereux systême de solliciter des revers pour se rendre nécessaire, est une de ces idées qu'on ne peut guère admettre sans de fortes preuves (1). L'opiniâtreté jointe à l'incapacité dans un général, n'est pas assez dépourvue de vraisemblance pour obliger de recourir à de si étranges explications: quant à la lettre du cardinal, elle prouve

(1) *Parcius ista viris tamen objicienda memento.*
(Virg. églog. 3.)

seulement que le maréchal étoit de ses amis.

Si le maréchal de Guiche avoit voulu être battu, il eut pleine satisfaction; cet échec d'Honnecourt fut considérable et jeta l'alarme dans Paris; canons, bagages, enseignes, drapeaux, caisse militaire, tout fut pris, le maréchal de Guiche lui-même ne put se sauver qu'à la faveur d'un déguisement, et qu'en passant à travers la cavalerie ennemie, ce qui donna encore des soupçons de connivence. Plus de trois mille François restèrent sur le champ de bataille, sans compter ceux qui se noyèrent dans l'Escaut. Quatre cents officiers furent faits prisonniers, du nombre desquels étoient le marquis de Puységur et le comte de Rantzau, qui avoient prévu cette infortune. Le marquis de Rambures fut tué comme l'avoit été le maréchal de Chabannes à Pavie, et comme le roi Jean avoit pensé l'être à Poitiers, par

des soldats qui se disputoient sa rançon.

Le fort de la guerre fut cette année du côté de l'Espagne, le roi y alla en personne; il devoit commencer par conquérir le Roussillon, se montrer ensuite en vainqueur aux Catalans ses nouveaux sujets, et recevoir leurs hommages. Le maréchal de la Meilleraye commandoit sous lui dans le Roussillon, et avoit avec lui le vicomte de Turenne. Le maréchal de Brézé commandoit à Barcelone, en qualité de vice-roi de la Catalogne. Le comte de la Mothe-Houdancourt étoit en avant vers la frontière de l'Aragon, prêt à se porter partout où il seroit besoin; le roi s'avança jusqu'à Narbonne, le cardinal resta malade et menacé de disgrace à Tarascon. La Mothe-Houdancourt eut divers avantages sur les Espagnols. Il les avoit battus dès le 19 janvier, au combat de Vals, et le maréchal de la Meilleraye ayant mis le

siége devant Collioure, le 13 mars, la Mothe-Houdancourt battit encore, le 31 du même mois, près de Villefranche, les Espagnols qui marchoient pour secourir Collioure; il étoit maréchal de France alors, il venoit de recevoir, le 23 mars, le bâton, récompense du combat du Vals, justifiée par le combat de Villefranche. Collioure se rendit le 13 avril; le maréchal de la Mothe-Houdancourt prit Monçon sur la frontière de l'Aragon, le 4 juin. Perpignan, qui étoit le grand objet de cette campagne, et que le roi d'Espagne avoit voulu venir défendre en personne, se rendit aux François, le 6 septembre, après trois mois de siége; Olivarès en annonça la nouvelle à Philippe, en sanglotant: Salces ne tint pas; le Roussillon entier fut conquis, et n'a pas cessé depuis d'appartenir à la France. On entra ensuite en Catalogne, et le maréchal de la Mothe-Houdancourt y gagna, le 7 octobre, la bataille de Lérida.

Telles furent les opérations militaires de l'année 1642.

Cette même année réunit dans le tombeau trois têtes importantes, trois cœurs qui n'avoient pu s'accorder :

1°. Le duc d'Epernon, mort le 13 janvier, et qui, s'il avoit pu joindre encore une année à ses quatre-vingt-huit ans, auroit eu le plaisir de survivre au cruel persécuteur de sa vieillesse ;

2°. Marie de Médicis, reine et régente de France, mère du roi de France, belle-mère du roi d'Espagne, du roi d'Angleterre, du duc de Savoie, aïeule de la princesse d'Orange, morte le 3 juillet, à Cologne, dans l'exil et dans la misère, pour avoir déplu à son ingrat domestique, à sa créature, le cardinal de Richelieu ;

3°. Enfin, l'ennemi si fatal aux deux puissances précédentes (1), ce terrible

(1) . . . . *Sævumque ambobus Achilem.*

Æneid. lib. 1.

Richelieu, mort le 4 décembre, au Palais-Royal, vengé de tous ses ennemis, mais toujours malheureux au comble de la puissance et de la gloire; ayant mis un vaste désert entre le roi et lui, en écartant du roi sa mère, sa femme, son frère, sa sœur, ses maîtresses, ses favoris, tous les cœurs qui ne demandoient qu'à l'aimer, tous les appuis naturels de son trône, Richelieu régnoit seul en France, comme le soleil dans l'univers; il ne souffroit point qu'on s'attachât au roi, ni que le roi s'attachât à personne : on distinguoit à la cour, comme deux partis opposés, les royalistes et les cardinalistes, et les premiers étoient toujours en disgrace.

Six semaines après la mort du cardinal de Richelieu, le roi d'Espagne, comme s'il n'avoit plus eu besoin d'avoir aussi son Richelieu, ou qu'il eût voulu généreusement rendre tout égal entre lui et le roi de France, qui n'avoit

plus de premier ministre, renvoya le comte-duc d'Olivarès, lui imputant tous les malheurs de son règne, qui eussent peut-être été plus grands sans ce ministre. On a jugé que c'étoit surtout alors qu'il ne falloit pas renvoyer Olivarès, parce qu'étant délivré d'un rival tel que Richelieu, il auroit pu reprendre l'ascendant; mais au lieu de Richelieu, il eût trouvé Mazarin, ministre moins terrible, mais non moins habile.

Notre célèbre Voiture, trop admiré autrefois peut-être, trop décrié de nos jours, a fait un bel éloge du comte d'Olivarès, qu'il avoit connu et avec lequel il avoit négocié. Cet éloge devient la critique indirecte du cardinal de Richelieu, qui avoit tous les défauts contraires aux vertus qu'on exalte dans son rival, et qui, toujours souple envers ses ennemis puissans, terrible à ses

ennemis vaincus, s'épouvantoit (1) et se décourageoit aisément dans ses disgraces personnelles. « L'intégrité d'Olivarès, dit Voiture, est reconnue de » ses ennemis même; il a toujours été » libéral de son bien, et ménager de celui » du roi. . . . Sa maison, sa dépense et » son train sont comme d'une personne » privée, aussi bien que son affabilité et » la grande facilité de l'approcher. Les » autres qui tiennent une place pareille » à la sienne, fuyent également les amis » et les ennemis; ils n'ont pas moins de » peur de ceux qui demandent du bien » que de ceux qui peuvent faire du mal.

---

(1) On peut appliquer particulièrement à son défaut de constance et de fermeté dans les disgraces, ces trois vers de l'*ode à la Fortune* :

Mais au moindre revers funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Cadit persona, manet res.

» Le comte ne craint point les uns, et
» écoute les autres : ne pouvant tout
» accorder, il croit du moins devoir
» tout entendre....

» Son entrée dans les affaires se trouva
» en un temps où le génie d'Espagne
» sembloit se lasser....... C'est du-
» rant la tempête et l'orage qu'il a eu à
» conduire ce grand vaisseau, dont la
» proue est dans l'Océan atlantique, et
» la poupe dans la mer des Indes.....
» Il eut à s'opposer aux desseins d'un
» grand ministre, ennemi particulier
» des Espagnols, habile, hardi, et tout-
» puissant sur l'esprit d'un jeune roi,
» guerrier et heureux en même temps.
» Du côté du nord, la fortune a sus-
» cité à la maison d'Autriche le plus
» dangereux ennemi qu'elle ait jamais
» eu, un conquérant........, ayant
» toutes les vertus d'Alexandre, et pas
» un de ses vices, excepté l'ambition.

» Dans l'embarras de tant d'affaires

» épineuses, le Comte-Duc alloit tous » les jours de Madrid à l'Escurial avec » deux secrétaires dans son carrosse. » Ce ministre, qui fait mouvoir tant » d'armées, et agir tant de milliers » d'hommes, n'en a d'ordinaire que » trois ou quatre à sa suite. Il n'y a » point d'escorte si glorieuse que cette » solitude: La meilleure preuve de n'a- » voir point failli, c'est de ne point » craindre.

» Si le Comte-Duc n'a pu tout relever, » c'est beaucoup d'avoir pu empêcher » que tout ne tombât. La mauvaise for- » tune a quelquefois renversé ses des- » seins, et jamais sa constance. Je l'ai » vu recevoir d'un même visage la nou- » velle de la perte de Maëstricht et celle » de la mort du roi de Suède. Le jour » que Dieu, en lui ôtant sa fille, lui » ravit ses plus chères espérances, il » eut la force de donner audience, et » de vaquer aux affaires..... ; il crut

» qu'il ne lui étoit pas permis d'aban» donner aux larmes (1) les yeux qui » veilloient au bien de l'Etat, et qu'un » esprit, qui avoit à sa charge la moitié » du monde, ne devoit pas être trou» blé du malheur d'une famille. Son gou» vernement a eu ce bonheur particu» lier, de n'être point taché de sang : ses » soupçons et ses craintes n'ont pas dé» peuplé la cour pour remplir les pri» sons. Le crime de lèze-majesté n'a pas » servi de prétexte à ses vengeances. » Quoi qu'on ait fait ou dit contre lui, » il n'a point eu d'autres ennemis que » ceux de l'Etat. »

De l'influence qu'a eu l'Espagne sur les troubles de la cour de Louis XIII.

Marie de Médicis s'est vantée plusieurs fois publiquement que sa régence

(1) Quand il auroit pleuré sa fille, il n'en eût pas été moins estimable.

avoit été la plus tranquille et la plus heureuse qu'il y eût eu jusqu'alors en France. En effet, elle n'avoit éprouvé ni les désastres de celle de Catherine de Médicis sous Charles IX, ni les justes contradictions qu'avoit entraîné l'irrégularité de celle de madame de Beaujeu sous Charles VIII; elle n'avoit pas non plus, malgré d'énormes et très-impolitiques dissipations, été souillée par des déprédations, comme celle du duc d'Anjou sous Charles VI; elle n'avoit pas même été agitée d'orages, comme celle de la reine Blanche, qui du moins eut le talent de les dissiper. Celle de Marie de Médicis eut plutôt des cabales que des troubles. Elle aimoit à négocier; tout fut plein d'intrigues; elle payoit les révoltés pour qu'ils se soumissent; on se révoltoit pour être payé.

A la mort de Henri IV, l'Espagne essaya de troubler la régence de Marie de

Médicis; elle engagea le prince de Condé, alors réfugié dans les Pays-Bas, à réclamèr la couronne de France, en faisant déclarer nul le mariage de Marie de Médicis, comme contracté du vivant de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV; mais le dévouement de Marie à l'Espagne, et la double alliance contractée entre les deux couronnes, firent perdre, au conseil de Madrid, toute idée hostile.

Quand l'autorité eut passé des mains de Marie de Médicis dans celles de Luynes, on crut que le système politique alloit changer; mais Luynes continua de favoriser l'Espagne et la maison d'Autriche, et cette révolution n'en fut une que pour la cour de Louis XIII.

Parmi tous ces ministres d'un jour qui se renversèrent les uns les autres après la mort du connétable de Luynes, le marquis de la Vieuville fut le seul qui parût vouloir reprendre le système

de François Ier. et de Henri IV, celui d'abaisser la maison d'Autriche; mais sa disgrace fut si prompte, qu'il n'eut le temps de rien exécuter.

Enfin, Richelieu parut à la suite de Marie de Médicis, qui, réconciliée avec le roi son fils par les intrigues de Richelieu son confident, eut le crédit de le faire cardinal, et de l'introduire au conseil, malgré le roi, à qui tous ses autres ministres faisoient redouter l'active ambition de ce prélat. Richelieu, premier aumônier de Marie de Médicis, avoit été fait secrétaire d'Etat par la faveur du maréchal d'Ancre, principal ministre sous la régence de Marie. Il avoit trahi la reine sa maîtresse dans la guerre qu'elle avoit faite en Anjou au roi son fils, ou plutôt à Luynes; il l'avoit amenée par ses artifices à conclure un accord désavantageux, et toujours adorant la faveur, il avoit marié mademoiselle de Vignerod, sa nièce

chérie, à Cambalet, neveu de ce même Luynes, l'ennemi de Marie. Richelieu, devenu ministre, reprend, dans toute son étendue, le système contradictoire de François I.er, c'est-à-dire, qu'il s'allioit d'un côté, contre la maison d'Autriche, avec les puissances protestantes, tandis qu'il travailloit à extirper le protestantisme en France. La maison d'Autriche, à laquelle il faisoit ainsi la guerre, la lui faisoit aussi par toute sorte de moyens, et à la cour même de Louis XIII.

Ce fut en 1626 que de grands orages éclatèrent dans cette cour. Il s'agissoit de marier Gaston de France, frère unique du roi. On proposoit pour lui (et telles avoient été les vues de Henri IV) l'héritière de la branche de Montpensier de la maison de France : rien ne paroissoit plus convenable que cette alliance ; mais beaucoup d'intérêts et de passions contraires la combattoient. Le

roi étoit d'un caractère jaloux ; il ne connoissoit de l'amour et de l'amitié que la jalousie : dès l'enfance il avoit été jaloux de son frère, qui annonçoit plus de dispositions que lui. C'étoit par un effet de cette jalousie qu'il avoit ôté d'auprès de Gaston le comte de Brèves, parce que cet excellent instituteur l'instruisoit très-bien, et remplissoit son esprit de connoissances que le roi n'avoit pas. Louis étoit persuadé aussi que la reine sa mère aimoit mieux Gaston que lui. Tout étoit pour lui sujet d'aigreur et de jalousie. Un jour, entrant dans la chambre de la reine sa mère, il marcha sur la patte d'un petit chien qu'elle aimoit, et le fit crier ; Marie gronda son fils de sa mal-adresse. Le roi sortit en colère, et au lieu de dire : *Ma mère pourroit me parler avec plus de douceur*, il dit : *Ma mère aime mieux son chien que moi.* Dans la suite, cette jalousie porta sur d'autres objets : le roi n'a-
voit

voit point d'enfans ; Gaston étoit l'héritier présomptif, et s'il alloit se marier, s'il avoit des enfans, toute la cour alloit se tourner de son côté. L'intérêt du roi, sous ce point de vue, étoit donc que Gaston ne se mariât point, en tout, ou du moins, qu'on ne pressât point son mariage. La reine Anne d'Autriche, outre ces intérêts qui lui étoient communs avec le roi son mari, avoit encore ses intérêts à part. Le roi étoit d'une mauvaise santé ; les apparences (qui se sont réalisées dans la suite) ne lui promettoient pas une longue vie ; s'il mouroit sans enfans, que deviendroit la reine ? Ses amis, ses confidens, les partisans de l'Espagne vouloient qu'en ce cas elle épousât Gaston, et qu'elle restât reine de France. Il falloit pour cela que Gaston ne se mariât point ; mais comme il étoit difficile de l'empêcher longtemps de se marier, il restoit une autre considération impor-

tante, sur laquelle les intérêts varioient encore ; c'est celle qui concernoit la nature de l'alliance que Gaston contracteroit. Ses amis, c'est-à-dire, ceux qui vouloient devenir puissans sous son nom, inclinoient pour une princesse étrangère, dont la maison pût lui servir d'appui contre son frère, ou contre le cardinal de Richelieu (dont la puissance devenoit excessive), ou en tout cas lui procurer une retraite assurée. C'étoit ce que, par la même raison, le roi devoit redouter le plus ; aussi, pour déconcerter ce projet, se mit-il à presser, autant qu'il avoit différé d'abord, le mariage de son frère avec la princesse de Montpensier ; la reine, au contraire, eût préféré une princesse d'une maison souveraine, et rien ne lui auroit été plus dur que de voir une de ses sujètes monter à sa place sur le trône, tandis qu'il ne lui resteroit plus que l'asyle d'un couvent, ou le retour en Espagne,

avec un vain titre de reine qui ne l'empêcheroit pas d'être réellement sujète. On lui proposa de faire épouser à Gaston l'Infante d'Espagne, sa sœur cadette, avec laquelle, à tout événement, il lui seroit toujours plus aisé de s'accorder qu'avec toute autre. L'Espagne, par toute sorte d'intrigues, appuyoit fortement cette idée, qui, dans tous les cas, laissoit une princesse d'Autriche sur le trône de France; mais la reine-mère, qui avoit déjà éprouvé de la part de la jeune reine quelques hauteurs autrichiennes sur le parallèle des maisons d'Autriche et de Médicis, se déclaroit pour la princesse de Montpensier; soit par ressentiment contre Anne d'Autriche, soit par respect pour les vues qu'avoit eu Henri IV, et dont elle avoit connoissance. Le cardinal de Richelieu, qui ne séparoit point encore ses intérêts de ceux de la reine-mère sa bienfaitrice, fut aussi pour l'al-

liance de Montpensier, et pour éloigner le roi de la reine sa femme, il abusa de la diversité des intérêts et des vues contre cette princesse qu'il avoit, dit-on, l'audace d'aimer, et dont il se sentoit haï. Il savoit ou devinoit que la principale vue des partisans de la jeune reine, étoit qu'elle pût épouser Gaston, si le roi mouroit sans enfans. Cette idée étoit déjà par elle-même assez désagréable au roi; Richelieu l'envenima de tout le poison de la calomnie, en persuadant au roi qu'on n'auroit pas même la patience d'attendre sa mort, qu'on avoit résolu de l'enfermer dans un cloître, et de mettre Gaston sur le trône, en lui faisant épouser Anne d'Autriche; en même temps il faisoit insinuer à Gaston de demander pour d'Ornano son gouverneur, le bâton de maréchal de France, pour lui-même et pour le même d'Ornano l'entrée au conseil; enfin, de fatiguer le roi de demandes qu'il lui pré-

sentoit ensuite comme autant de preuves d'une ambition sans bornes, et qui ne s'arrêteroit qu'au trône. Il grava si profondément dans l'esprit du roi cette horrible idée, que sa femme et son frère vouloient le détrôner pour s'unir ensemble, qu'elle ne put jamais en être effacée, au moment même de sa mort.

Richelieu, ayant voulu que Gaston épousât la princesse de Montpensier, le mariage se fit en 1626. Il en coûta la vie au maréchal d'Ornano et au comte de Chalais, pour s'y être opposés. La princesse mourut l'année suivante en couches de la célèbre mademoiselle de Montpensier. Toutes ces intrigues, pour et contre le mariage de Monsieur, avoient produit contre le cardinal de Richelieu une conspiration, dont il fut averti par le comte de Chalais. La cour étant à Fontainebleau, Monsieur devoit, sous prétexte d'une partie de chasse, aller surprendre le cardinal dans sa maison

de Fleury, à deux ou trois lieues de Fontainebleau, et s'y rendre maître de sa personne, qui eût répondu de celle du maréchal d'Ornano, que le cardinal avoit fait emprisonner. Le cardinal, instruit du complot, et ayant pris, de concert avec le roi, toutes les mesures pour le faire manquer, part de grand matin le jour qu'il devoit s'exécuter, vient à Fontainebleau, paroît au lever de Monsieur, qui fut fort étonné de le voir, lui présente la chemise, se plaint de ce que Monsieur, ayant choisi sa maison pour y faire halte, lui a envié l'honneur de donner à dîner à son altesse et a envoyé ses officiers pour lui préparer à manger, puis s'amusant à équivoquer sur la partie de chasse, il dit à Monsieur qu'il partoit bien tard, qu'il ne trouveroit plus la bête au gîte; enfin, il triompha, et prépara, en plaisantant, de cruelles vengeances contre ceux qui avoient formé ce complot, ou qui l'avoient secondé.

A mesure que le cardinal faisoit des progrès dans l'esprit du roi, et que son crédit devenoit personnel, il s'éloignoit de la reine-mère sa bienfaitrice, et vouloit que le roi s'en éloignât. Il tira un grand parti contr'elle et contre Gaston de la disposition que le roi avoit à croire que sa mère lui préféroit son second fils. Pour détruire ou affoiblir cette idée, Marie et Gaston se crurent obligés d'affecter une fausse mésintelligence. Monsieur étant veuf sans enfans mâles, il s'agissoit de le remarier; il avoit été quelque temps attaché à la princesse Marie de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Mantoue et de Nevers: la reine-mère étoit opposée à ce projet de mariage, et Richelieu le favorisoit. Gaston, promptement guéri de cette passion légère, feignit, de concert avec sa mère, d'être plus amoureux que jamais, et se rendit publiquement très-assidu auprès de la prin-

cesse de Gonzague. Sur les vives sollicitations de la reine-mère, le duc de Mantoue, qui étoit alors en Italie, appelle sa fille auprès de lui; Gaston jure qu'il ne souffrira point cette séparation, et qu'il enlevera la princesse sur la route. La reine-mère, alors régente pendant que le roi son fils et Richelieu sont en Italie (en 1629), fait mettre à Vincennes la princesse de Mantoue et la duchesse de Longueville sa tante (1); et quand elle les en laisse sortir, elle donne seulement à Marie de Gonzague une prison plus honorable, en la prenant auprès d'elle au Louvre, afin que Gaston ne puisse la voir qu'autant que la reine le permettra et qu'en sa présence. Gaston menace, tonne, éclate, et se retire tranquillement à Montargis, paroissant se soumettre de mauvaise grace, et dom

(1) Catherine de Gonzague, sœur de Charles de Gonzague, duc de Mantoue.

née malgré lui sa parole de ne pas se remarier sans le consentement de la reine-mère et du roi. Toute la cour crut Gaston et la reine-mère irréconciliables, et le cardinal triompha de leurs divisions apparentes. Le duc d'Orléans (car cet apanage avoit été donné à Gaston au temps de son mariage avec la princesse de Montpensier) se retire peu de temps après en Lorraine, d'où il écrit au roi, de concert avec Marie de Médicis, qu'il ne peut plus souffrir un nouveau maire du palais, qui usurpoit toute l'autorité souveraine; cet acte d'hostilité n'eut cependant point de suite; alors le duc d'Orléans revint en France, et partit tout-à-coup chez sa mère, pour revoir Marie de Gonzague, qu'on envoya pour lors au couvent d'Avenai en Champagne, dont une de ses sœurs étoit abbesse, et le fils et la mère parurent plus brouillés que jamais.

Cependant il s'élevoit, en 1630, un

terrible orage contre le cardinal de Richelieu. Les deux reines s'étoient réunies pour le perdre ; la maison de Lorraine et d'autres grandes maisons, mécontentes du cardinal, entrèrent dans le complot. La princesse de Conti, sœur du duc de Guise, y entraîna le maréchal de Bassompierre son amant, qu'on croyoit même qu'elle avoit épousé. Les Marillacs dirigeoient l'entreprise. Le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, animoit toutes ces intrigues et répandoit l'argent avec profusion pour susciter des ennemis au cardinal qui en avoit déjà tant.

Le 22 septembre, le roi tombe dangereusement malade à Lyon, le 27, il est confessé et reçoit le viatique, on parle de lui donner l'extrême-onction ; au milieu de la consternation générale, on ne néglige pas les soins de l'avenir. Le parti de l'Espagne s'occupe des moyens de laisser la couronne de France

sur la tête d'Anne d'Autriche; La comtesse du Fargis, sa dame d'atours et sa confidente, femme de l'ambassadeur de France en Espagne, fit proposer, en son nom, et comme d'elle-même, au duc d'Orléans d'épouser la reine lorsqu'elle seroit veuve. Le duc d'Orléans, qui sentit bien que la comtesse du Fargis ne parloit pas sans être autorisée, répondit *en termes civils et obligeans*, dit un auteur du temps; étoit-ce accorder? étoit-ce refuser? Le roi revint à la vie, s'il fût mort, l'expulsion du cardinal étoit certaine; il fallut alors l'obtenir du roi vivant, et c'est à quoi tendirent toutes les intrigues. Marie de Médicis, Anne d'Autriche, le duc d'Orléans, unirent leurs efforts, toujours animés et dirigés par l'ambassadeur d'Espagne, et par toute la faction Espagnole; c'étoit la reine-mère qui portoit les coups les plus forts. Le roi avoit pour elle une vieille habitude de déférence qui

maintenoit son crédit; il essaya plusieurs fois inutilement de réconcilier sa mère avec son ministre; chaque entrevue, chaque explication amenoit un orage nouveau. Marie étoit enfin parvenue à tirer parole du roi, qu'il lui sacrifieroit son ministre, il différoit seulement de jour en jour, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre; mais enfin la disgrace de Richelieu paroissoit certaine, les ministres espagnols, le marquis de Bedmar, alors cardinal de la Cueva, le marquis de Léganès, le marquis d'Ayetone, le marquis de Mirabel, l'annonçoient partout comme prochaine, et par-là même la retardoient : c'étoit depuis longtemps un bruit commun à Madrid, à Milan, à Bruxelles, qu'on verroit bientôt une grande révolution à la cour de France. Il y en eut une en effet, mais en sens contraire. Le roi étoit allé à Versailles; la reine-mère, comptant sur sa pro-

messe positive et récemment renouvelée, s'étoit dispensé de l'y accompagner. Richelieu, découragé, ne songeoit plus qu'à se retirer au Havre, pour être à portée de s'embarquer et de passer, en cas de besoin, en pays étranger; le cardinal de la Valette va le trouver; « pourquoi, lui dit-il, abandonnez-vous la partie? courez à Versailles, le roi seul avec vous, ne vous résistera pas. » Richelieu suit ce conseil, et tout change; si pourtant le roi n'avoit pas toujours été d'intelligence avec son ministre, pour jouer la reine-mère en cette occasion. Les Marillacs sont renversés, le parti espagnol confondu. Cette journée s'appela *la journée des dupes*. C'étoit le 11 novembre 1630, jour de Saint-Martin. La comtesse du Fargis fut chassée de chez la reine Anne, et le roi envoya dire au marquis de Mirabel et à sa femme, de ne plus faire de si fréquentes visites à cette reine, et de se con-

tenter de la voir en cérémonie et en public. Le marquis de Mirabel s'offense de cet ordre, dit que c'est faire un affront au roi son maître, et en demande réparation. « On ne vous en doit aucune sur » cet article, répond fièrement Louis, » il ne vous appartient pas de venir si » souvent au Louvre, vivez ici comme » mon ambassadeur vit à Madrid, eût- » on souffert un seul jour en Espagne, » ce que je souffre ici depuis plusieurs » années ? » Mirabel n'eut rien à répliquer, tout étoit égal de part et d'autre. La reine d'Espagne étoit une fille de France, comme la reine de France étoit une Infante d'Espagne, et tandis que Mirabel avoit tout loisir d'intriguer auprès d'Anne d'Autriche, l'ambassadeur de France sollicitoit depuis plusieurs mois la permission de voir la reine d'Espagne, sans pouvoir l'obtenir ; mais ce refus ne tenoit-il pas aux mœurs particulières de l'Espagne et à l'étiquète du pays ?

Le 26 décembre, jour de St. Etienne, à la suite d'un sermon sur le pardon des injures, prêché par le P. Suffren, Jésuite, confesseur de la reine-mère, cette princesse consentit à voir le cardinal de Richelieu, et il y eut entr'elle et lui une espèce de réconciliation, telle qu'elle pouvoit être après tout ce qui s'etoit passé. Le lendemain 27, la reine et le cardinal se virent au conseil, mais les haines mutuelles ne firent que s'envenimer.

On avoit gagné les favoris et les domestiques du duc d'Orléans, qui d'abord le détachèrent du parti des reines, et l'engagèrent à promettre solemnellement protection et amitié au cardinal, et à en donner sa parole auroi; mais dans la suite ces mêmes favoris et domestiques, voyant qu'on cherchoit à les diviser, pour ne leur rien tenir de ce qu'on leur avoit promis, ramenèrent le duc d'Orléans au parti de sa mère;

ce prince crut faire un acte de grandeur et de franchise, en allant, bien accompagné et dans un appareil formidable, chez le cardinal, lui retirer sa protection avec autant de solemnité qu'il la lui avoit promise, et lui faire une déclaration de guerre, motivée sur son manque de foi envers lui et son ingratitude envers la reine-mère. Le cardinal, surpris et craignant d'irriter le prince au milieu de cette suite de gentilshommes, dont l'air menaçant l'avertissoit d'être sur ses gardes, bégaya en tremblant une foible et insuffisante apologie qu'on n'écoutoit pas ; le prince partit pour son apanage au commencement de l'année 1631. Le marquis de Mirabel vient, au nom du roi d'Espagne, lui offrir de l'argent, et lui en promettre bien davantage, s'il veut lever une armée et se cantonner dans quelque province.

Le roi, averti de cette démarche de Monsieur, va trouver le cardinal, lui

dit qu'il lui servira de second contre tout le monde, sans excepter son frère, que son honneur est engagé à soutenir son ministre et à le venger; il reproche à la reine-mère sa connivence avec le duc d'Orléans; elle proteste qu'elle n'a rien su de la résolution de ce prince; on n'en croit rien: le roi part pour Compiègne, la reine-mère l'y suit; on l'avoit blâmée de ne l'avoir pas suivi à Versailles, on la blâma de l'avoir suivi à Compiègne, parce qu'aucun de ces deux partis ne lui réussit. Le roi part de Compiègne le 23 février, de grand matin, sous prétexte d'une partie de chasse; laissant sa mère sous la garde du maréchal d'Etrées, chargé de la garder à vue; le lendemain, la Ville-aux-Clers, secrétaire d'Etat, lui apporte une lettre du roi, qui lui ordonne de se retirer à Moulins: elle fit plus encore pour la satisfaction du cardinal de Richelieu, elle se retira dans les Pays-Bas, auprès

de l'Infante Isabelle-Claire Eugénie. Il se forma, entre ces deux princesses, une étroite et tendre amitié qui ne finit que par la mort de l'Infante : c'étoit se mettre sous la protection de la maison d'Autriche, des ennemis de la France : c'étoit faire triompher Richelieu ; aussi la fuite de Marie fut-elle plutôt secondée que traversée ; elle y trouva toutes les facilités possibles, et, de ce moment, le retour en France lui fut pour jamais fermé ; l'implacable Richelieu jura qu'elle n'y rentreroit jamais. Les emprisonnemens, les exils se multiplièrent ; le maréchal de Bassompierre fut mis à la Bastille ; la princesse de Conti en mourut de douleur ; le duc de Guise s'enfuit en Italie ; on déclare criminels de lèze-majesté les principaux officiers de la reine-mère et de Monsieur, leurs partisans et adhérens ; on confisque leurs biens, on donne leurs charges à d'autres ; le roi poursuit son frère, qui s'en-

fuit d'Orléans èt va chercher un asyle en Bourgogne ; il le poursuit en Bourgogne, et Monsieur se sauve en Franche-Comté ; le voilà aussi en pays étranger, en pays ennemi, quoiqu'il n'y eût pas encore de guerre déclarée entre la France et la maison d'Autriche. Monsieur passe de Besançon dans la Lorraine; il y épouse la princesse Marguerite, sœur du duc Charles IV, mariage qui fut longtemps un grand sujet de division entre le roi et son frère, et une grande source de calamités pour la Lorraine.

Le duc de Lorraine ayant été forcé par le traité de Vic, du 6 janvier 1632, de refuser toute retraite à la reine-mère et à Monsieur, cè prince prit le parti de se retirer dans les Pays-Bas auprès de la reine sa mère. Les voilà donc l'un et l'autre sous la protection de l'Espagne. L'Infante archiduchesse leur rendoit à tous deux de grands honneurs; mais c'étoit surtout de se-

cours qu'ils avoient besoin. Le duc d'Orléans se disposoit à entrer en France à main armée; le cardinal de Richelieu qui mécontentoit tout le monde, avoit mécontenté le maréchal duc de Montmorenci, à qui Louis XIII, lorsqu'il avoit cru mourir à Lyon, l'avoit recommandé, comme au héros de la France, et comme à la seule puissance capable de protéger efficacement un homme que la haine publique alloit accabler. Montmorenci, ne pouvant refuser à son roi mourant la grace qu'il lui demandoit, avoit pris généreusement Richelieu sous sa protection et lui avoit offert dans son gouvernement de Languedoc un asyle assuré. C'étoit là un de ces services qu'on ne devoit jamais oublier. De plus, Montmorenci, amiral de France, avoit cédé cette grande place à Richelieu qui la desiroit. Pour toute reconnoissance Richelieu avoit attaqué les priviléges du Lan-

guedoc et la fortune même de Montmorenci. Celui-ci devenu un mécontent, reçut Monsieur dans ce même gouvernement. Monsieur envoya en même temps solliciter des secours en Espagne, son envoyé fut ce même du Fargis qui avoit été neuf ans ambassadeur dans la même cour. On lui rendit à Madrid, sous ce titre d'envoyé de Monsieur, les mêmes honneurs qu'on lui avoit rendus lorsqu'il étoit ambassadeur du roi; du Fargis, en quittant Madrid, y laissa pour agent de Monsieur, le fameux Vincent Voiture, attaché à la maison de ce prince qui avoit conservé, de l'éducation qu'il avoit reçue du comte de Brèves, l'amour des lettres, et qui avoit à son service Voiture et Vaugelas. Voiture avoit de toutes les qualités d'un négociateur la plus nécessaire, le talent de plaire, il plut infiniment au duc d'Olivarès et obtint toute sa confiance; mais l'Espagne

étoit alors dans un moment de détresse qui ne lui permettoit pas de secourir puissamment ses alliés, et Montmorenci qui avoit aussi envoyé à Madrid en son nom, pour la même cause, n'avoit pu en tirer qu'un secours de cinquante mille écus.

On ignore quel étoit l'objet d'une autre négociation que la reine-mère et Monsieur parurent vers le même temps vouloir entamer avec l'ennemi de l'Autriche et l'allié de la France, le roi de Suède, auquel ils envoyèrent Deshayes que Monsieur avoit fait gouverneur de Montargis. Le cardinal de Richelieu, alarmé de ce projet, quel qu'il fût, fit enlever Deshayes, ce qui mit Gustave dans une telle colère, qu'il vouloit faire arrêter par représailles Charnacé, ambassadeur de France auprès de lui, mais Richelieu trouva le moyen d'appaiser Gustave.

On sait quelle fut l'issue de cette

expédition de Monsieur et du maréchal de Montmorenci en Languedoc; on sait comment le courage ardent de Montmorenci l'ayant précipité presque seul au milieu des bataillons ennemis, il eut le malheur de n'y être pas tué, et d'être réservé à la froide et implacable vengeance de Richelieu; comment ce ministre trompa Monsieur qui s'étoit soumis dans l'espérance de sauver Montmorenci.

On avoit formé à Bruxelles un projet qui auroit pu produire un heureux effet; on avoit résolu d'enlever madame de Combalet et de la transporter à Bruxelles pour faire craindre à Richelieu qu'on n'usât de représailles sur la personne qui lui étoit la plus chère. Le bonheur ordinaire de Richelieu fit que le projet manqua, et le roi protesta qu'il auroit été en personne redemander madame de Combalet à l'archiduchesse, à la tête de cinquante mille hommes.

Monsieur, plus mécontent que jamais, retourne à Bruxelles. L'Infante reçoit avec les honneurs accoutumés, et avec un empressement encore plus marqué, celui que, par tendresse pour Marie de Médecis, elle appeloit aussi *son fils*. Les cœurs ambitieux en se rapprochant ne font souvent que s'éloigner davantage; Gaston étoit gouverné par le jeune Puylaurens son favori, Marie de Médicis l'étoit par le père de Chanteloube, Oratorien; il s'éleva entre ces deux hommes une haine mortelle, qui troubla l'union de la mère et du fils. Marie avoit déjà eu quelque ressentiment de ce que, dans le traité de Besiers, conclu après la malheureuse affaire de Castelnaudari, il n'avoit pas été fait mention d'elle; Gaston s'excusoit sur la détresse où il s'étoit trouvé alors, et sur l'impossibilité où il s'étoit vu de rien obtenir pour sa mère.

Le duc de Lorraine Charles IV étoit dans

dans le parti de l'empereur, et de plus dans le parti de la reine-mère et surtout de Gaston, qui avoit épousé la princesse marguerite de Lorraine, sœur de Charles IV. Le cardinal de Richelieu engagea le roi à prendre Nanci et toute la Lorraine pour punir le duc. Le cardinal de Lorraine, François, frère de Charles IV suspendoit, autant qu'il pouvoit, les hostilités par des négociations. Pour désarmer Richelieu, il offroit de quitter la pourpre romaine, à laquelle il n'étoit guère attaché et d'épouser madame de Combalet. Cet article étoit l'endroit foible de Richelieu et celui par lequel on pouvoit l'attaquer avec avantage. Charles IV n'avoit pas d'enfans; en épousant le cardinal François, madame de Combalet pouvoit devenir souveraine, et même Charles IV offroit alors de céder ses Etats au cardinal son frère. Le cardinal de Lorraine promettoit en même-temps, au nom de

son frère et au sien, de remettre la princesse Marguerite leur sœur entre les mains du roi qui ordonneroit ce qu'il voudroit sur son mariage avec Monsieur. On traitoit, mais on ne concluoit pas. Nanci, où résidoit la famille ducale, étoit alors bloqué par l'armée françoise; mais le cardinal de Lorraine avoit un passe-port pour sortir de Nanci et aller négocier avec le roi et son ministre: le nombre de ceux qu'il pouvoit mener avec lui étoit réglé; il sort un jour de grand matin avec le nombre convenu, et traverse le camp françois, ayant à côté de lui dans son carrosse un jeune homme dont la figure charmante faisoit sourire malignement les soldats qui le voyoient. Ce jeune homme étoit la princesse Marguerite, qui, à la faveur de ce déguisement, alloit joindre à Bruxelles le duc d'Orléans son mari; elle monte sur un cheval qui l'attendoit dans un bois hors

de la vue du camp, et arrive le jour même, accablée de fatigue, à Thionville, où les carrosses de l'Infante Isabelle, avec une escorte de cinq cents chevaux, vinrent la prendre. Gaston s'empressa d'aller à sa rencontre jusqu'au-delà de Namur, l'Infante s'avança aussi fort loin au-devant d'elle, la reine-mère sortit seulement de la ville.

La fonction délicate et difficile de la princesse Marguerite, réunie au duc d'Orléans, fut d'être médiatrice entre son mari et sa belle-mère, et de seconder les soins que se donnoit l'Infante Isabelle pour leur conciliation; mais lorsque Marguerite voulut parler contre Puylaurens, le duc d'Orléans lui imposa silence : «C'est de tous mes servi» teurs, dit-il, celui qui m'est le plus cher, » et à qui j'ai les plus grandes obliga» tions.» Aveuglé par ses succès auprès de Gaston, ce jeune favori alloit braver

et insulter le père Chanteloube jusques dans la chambre de la reine-mère, qui, tantôt foible et désolée, ne savoit que fondre en larmes, et s'écrier que jamais le cardinal de Richelieu, son mortel ennemi, ne lui avoit manqué à ce point; tantôt reprenant sa hauteur et sa vigueur, le chassoit de chez elle, en le traitant d'insolent et d'écervelé, et en le menaçant de le faire jeter par les fenêtres. L'esprit sage et réservé de l'Infante Isabelle, lui donnoit aussi de la répugnance pour l'étourderie, l'insolence et les mœurs déréglées de Puylaurens. Les deux partis négocioient séparément avec Richelieu, qui se servoit de leur mésintelligence pour les accabler tous deux et leur refuser tout.

La reine-mère eut une maladie grave dans laquelle elle desira les secours et les soins de Vautier, son médecin de confiance, l'Infante Isabelle en fit donner avis à Louis XIII; mais le cardinal

qui soupçonnoit Vautier de gouverner l'esprit de Marie, autant que sa santé, l'avoit fait mettre à la Bastille, et ne voulut pas l'en laisser sortir. Quand Louis sut sa mère en état de convalescence, il l'envoya complimenter, et lui offrir de l'argent, mais à de certaines conditions qu'il savoit bien qu'elle n'accepteroit pas; comme de renvoyer le père Chanteloube et d'autres personnes suspectes au cardinal, et de se retirer à Florence où le cardinal vouloit la reléguer, parce qu'il disposoit du grand-duc de Toscane. La reine répondit que le roi d'Espagne son gendre ne la laissoit manquer de rien, et ne lui imposoit point de conditions.

L'Infante Isabelle mourut le 1er. décembre 1633, ayant gouverné pendant trente-trois ans les Pays-Bas catholiques, avec une sagesse faite pour servir de modèle à tous les souverains. C'étoit elle que Philippe II son père

avoit espéré de faire élire reine de France, au mépris de la loi salique, par l'assemblée des Etats de la ligue; le souvenir de ces troubles odieux et la rivalité de la France et de l'Espagne, qui ne fut jamais plus animée que sous les règnes de Louis XIII et de Philippe IV, empêchèrent toujours qu'en France on ne rendît entièrement justice à cette vertueuse princesse. Elle recommanda en mourant, à ceux qui devoient lui succéder dans l'administration des Pays-Bas, les intérêts de Marie de Médicis, son amie, et ceux du duc et de la duchesse d'Orléans. Don François de Moncade, marquis d'Ayetone, ayant reçu les ordres du roi d'Espagne, vint assurer la reine-mère, Gaston et Marguerite, que la mort de l'Infante n'apporteroit aucun changement en ce qui concernoit leurs intérêts; ils restèrent donc à Bruxelles, et Gaston y ratifia son mariage avec Marguerite, tandis qu'en

France on le faisoit déclarer nul par le parlement et par le clergé, à cause du défaut de consentement du roi; et qu'on faisoit d'inutiles démarches à Rome pour l'y faire annuler aussi. Rien sans doute n'est plus convenable à un fils de France, à l'héritier présomptif de la couronne, que de prendre l'agrément de son frère et de son roi, pour un engagement dont les suites sont si importantes; mais c'est un devoir de bienséance, de déférence, et non d'obligation stricte; et si des intérêts politiques, toujours un peu arbitraires, des motifs étrangers, des passions injustes s'opposent à un mariage d'ailleurs raisonnable, pourquoi un fils de France sera-t-il privé d'un droit que la nature accorde au moindre des sujets? L'essence du mariage ne consiste-t-elle pas dans le choix libre et volontaire que les deux contractans font l'un de l'autre pour se consacrer mutuellement leur

vie ? et l'avantage fortuit de la primogéniture ne met-il pas une assez grande différence entre deux frères, en faisant l'un maître et l'autre sujet, sans que le second soit encore l'esclave du premier dans l'acte de la vie qui doit être le plus libre ?

Un autre mariage déplut beaucoup encore à Louis XIII, ou plutôt à Richelieu ; le cardinal de Lorraine, François, au lieu d'épouser madame de Combalet, et de la faire duchesse de Lorraine, en vertu de la cession prétendue que Charles IV son frère lui avoit faite de ses Etats ; avoit épousé sa cousine, la princesse Claude de Lorraine, sœur de la princesse Nicole, femme de Charles IV. Richelieu s'en vengea, en chassant de la Lorraine, en réduisant à la fuite, et en dispersant pour ainsi dire dans toute l'Europe, les divers membres de cette illustre maison de Lorraine. C'est une des grandes vic-

lences du règne de Louis XIII et du ministère du cardinal de Richelieu. Le duc François, habile et heureux en évasions, trouva encore le moyen de se sauver de Nanci avec sa femme, à travers des déguisemens, des dangers, des fatigues, des obstacles de toute espèce, lui, travesti en crocheteur, elle, d'abord en page, puis en pauvre villageoise, le dos chargé d'une hotte pleine de fumier; ils se retirèrent d'abord en Franche-Comté, puis à Florence, auprès de la grande-duchesse, douairière de Toscane, leur tante paternelle, et enfin à Vienne, auprès de l'impératrice Eléonore de Gonzague, tante maternelle de la duchesse. Cette duchesse Claude fut la mère du duc de Lorraine Charles V, héros plus dévoué, plus utile encore à la maison d'Autriche que le duc Charles IV, son oncle. La princesse de Phalsbourg, sœur de Charles IV, de François et de la duchesse

d'Orléans, se sauva aussi de Nanci par stratagême. De Brône, gentilhomme lorrain, feignant un mal de jambe incurable, faisoit pour ce mal une neuvaine à Notre-Dame de Bon-Secours, à un quart de lieue de Nanci. On le voyoit tous les jours passer et repasser, et quand les sentinelles ouvroient le carrosse, ils le voyoient la jambe appuyée sur une banquette placée le long de la portière, et recouverte d'un grand carreau. A la fin on n'ouvrit plus, et alors ce fut la princesse de Phalsbourg qui risqua de servir de banquette, en se plaçant sous le carreau, et soutenant la jambe réputée malade. Elle passa ainsi sans être vue, et montant à cheval avec de Brône, gagna Bruxelles, où elle fut logée au palais près de la duchesse d'Orléans sa sœur. On est consolé de voir du moins ces innocentes victimes échapper à la fureur de Richelieu.

Cependant les troubles alloient tou-

jours croissant dans les petites cours françoises de Bruxelles; non seulement la maison de la reine-mère étoit ennemie de celle de Monsieur, ce qui produisoit journellement des duels et des combats; mais la même division régnoit dans la maison de Monsieur entre le parti du président le Cogneux et celui de Puylaurens. L'arrivée de la princesse de Phalsbourg augmentoit encore les troubles par le desir qu'elle avoit de se venger de l'infidélité de Puylaurens son amant, qui avoit quitté sa couleur de bleu mourant pour le ruban vert de mademoiselle de Chimai. Au milieu de toutes ces intrigues, le 3 mai 1634, entre huit et neuf heures du soir, Puylaurens revenant de la ville et montant l'escalier du palais, accompagné de huit ou dix gentilshommes, on lui tira un coup de carabine, dont il fut légèrement blessé à la joue, mais qui blessa plus grièvement deux des

gentilshommes qui l'accompagnoient, l'assassin s'enfuit par une porte de derrière, laissant sur la place la carabine et une casaque; il trouva un cheval qu'on lui tenoit tout prêt, et se sauva sans avoir été aperçu, ou du moins reconnu de personne. Au bruit du coup, Monsieur envoya savoir ce que c'étoit, Puylaurens entre en même temps dans la salle et raconte lui-même comment la chose s'est passée. Monsieur envoie un gentilhomme demander justice et vengeance au marquis d'Ayetone, qui parut surpris; il accourut chez Monsieur et l'assura qu'on alloit faire les perquisitions les plus exactes, la casaque fut exposée pendant trois jours à la porte de l'hôtel de ville, *et c'est à quoi*, dit Montrésor, *aboutit cette exacte perquisition si solemnellement promise.* La casaque ne fut point reconnue. On soupçonna un intrigant, nommé du Clausel, sur le seul fonde-

ment que la casaque étoit parfumée, et que ce du Clausel aimoit les odeurs, ce qui apparemment n'étoit pas commun alors; mais, par qui ce du Clausel avoit-il été mis en œuvre? C'est sur quoi l'on n'eut jamais que des conjectures et des soupçons. Les François crurent ou feignirent de croire que le coup partoit des Espagnols, à qui Puylaurens étoit suspect et odieux, comme détournant Monsieur de s'unir plus étroitement avec l'Espagne et traitant toujours en secret avec le cardinal de Richelieu. Les Espagnols disoient que le coup venoit de Paris et que c'étoit un artifice du cardinal pour inspirer à Monsieur des défiances contre les Espagnols et l'engager à revenir en France aux conditions qu'on lui prescrivoit; mais les principaux soupçons tombèrent sur la princesse de Phalsbourg, le père Chanteloube, et le duc d'Elbeuf qui s'étoit attaché à Monsieur, mais

qui supportoit avec peine le crédit dominant de Puylaurens; il eut à ce sujet avec Monsieur une explication dont il n'eut pas lieu d'être content. Les uns soupçonnoient ces trois personnages à la fois, les autres séparément. Puylaurens accusoit la princesse de Phalsbourg; « Je suis fort obligé à madame » la princesse de Phalsbourg, disoit-il, » elle n'a pas voulu me faire saluer par » une balle seule. » Il y avoit en effet vingt ou vingt-cinq balles dans la carabine. Le peuple (et cette dénomination s'étend souvent fort loin), aime le mystère dans les grands crimes. On lit dans quelques mémoires du temps, que le marquis d'Ayetone dit à Monsieur, qu'on savoit d'où partoit le coup, qu'on l'en instruiroit quand il en seroit temps, mais que des personnes si considérables et si puissantes étoient mêlées dans cette affaire, que la prudence rendoit quant à présent le secret nécessaire. Il

paroît difficile que Monsieur se soit contenté de cette réponse, sans exiger d'être admis au secret.

La reine fit faire un compliment à son fils sur cet événement, mais elle ne fit rien dire à Puylaurens, et elle fut très-offensée de ce qu'on accusoit le P. Chanteloube. « Me croit-on capa-» ble, disoit-elle, de protéger des as-» sassins ? » Il est vrai que le cardinal de Richelieu accusa plusieurs fois le P. Chanteloube de complots contre sa vie et qu'il fit condamner quelques coupables ou quelques innocens comme complices de cet Oratorien ; mais Richelieu, objet de tant de conspirations, étoit aussi bien capable d'en supposer où il n'y en avoit pas. Il est vrai encore que Monsieur prévenu par les suggestions de Puylaurens et des autres ennemis du P. Chanteloube, avoit très-mauvaise opinion de ce dernier, et que, quand il entendoit parler de quelque

crime, de quelque projet d'assassinat, il disoit : *c'est une Chanteloubade.*

L'aventure de Puylaurens et le peu de suite qu'on avoit donné à cette affaire, sembloient être, pour le duc d'Orléans, des motifs de refroidissement sur l'alliance d'Espagne; au contraire, la comtesse de Fargis, toute espagnole, sut si bien persuader à Puylaurens, que son intérêt étoit de s'unir étroitement avec l'Espagne, ne fût-ce que pour se rendre plus redoutable à Richelieu, que le 12 du même mois de mai, neuf jours après l'assassinat de Puylaurens, le roi d'Espagne, par le ministère du marquis d'Ayetone, et le duc d'Orléans signèrent à Bruxelles un traité par lequel ils se promettoient de ne pas faire de paix l'un sans l'autre avec la France avant deux ans et demi, et le roi d'Espagne fournissoit au duc d'Orléans une armée de douze mille hommes de pied et de trois mille

chevaux, et de plus, de l'argent pour faire d'autres levées en France. La reine-mère qui s'humilioit alors devant Louis XIII et Richelieu en demandant à quelques conditions que ce fût son retour en France, qu'elle ne devoit point obtenir (1), refusa de signer ce traité. Les Espagnols furent très-mécontens de ce refus et la France ne lui en sut aucun gré. L'armée promise au duc d'Orléans, ne fut pas fournie, et ce prince reprit ses négociations avec la France. Le cardinal se mit à pratiquer Puylaurens. *Avec le temps nous aurons l'âge*, disoit-il par une équivoque proverbiale, parce que Puylaurens se nommoit *Antoine de Lage*. Il eut Lage en effet; le traité du duc d'Orléans avec le roi son frère, conclu

(1) . . . . . *Cui fortuna negârat*
In patriam reditus.

VIRG.

à la fin de septembre, fut signé par le roi à Ecouen, le 1er. octobre.

Le marquis d'Ayetone en fut instruit, et dit au duc d'Orléans, qui ne l'avoua pas. « Tant qu'il vous plaira de demeu» rer dans les Etats de sa majesté catho» lique, vous y serez traité avec la dis» tinction due à votre naissance. Si » vous croyez trouver plus de satisfac» tion et de sûreté en France, le roi sera » le premier à vous conseiller de sui» vre votre inclination. Daignez seule» ment m'avertir du jour de votre dé» part, afin qu'on vous rende les hon» neurs accoutumés et que vous soyiez » conduit en sûreté jusqu'à la fron» tière. »

Monsieur préféra de quitter les Pays-Bas en fugitif, et peut-être fit-il bien, du moins pour Puylaurens, car on prétend qu'il y avoit contre celui-ci un nouveau projet d'assassinat, qui devoit s'exécuter le 9 octobre, et Monsieur et

son favori disparurent le 8. Le marquis d'Ayetone, quand on lui apprit cette nouvelle, répondit avec sa modération ordinaire : « Monsieur étoit libre dans » les Pays-Bas comme en France. Quand » il voudra revenir, nos bras lui seront » toujours ouverts ; je suis fâché seu- » lement de n'avoir pas été mis à por- » tée de lui rendre tous les honneurs » qui lui sont dûs. »

Lorsqu'on tint en France Monsieur et Puylaurens, on exigea du premier qu'il consentît à la dissolution de son mariage avec Marguerite de Lorraine, et du second, qu'il l'y fît consentir ; et pour y engager celui-ci, on lui paya magnifiquement le prix du retour de Monsieur. On lui acheta la seigneurie d'Aiguillon, qu'on érigea pour lui en duché-Pairie, sous le nom de Puylau- rens, et on lui donna en mariage une nièce du cardinal, mais Puylaurens ayant déclaré que son crédit auprès

de Monsieur ne pouvoit qu'échouer sur la proposition du divorce, parce que ce prince se regardoit comme engagé d'honneur à ne pas abandonner Marguerite, on découvrit ou l'on supposa des restes d'intelligence entre Puylaurens et l'Espagne, et sous ce prétexte on le mit à la Bastille où il mourut au bout de quelques mois. On continua de persécuter le duc d'Orléans, de gagner les gens de sa maison, d'y introduire les espions et les créatures du cardinal pour faire enfin consentir ce prince à cette dissolution de son mariage, si ardemment desirée. Gaston si foible et si léger sur tout autre article, fut inébranlable sur ce seul point, et il s'en trouva bien; le roi finit par donner son agrément à ce mariage, mais l'affaire ne fut entièrement consommée que huit jours avant la mort du roi, et qu'à condition que le mariage seroit célébré de nouveau en

France. Gaston se piqua de remplir les dernières volontés de son frère, et le 26 mai (1643) douze jours après la mort du roi il renouvela son mariage à Meudon. L'archevêque de Paris, Gondi, en fit la cérémonie, *en tant que de besoin, in quantum opus est*; ainsi Gaston épousa trois fois la princesse Marguerite, à Nanci, à Bruxelles et à Meudon.

Marie de Médicis vit avec peine, en 1635, le roi son fils, déclarer la guerre au roi d'Espagne son gendre; elle jugea qu'on prenoit à tâche de détruire tout l'ouvrage de sa régence, elle écrivit à ce sujet au roi son fils, une lettre tendre et très-sensée, où, laissant à part ses propres intérêts, et ne s'occupant que de ceux du roi et du royaume, elle ne dit pas un mot contre Richelieu, et s'attache uniquement à faire sentir les conséquences d'une guerre ouverte avec l'Espagne. On trouve dans cette lettre cette maxime si vraie et si importante:

la guerre n'est juste que lorsqu'elle est nécessaire. On peut être surpris d'y voir Henri IV cité comme ayant recommandé d'entretenir la paix avec l'Espagne, lui qui, au moment de sa mort, entroit en guerre avec la maison d'Autriche. Le roi, irrité par Richelieu, affecta de regarder cette lettre, moins comme une exhortation à la paix que comme un manifeste contre lui.

En 1636, Montrésor et Saint-Ibal formèrent contre la vie du cardinal cette fameuse conjuration, dans laquelle ils firent entrer Monsieur et le comte de Soissons. C'étoit pendant le siége de Corbie qu'on reprenoit sur les Espagnols, et le coup devoit s'exécuter dans Amiens, où la cour étoit restée; mais l'honneur ou la religion ne permit pas à ces deux princes de donner le signal convenu pour l'assassinat d'un prêtre et d'un cardinal, et l'affaire manqua; mais la crainte fort naturelle qu'il

n'eût transpiré quelque chose de ce complot, fit que Monsieur partit brusquement pour Blois, et le comte de Soissons pour Sedan, où le duc de Bouillon lui donna un asyle. On négocie, et cependant le roi part le 25 janvier 1637, pour aller réduire son frère. Monsieur se soumet et traite sans le comte de Soissons; le roi, par un acte du 6 février, donné dans Orléans, consent au mariage de Gaston, à condition que ce prince n'épousera pas contre lui les prétentions de la maison de Lorraine, et ce qu'on appeloit les passions du duc Charles. Le comte de Soissons refuse son acquiescement au traité de Monsieur, et traite avec Marie de Médicis et les Espagnols. Par un acte du 28 juin, passé entre Marie et le cardinal Infant, et par un autre acte passé entre Marie et le comte de Soissons, et signé par Marie, à Bruxelles, le 6 juillet 1637, il fut convenu que le roi d'Espagne

ne feroit ni paix, ni trève avec la France sans que Marie de Médicis et le comte de Soissons fussent rétablis dans tous leurs droits; que Marie et le comte, de leur côté, n'accepteront aucune condition avant la mort ou l'éloignement entier du cardinal de Richelieu; que si l'un de ces événemens arrive avant que les contestations entre la France et l'Espagne aient pu être terminées, la reine-mère et le comte de Soissons resteront neutres pendant quatre mois pour qu'on ait le temps de travailler à la paix générale; que si elle n'est pas conclue dans cet intervalle, Marie de Médicis et le comte de Soissons pourront faire leur accord avec la France. Le comte de Soissons devoit, comme lieutenant-général de la reine-mère, commander les troupes qui seroient levées, et rassemblées sous le nom et sous les ordres de cette princesse. Le duc de Bouillon quittoit le service de la Hollande, et on l'en

l'en dédommageoit. Ces traités ne firent que hâter l'accommodement particulier du comte de Soissons ; il lui fut permis de rester pendant quatre ans à Sedan, et au duc de Bouillon de l'y recevoir. Le roi en assura la maréchale de Bouillon, mère du duc, par une lettre du 10 juillet.

Pendant ce temps, la reine Anne d'Autriche restoit en France, malheureuse et persécuté ; les lettres d'amitié ou de bienséance qu'elle écrivoit à ses frères, le roi d'Espagne et le cardinal Infant, et qui étoient interceptées, passoient pour autant de crimes, pour autant de preuves d'intelligence avec les ennemis de l'Etat ; Richelieu l'accusoit de donner à l'Espagne des avis funestes à la France, parce qu'elle faisoit des vœux et des démarches pour la paix. Mademoiselle de la Fayette, que le roi aimoit et que la reine estimoit, osa parler pour la paix, pour la reine-mère

et contre le cardinal de Richelieu, et courut s'enfermer dans un cloître, et prendre le voile, pour échapper à tous les dangers du monde et de la cour. La reine cherchant aussi à s'y dérober, du moins pour quelques momens, alloit faire des retraites au Val-de-Grace qu'elle avoit fait bâtir avec magnificence; Richelieu voulut croire que ce monastère étoit le dépôt des correspondances de la reine avec l'Espagne, il envoya le chancelier Séguier au Val-de-Grace, où la reine s'étoit retirée pendant quelques jours que le roi étoit allé passer à Chantilly; Séguier avoit ordre de la surprendre, de l'interroger, de crocheter ses cabinets et ses cassettes, de saisir ses papiers. On croit que Séguier, songeant à l'avenir, et prévoyant la puissance qu'auroit un jour la reine, si elle survivoit le roi, il la fit avertir secrètement de sa visite; on en allègue pour preuve sa faveur con-

tinuée sous la régence d'Anne d'Autriche. Quoi qu'il en soit, on ne trouva rien au Val-de-Grace de ce qu'on y cherchoit; et tout ce grand scandale, tout ce grand outrage fait à une reine, que le roi auroit dû venger, fut du moins en pure perte pour la haine de Richelieu. Cependant il fit déposer par l'archevêque de Paris, l'abbesse du Val-de-Grace, qui lui étoit suspecte comme chère à la reine, comme originaire de Franche-Comté, pays autrichien, et comme sœur du gouverneur de Besançon.

Un valet-de-chambre du roi, nommé la Porte, homme intelligent et fidèle, dont nous avons des mémoires assez curieux, et qui avoit été donné à la reine par la duchesse de Chevreuse, sa confidente, fut soupçonné par le cardinal d'être l'entremetteur du commerce de la reine avec l'Espagne; la Porte fut mis à la Bastille, interrogé

par le cardinal lui-même, et ne fit aucun aveu qui pût nuire à la reine. La duchesse de Chevreuse, qu'on ne trouvoit pas assez réléguée à Tours, fut envoyée à Loches, et aima mieux s'enfuir en Espagne, où elle fut reçue en triomphe, et où elle donna de l'amour au roi et de la jalousie à la reine (Elizabeth de France), elle avoit aussi donné de l'amour en France à Louis XIII; mais la reine Anne d'Autriche, loin d'en être jalouse, en faisoit sa favorite.

La reine reçut enfin quelque réparation de tant d'injures, sa stérilité cessa, elle accoucha de Louis XIV, le 5 septembre 1638, et de Philippe duc d'Anjou, puis d'Orléans, le 21 septembre 1640.

Le P. Caussin, Jésuite, confesseur du roi, crut qu'il étoit de son devoir d'exiger du roi son pénitent qu'il se réconciliât avec sa mère. Il y fut, dit-on, excité et fut conduit dans cette affaire

par le P. Monod, aussi Jésuite, confesseur de la Duchesse de Savoie, mécontente et affligée, ainsi que les reines d'Espagne et d'Angleterre, de la persécution que souffroit depuis si longtemps la reine leur mère; les remontrances du P. Caussin ne laissèrent pas que d'alarmer la conscience de Louis XIII; il consulta d'autres Jésuites, qui, par la crainte qu'ils avoient du cardinal, par le desir et l'espérance d'en obtenir des graces, peut-être pour l'intérêt de leur doctrine du probabilisme, lui tinrent un langage différent. Louis dit au P. Caussin: « Vos confrères ne sont pas » tous de votre avis ». « Sire, répondit le » P. Caussin, avec toute la franchise d'un » homme de bien, n'en croyez pas nos » pères; ils ont une église à bâtir, ils ont » besoin et peur du cardinal. » Aussitôt que Richelieu fut instruit des tentatives du P. Caussin, il lui fut aisé de renverser un pauvre confesseur, qui n'avoit que

de la vertu et de la piété, il le fit reléguer au fond de la Basse-Bretagne, à Quimper-Corentin (1); et pour se donner le mérite d'un bon choix, il le fit remplacer par le savant P. Sirmond que son grand âge pouvoit rendre plus foible et plus souple; Richelieu persécuta longtemps la duchesse de Savoie pour qu'elle lui livrât le P. Monod, et n'ayant pu l'obtenir, il se vengea de ses refus, en la faisant dépouiller d'une partie de ses Etats par le roi son frère. Il avoit fait faire une espèce de consultation théologique, qui fut signée par deux de ses créatures, le P. Joseph, Capucin, et le P. de Harlay de Sancy, Oratorien. On établissoit dans cette consultation qu'aucune loi divine n'obligeoit un fils de demeurer toujours avec sa mère. Il

(1) On sait assez que le destin
Adresse-là les gens quand il veut qu'on enrage.

LA FONTAINE.

étoit bien question de savoir si les enfans devoient toujours habiter avec leurs parens ! il s'agissoit de savoir si un fils pouvoit légitimement chasser sa mère d'un royaume qu'elle avoit longtemps gouverné aussi bien qu'elle l'avoit pu, et la tenir dans un bannissement perpétuel, uniquement parce qu'elle s'accordoit mal avec un homme qui avoit été son domestique, qu'elle avoit comblé de biens, et qui abusoit contr'elle de la puissance qu'elle lui avoit procurée.

Mais cet homme étoit devenu nécessaire au roi pour le gouvernement de son Etat !

Premièrement, il n'y a point d'homme nécessaire et dont il ne faille savoir se passer ; il y en a d'utiles, et le cardinal avoit tout ce qu'il falloit pour l'être, pourvu que l'autorité royale sût contenir son autorité ministérielle dans les bornes qu'un sujet ne doit jamais franchir.

2°. Si le labyrinthe des affaires étoit devenu inextricable, c'étoit Richelieu qui l'avoit rendu tel, ou à dessein, ou par incapacité : l'opinion générale est qu'il embrouilloit les affaires et suscitoit des guerres pour se rendre nécessaire ; politique infernale et très-maladroite de beaucoup de ministres, et qui en a perdu plusieurs. Richelieu avoit donc certainement fait le mal, mais quelle preuve avoit-on, ou qu'il pût le réparer, ou qu'il fût le seul qui pût le réparer ? il l'avoit persuadé à son crédule maître, voilà tout.

3°. Le roi pouvoit se souvenir de la répugnance qu'il avoit eue à l'admettre dans son conseil, malgré toutes les instances de la reine-mère, aveugle alors sur ce ministre. La reine-mère avouoit son aveuglement aujourd'hui dissipé : « Ses procédés, disoit-elle, m'ont forcée » d'ouvrir les yeux, j'ai appris à mes » dépens à le connoître. Mais vous,

» qu'avez-vous vu qui vous ait fait chan-
» ger d'opinion sur son compte? Cette
» ambition que vous redoutiez tant, ne
» l'aviez-vous pas vu aller toujours
» en croissant, étaler un faste de repré-
» sentation, qui tous les jours blesse
» vos yeux, et affecter une puissance
» déjà funeste à votre mère, et redou-
» table à vous-même? »

4°. Enfin, s'il y avoit entre Marie de Médicis et le cardinal une incompatibilité, telle qu'il fallût qu'un des deux fût sacrifié à l'autre, n'étoit-il pas plus convenable que le ministre cédât la place à la mère de son roi, à sa reine, à sa protectrice, à sa bienfaitrice (1)?

(1) Le cardinal tenoit ici exactement le langage de Tartufe, auquel il ressembloit à tant d'égards :

Je ne garde, pour lui, monsieur, aucune aigreur;
Je lui pardonne tout, de rien je ne le blâme,
Et voudrois le servir du meilleur de mon ame.
Mais... s'il rentre céans, c'est à moi d'en sortir...

5°. Accordons cependant aux partisans du cardinal tout ce qu'ils pouvoient prétendre : supposons que ce ministre fût absolument nécessaire ; que la reine-mère fût inutile, dangereuse

---

Le commerce entre nous porteroit du scandale...
. . . . Mon cœur lui pardonne,
Et c'est faire, monsieur, ce que le ciel ordonne ;
Mais après le scandale et l'affront d'aujourd'hui,
Le ciel n'ordonne pas que je vive avec lui.

et Cléante pouvoit lui répondre :

Souffrez . . . .
Qu'il soit à ses périls possesseur de son bien ;
Et songez qu'il vaut mieux encor qu'il en mésuse,
Que, si de l'en frustrer il faut qu'on vous accuse.
J'admire seulement que, sans confusion,
Vous en ayez souffert la proposition....
Et s'il faut que le ciel dans votre cœur ait mis
Un invincible obstacle à vivre avec Damis,
Ne vaudroit-il pas mieux qu'en personne discrète,
Vous fissiez de céans une honnête retraite,
Que de souffrir ainsi, contre toute raison,
Qu'on en chasse pour vous le fils de la maison ?

Ici c'étoit la mère au lieu du fils, ce qui est pis encore, et quand il s'agissoit du duc d'Orléans, c'étoit le fils.

même; que le bien de l'Etat exigeât qu'elle fût éloigné, non seulement de la cour, mais du royaume; eh! bien, quelle loi ou divine ou humaine autorisoit un fils ou tout autre à la priver des droits que lui donnoit son contrat de mariage, à retenir ses revenus, à la réduire à vivre d'aumône en pays étranger, à lui dire : « Vous mourrez de faim, autant » qu'il est en moi, ou vous vous confi- » nerez, malgré vous, dans le seul coin » de terre que je vous assigne sur le » globe, et vous chasserez tous les » domestiques en qui vous avez con- » fiance? » et c'est un fils qui tient ce langage à sa mère; c'est un domestique qui le tient à sa maîtresse, à sa bienfaitrice! et on fait de la théologie pour justifier ce procédé inhumain et dénaturé! Voilà quel étoit l'état de la question, et non pas de savoir si un fils étoit obligé de demeurer avec sa mère.

C'est avec peine qu'on voit un

homme tel que Balzac, prostituer son éloquence à défendre par bassesse la cause du cardinal de Richelieu contre Marie de Médicis. « Le roi n'a pas cru, » dit-il, que ce fût offenser la nature » que de *ne pas abandonner la vertu*, ni » que ce fût pécher contre la révérence » maternelle, que *de ne violer pas l'a-* » *mitié.* »

Quoi! ç'eût été *abandonner la vertu* et *violer l'amitié* que de ne pas refuser des alimens à sa mère, ou de la maintenir à sa cour dans le rang qu'elle y devoit occuper! Si Richelieu n'avoit persécuté que la reine-mère, on pourroit croire que de puissantes raisons d'Etat l'auroient obligé d'étouffer dans son cœur la voie de la reconnoissance; mais quand on le voit éloigner du roi, ainsi que sa mère, sa femme, son unique frère légitime, ses frères naturels, ses sœurs, les princes du sang (excepté le seul qui s'étoit voué à lui (Cardinal)

et qui avoit marié son fils à une nièce de ce ministre), tous les grands du royaume, les favoris, les maîtresses, les confesseurs, tous ceux enfin qui dans les diverses circonstances de la vie, sont l'appui et la consolation des rois comme des autres hommes, on voit trop qu'il avoit intérêt d'isoler entièrement le roi pour le gouverner plus despotiquement; et quand on voit qu'il exigeoit que les ministres, les généraux, les gouverneurs de provinces, les prélats, les magistrats, fussent à lui et non au roi, en sorte que, selon l'expression de quelques historiens, le roi n'avoit plus ni place, ni armée, ni officier, qui fût véritablement à lui, on ne peut plus fixer son imagination, on ne voit plus où une telle ambition peut s'arrêter, et l'imputation qu'on lui a faite plus d'une fois d'aspirer au trône, ne paroit plus si exagérée.

On ne sait pas bien quel fut le motif

qui engagea la reine-mère à sortir en 1638, des Pays-Bas catholiques; il est vraisemblable qu'ayant perdu toute espérance de réconcilier le roi d'Espagne son gendre, avec le roi de France son fils, et ne pouvant renoncer à celle de son retour en France, elle crut disposer plus favorablement pour elle l'esprit de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, en quittant les Etats d'une puissance déclarée ennemie, et en passant chez une puissance alliée de la France, ou qui ne fût pas en guerre avec elle. Marie alla donc d'abord en Hollande chez la princesse d'Orange sa petite-fille, elle passa ensuite en Angleterre, chez la reine Henriette sa fille, mère de la jeune princesse d'Orange. La haine de Richelieu la suivit partout; il fomenta les troubles de l'Angleterre, et les rebelles excités par lui forcèrent Charles Ier. à renvoyer sa belle-mère. Elle voulut retourner en Hollande, Richelieu lui fit

encore refuser cet asyle ; elle se retira enfin à Cologne, où elle mourut.

En 1641, il s'éleva un grand orage contre le cardinal de Richelieu. Ce ne furent plus de simples cabales de cour ou des complots obscurs contre sa personne ; mais une guerre ouverte, une bataille rangée, une bataille gagnée ; et Richelieu pouvoit être perdu, sans l'événement inexplicable qui fit périr le vainqueur au milieu de la victoire. Le comte de Soissons étoit toujours à Sedan avec le duc de Bouillon ; le duc de Guise s'y rendit aussi. Le cardinal de Richelieu voulut réduire cette place de Sedan, qu'il appeloit *une autre la Rochelle ;* il se mit à prévenir et à irriter Louis XIII contre les princes et les seigneurs qui s'y étoient retirés ; il les avertit par-là de se fortifier contre lui du secours des étrangers. Le baron de Beauvau, qui étoit de leur parti, rapporta de Bruxelles, vers la fin du mois de mai,

un traité signé par le cardinal Infant, au nom de l'empereur et du roi d'Espagne. Par ce traité, chacun de ces deux princes devoit fournir sept mille hommes au comte de Soissons, outre des secours d'argent. Le roi d'Espagne, trop occupé chez lui par la révolte du Portugal et de la Catalogne, ne put fournir son contingent; l'empereur tint parole, et envoya les sept mille hommes sous la conduite du général Lamboi. Le maréchal de Châtillon, qui commandoit l'armée royale, s'avance jusqu'aux portes de Sedan. Les princes sortent de cette place, se joignent avec Lamboi, et font face à Châtillon. Alors se livra, le 6 juillet, la bataille de la Marfée ou de Sedan. Les princes avoient des intelligences secrètes (mais qui ne produisirent rien pour lors) avec le duc d'Orléans et avec le jeune Cinq-Mars, grand écuyer et favori du roi, qui commençoit à se déclarer assez ouvertement

contre le cardinal ; ils en avoient, dit-on, dans l'armée même du maréchal de Châtillon ; cette armée fut accusée de s'être laissé battre en haine du cardinal. Le comte de Soissons fut vainqueur, mais il fut tué, sans qu'on ait jamais pu savoir comment ni par qui. On soupçonna le cardinal d'avoir pris ses mesures pour le faire assassiner : on l'a cru longtemps, et beaucoup de gens le croient encore ; mais le comte étoit entouré de ses gardes, lorsqu'il fut tué : l'opinion peut-être la plus vraisemblable, est qu'il se tua lui-même par mégarde. Le duc de Bouillon et Langlade son historien, le pensoient ainsi. « Il » est constant, dit Langlade, que le » comte de Soissons leva deux fois la » visière de son casque avec le bout » d'un de ses pistolets. Riquemont, son » écuyer, l'avertit du malheur qui lui » en pouvoit arriver. Le coup étoit dans » le milieu du front, et tiré de si près,

» que le papier entra dans la tête. » Ce malheureux accident fit perdre aux ennemis de Richelieu tout le fruit de leur victoire. Le duc de Bouillon fit sa paix avec le roi; le duc de Guise ne voulut pas y être compris, et s'enfuit à Bruxelles, tandis qu'on le condamnoit à mort par contumace à Paris, et qu'on lui tranchoit la tête en effigie à la place de Grève, le 11 septembre, pour confisquer sur lui l'archevêché de Rheims et d'autres riches bénéfices qu'il possédoit en France; il s'en consola en épousant à Bruxelles la comtesse de Bossu, dont il étoit devenu amoureux, et en faisant infidélité à la princesse Anne de Gonzague, qu'il avoit aimée, jusqu'à vouloir perdre pour elle tous ces mêmes bénéfices: elle fut depuis la fameuse princesse palatine.

De cette conspiration du comte de Soissons, contre le cardinal de Richelieu, naquit la conspiration plus célè-

bre encore et plus malheureuse de Cinq-Mars et de ses complices. Monsieur, qui avoit pour le moins fait des vœux secrets pour le succès de la précédente, fut mis à la tête de celle-ci. Quelles que fussent ses vues pour la régence, à laquelle la mort du roi alloit vraisemblablement donner bientôt ouverture, et que la reine seule pouvoit lui disputer, comme il entroit dans les projets ambitieux du cardinal de se faire donner cette régence, Gaston fit cause commune avec la reine sa belle-sœur, et la mit dans le secret de la nouvelle conspiration; secret qu'elle garda religieusement, et qui lui fut aussi gardé par les conjurés dans le fatal procès de Cinq-Mars et de Thou, sans quoi le cardinal de Richelieu auroit encore eu le temps de la perdre avant de mourir. Le duc de Bouillon entra aussi dans ce nouveau complot, et donna au parti sa place de Sedan, comme dans la conspiration du comte

de Soissons. Cinq-Mars étoit l'ame de la nouvelle entreprise; Cinq-Mars, d'abord créature du cardinal, ainsi que le maréchal d'Effiat son père, voulut bientôt se rendre indépendant du cardinal, qui, dès-lors, devint son ennemi. Cinq-Mars, jeune, léger, plaisant, amusoit quelquefois Louis XIII par les ridicules qu'il donnoit au cardinal, que le roi craignit toujours et n'aima jamais. Louis lui confioit aussi les chagrins que lui causoit quelquefois le cardinal, et sembloit abandonner ce ministre aux sarcasmes de Cinq-Mars. Ce jeune homme n'avoit pas assez d'expérience pour savoir que le plus redoutable rival qu'on puisse avoir auprès d'une ame foible, est celui qu'elle hait et qu'elle craint. Il osa lutter contre Richelieu, et opposer son crédit de favori à cet immense crédit de ministre. La cour même se partagea entr'eux, et Cinq-Mars parut près de renverser Richelieu.

On délibéra dans le parti si l'on termineroit l'affaire en France par un coup de main, comme on l'avoit projeté en 1636 à Amiens, où si l'on traiteroit avec l'Espagne, et si l'on introduiroit les étrangers en France, comme l'année précédente (1641). Cinq-Mars étoit pour le premier parti, et il prétendoit que le roi y avoit consenti, ou du moins ne s'y étoit pas opposé; mais le duc d'Orléans préféra de traiter avec l'Espagne, et, de concert avec tous les chefs du parti, il envoya Fontrailles à Madrid pour cette négociation. Nous en avons la relation faite par Fontrailles même; les François faisoient alors le siége de Perpignan; Fontrailles, selon ses instructions, pressoit le duc d'Olivarès de terminer, et Olivarès l'arrêtoit par une multitude de chicanes, tant sur le fond que sur la forme du traité; Fontrailles impatienté osa lui dire : « je ne m'é» tonne pas que vos affaires aillent si

» mal, il s'agit de sauver Perpignan, et
» vous vous arrêtez à des bagatelles. »
Ce propos parut piquer d'honneur Olivarès, il termina. « J'ai obligé, dit-il,
» le conseil d'aller en poste et à la fran-
» çoise, contre la coutume et la pra-
» tique de la cour de Madrid. » Le traité fut signé le 13 mars 1642. Comme la paix étoit alors l'objet des vœux de toute l'Europe, et que Richelieu seul vouloit la guerre, le traité parut n'avoir d'autre but que la pacification générale; on déclara surtout ne vouloir rien faire contre Louis XIII, ni au préjudice de la reine sa femme, dont on promettoit tacitement de faire valoir les droits à la régence. Le roi d'Espagne devoit fournir douze ou quinze mille hommes de vieilles troupes et tout l'argent nécessaire. Philippe et Gaston ne feront aucun accommodement avec la France, l'un sans l'autre. Le complot fut découvert et par conséquent il man-

qua. Cinq-Mars fut arrêté à Narbonne le 13 juin, le duc de Bouillon le fut le 23 au milieu d'une armée qu'il commandoit en Italie, la duchesse de Bouillon sa femme le sauva en menaçant de livrer Sedan aux Espagnols, et en cédant au roi cette importante place, dont la maison de Bouillon fut amplement dédommagée par la suite.

Monsieur demanda grace et abandonna et chargea lui-même ses complices. Le triomphe de Richelieu fut complet dans cette affaire comme dans toutes les autres.

Supplices des grands, sous le ministère de Richelieu.

Jetons un coup-d'œil sur les fameux supplices qui ont souillé ce ministère et le règne de Louis XIII, d'ailleurs glorieux. Cet examen est d'autant moins étranger à notre sujet, que ces suppli-

ces forment la principale différence observée par Voiture entre l'administration de Richelieu et celle d'Olivarès son rival. De plus, l'intérêt de l'humanité nous prescrit cet examen, et l'intérêt de la vérité demande qu'on dissipe une erreur, qui, en haine des révoltes et des séditions, source de tant de maux, paroît s'accréditer chez quelques gens d'esprit et de mérite, magistrats, hommes d'Etat, mais à qui les détails de notre histoire ne sont pas assez familiers. Cette erreur qui a pour principe très-plausible, la considération des maux qu'entraîne un gouvernement foible, est d'être portés à regretter le gouvernement sévère de Richelieu, et de dire, mais très-gratuitement et très-faussement, que si en effet il a été pour le moins sévère, ce qu'on ne peut nier, il n'a pas du moins été formellement injuste dans les jugemens criminels qu'il a fait rendre.

S'il

S'il n'a point fait de grace, dit-on, il n'a point fait d'injustice.

Eh ! pourquoi donc tous ces jugemens ont-ils été rendus par des commissions ? n'est-ce pas d'abord une grande injustice, et une injustice très-impolitique, puisqu'elle rend tous ces jugemens suspects ? n'est-il pas de droit naturel que les juges ne soient nommés ni par l'accusé ni par l'accusateur ; et ici le gouvernement n'est-il pas l'accusateur ? tout homme n'a-t-il pas le droit d'être jugé par ses juges naturels, par des juges indépendans, impartiaux, et qu'on ne puisse soupçonner d'opprimer l'innocence pour acquérir de la faveur ?

Mais entrons dans l'examen particulier de chacun de ces jugemens.

Procès du comte de Chalais. 1626.

On a publié en 1781, un *recueil de pièces intéressantes pour servir à l'Histoire des règnes de Louis XIII et de Louis XIV.* Parmi ces pièces se trouvent celles du procès du comte de Chalais, inconnues jusqu'alors. « On ne » sait, dit l'auteur de *l'Intrigue du ca-» binet*, ce que les commissaires deman-» dèrent à Chalais; s'il y eut des té-» moins, s'ils furent confrontés; enfin » il ne reste aucun détail de cet étrange » procès, dont les pièces ont été enle-» vées et soustraites à la connoissance » du public. »

Ces pièces se sont retrouvées en original dans la bibliothèque de M. le maréchal de Richelieu, ce qui prouve d'abord que le cardinal les avoit fait enlever. Le maréchal les fit publier pour la justification de son grand-oncle qu'elles ne justifient point du tout.

Quel étoit le crime du comte de Chalais ? on n'en savoit rien avant d'avoir vu ces pièces, et on le sait fort mal après les avoir vues. L'arrêt le déclare vaguement atteint et convaincu *du crime de lèse-majesté*, sans spécifier autrement ce crime. Dans le procès, il n'est guere question que d'intrigues au sujet du mariage de Monsieur, frère du roi, avec l'héritière de Montpensier, mariage que le roi et la reine-mère desiroient, mais que la reine Anne d'Autriche et la duchesse de Chevreuse, sa confidente, vouloient empêcher. Le comte de Chalais étoit amoureux de la duchesse de Chevreuse, qui ne l'aimoit pas ou ne l'aimoit guère, et n'en avoit que plus d'empire sur lui; il paroît qu'elle le mêla dans ces intrigues; qu'il y prit part, ou qu'il en eut au moins connoissance. Si c'étoit-là être coupable de *lèse-majesté*, la moitié de la cour l'étoit. Le comte de Chalais prétendoit

même avoir, par ses conseils, empêché des résolutions violentes que Monsieur vouloit prendre.

Mais les historiens parlent d'un complot d'assassiner ou d'enlever le cardinal de Richelieu dans sa maison ou de Fleuri ou de Limours ; Chalais s'en étoit chargé, il en avoit fait la confidence au commandeur de Valençai son ami, qui, après l'en avoir fait rougir, avoit révélé tout au cardinal, *comme si Chalais l'en eût chargé, afin d'obtenir sa grace.*

Si Chalais l'en avoit chargé, il n'étoit pas coupable, et Richelieu lui avoit obligation de la vie ou de la liberté. Si Valençai avoit pris sur lui d'agir au nom de Chalais, pour sauver son ami, malgré lui-même, c'étoit la même chose par rapport au cardinal, et Chalais étoit innocent à ses yeux.

Aussi dans le procès de Chalais, n'est-il nullement question de ce complot

réel ou chimérique contre le cardinal; et Velançei, qui paroît dans ce procès, comme envoyé par le roi ou par le cardinal avec le sur-intendant d'Effiat, pour entendre les choses que le comte de Chalais disoit avoir à leur dire, ne parle en aucune manière de ce complot, mais seulement des intrigues concernant le mariage de Monsieur.

Mais voici une accusation encore plus grave. Ce n'est plus à la vie du ministre que le comte de Chalais est accusé d'avoir attenté, c'est à celle du roi lui-même.

Maître de la garde-robe, il devoit tuer le roi dans son lit, et Monsieur qui entroit dans ce complot, devoit se tenir à portée de lui prêter main-forte. Qui est-ce qui accusoit Chalais de ce crime? c'étoit le comte de Louvigny son rival, amoureux comme lui, et comme presque toute la cour et le roi lui-même, de la duchesse de Chevreuse.

Mais Louvigny n'avoit ni reçu la confidence, ni surpris le secret du comte de Chalais. Quelle preuve apportoit-t-il donc de son accusation? un roman. Louvigny étant un jour à la chasse du roi, s'étoit écarté pour ôter ses bottes et tirer des épines qui lui étoient entrées dans la jambe; pendant qu'il étoit occupé à cette opération, il avoit entendu distinctement trois ou quatre personnes qui parloient de ce complot, dont ils avoient été instruits par le comte de Chalais lui-même; Louvigny étoit séparé d'eux par une haye, et ne pouvoit les voir, il n'avoit pas non plus reconnu leurs voix, ils avoient disparu sans qu'il eût pu les suivre, et toutes les autres personnes telles que les ducs de Retz, de Bellegarde, de la Rochefoucauld, etc., qui déposent au procès de Chalais, d'avoir entendu parler de ce complot, n'en avoient entendu parler qu'à Louviyny, qui, avant

de produire sa fable dans le public, en avoit essayé l'effet sur ses amis en particulier.

D'après une pareille histoire, on sent que Louvigny étoit le véritable inventeur de la calomnie, et madame de Motteville, instruite sur ce point par le marquis de Beringhen, confident du roi et de la reine, le dit expressément. D'ailleurs le récit de Louvigny inculpe Monsieur; or, sans vouloir ménager le moins du monde, la mémoire de ce prince foible, toujours tremblant et irrésolu, on peut assurer qu'il étoit incapable à tous égards d'un tel complot; et si cette accusation avoit paru avoir le moindre fondement, comment n'auroit-on pas entendu Monsieur lui-même, judiciairement ou extra-judiciairement, comme dans l'affaire de M. de Cinq-Mars, qui étoit beaucoup moins grave?

Il paroît par la nature même du sup-

guerre civile ouverte; et l'année d'avant la mort du cardinal, le comte de Soissons gagnoit contre lui la bataille de la Marfée.

L'éditeur, pour excuser le cardinal d'avoir été dans la prison recevoir les dépositions du comte de Chalais, allègue que le comte l'en prie lui-même dans ses lettres. Il l'en prie, parce qu'il croit que la présence du cardinal, comme celle du roi, portoit avec elle sa grace.

L'éditeur croit encore laver le cardinal du soupçon que fait naître la mort trop prompte du maréchal d'Ornano à Vincennes, en rapportant une lettre de Bouthillier au cardinal, qui contient la relation de cette mort; cette lettre ne prouve rien.

Des auteurs ont dit que le cardinal étoit amoureux de madame de Chevreuse, et que c'étoit un rival qu'il avoit voulu perdre dans le comte de Chalais, par le ministère d'un autre

rival maltraité, Louvigny; c'est même l'opinion la plus généralement établie, et qui explique le mieux toutes ces tentatives pour inculper Chalais, toutes ces accusations si témérairement et si impunément hasardées, puis abandonnées. L'éditeur oppose à cette tradition des lettres de Mme. de Chevreuse, conservées parmi les manuscrits de M. le maréchal de Richelieu, et qui prouvent, dit-il, qu'elle cherchoit à plaire au cardinal, sans qu'on voie qu'elle y ait réussi.

Elle cherchoit à lui plaire comme à un ministre tout-puissant, non comme à un amant, lorsque, longtemps après cette affaire qui l'avoit fait exiler dans une de ses terres (*peine dans laquelle*, dit l'abbé Anquetil, *on reconnoît l'indulgence de quelqu'un qui punit ce qu'il aime*), elle lui demandoit la fin de son exil et son retour à la cour. Le cardinal lui répond, quant au fond, avec la du-

reté d'un tyran qui refuse, et, quant à la forme, avec le ton galant, leste et dégagé d'un ancien amant dont le temps a rompu la chaîne. Ainsi, les inductions que l'éditeur prétend tirer de ces lettres, sont pour le moins très-foibles, si même elles ne sont pas formellement démenties; et à travers tous les voiles dont la politique, la haine et la vengeance couvroient alors tant d'affreux mystères, il ne faut pas croire aisément avoir fait une découverte, ni démentir la tradition, sur des demi-lueurs et de légères apparences. En général on se flatte toujours trop tôt d'avoir fait une découverte, et on se presse trop d'innover dans l'histoire sur la foi de quelque écrit inconnu dont on ignore les circonstances; s'il faut éclaircir l'histoire par les actes, il faut aussi très-souvent éclaircir les actes par l'histoire, et une tradition constante est quelque chose, jusqu'à ce qu'elle soit démontrée fausse.

Les lettres du comte de Chalais, tant au roi qu'au cardinal, annoncent de la légèreté, de l'inconséquence; elles sont pleines d'une obscurité, qui n'étoit peut-être pas la même alors, et de contradictions qui sont les mêmes dans tous les temps. Il exagère tour-à-tour, et toujours assez bassement, son amour pour le roi, son admiration pour le cardinal, et l'expression de ses remords et les protestations de son innocence : en tout, ces lettres ne donnent pas une opinion favorable de cet infortuné; elles annoncent un homme sans caractère, sans élévation, sans dignité; mais elles n'annoncent point une ame coupable, et la manière dont madame de Chalais sa mère avoue qu'il l'étoit, prouve encore qu'il ne l'étoit pas. Cette lettre de madame de Chalais au roi, pour lui demander la grace de son fils, vaut mieux que toutes celles de ce fils; elle est noble, tendre, et n'est pas sans adresse.

« Quand Dieu, dit-elle, promet par-
» don à ceux qui le demandent avec une
» digne repentance, il enseigne aux rois
» comment ils en doivent user..... La
» justice est un moindre effet de la puis-
» sance des rois, que la miséricorde. Le
» punir est moins louable que le par-
» donner..... Les meilleurs exemples,
» pour les bons, sont de la pitié : les
» méchans deviennent plus fins, et non
» pas meilleurs, pour les supplices d'au-
» trui. Sire, je vous demande, les ge-
» noux en terre, la vie de mon fils, et
» de ne permettre point que celui que
» j'ai nourri pour votre service, *meure*
» *pour celui d'autrui;* que cet enfant, que
» j'ai élevé si chèrement, soit la désola-
» tion de ce peu de jours qui me restent;
» et enfin, que celui que j'ai mis au
» monde me mette au tombeau. Hélas!
» Sire, que ne mourut-il.... du coup
» qu'il reçut à Saint-Jean (d'Angely
» apparemment), ou en quelqu'autre

» des périls où il s'est trouvé pour votre
» service, tant à Montauban, Mont-
» pellier qu'autres lieux, où de la main
» même *de celui qui nous a causé tant de*
» *déplaisirs!* Ayez pitié de lui, Sire.....
» Je vous l'ai donné à huit ans; il est
» petit-fils du maréchal de Montluc et
» du président Jeannin, etc. »

Les endroits que nous avons soulignés, et qui paroissent désigner Monsieur, sont peut-être plus adroits encore que ceux où elle expose, en passant et comme en parlant d'autre chose, les services de son fils et de ses ancêtres.

Après cela, on ne peut voir qu'avec indignation et regarder que comme une dérision barbare, la lettre par laquelle le roi, *inclinant à la très-humble prière de la dame de Chalais, et ayant égard à sa vertu et piété*, lui remet le corps de son fils, et accorde que la famille ne sera pas déchue de la noblesse; comme

s'il dépendoit des rois et des juges de flétrir les races illustres !

Il y a dans ce procès un M. de Lamont, exempt des gardes du corps, qui, chargé seulement en apparence de garder Chalais dans sa prison, se charge de plus de l'espionner, et de redire jusqu'au moindre mot qui échappe à ce malheureux étourdi et indiscret. Tout, dans ces tristes temps, respire l'esclavage et sert la tyrannie.

La grace du comte de Chalais ayant été refusée, la dernière ressource de ses amis fut de faire cacher le bourreau, pour gagner du temps et donner lieu à de nouvelles instances; cet incident ne fit que rendre son supplice plus douloureux : on chargea de l'exécution deux criminels auxquels on accorda la grace, pour qu'elle fût refusée à l'innocent. Ils employèrent tour-à-tour, et avec une égale mal-adresse, l'épée d'un Suisse et la doloire d'un tonnelier; ils

hachèrent en pièces le malheureux patient; il reçut jusqu'à trente coups avant que la tête fût séparée du corps, et cria jusqu'au vingtième. Ce supplice, qui est du 19 août 1626, fut la première cruauté insigne et la première iniquité mémorable du cardinal de Richelieu.

Morts du maréchal d'Ornano et du duc d'Aiguillon Puylaurens, en prison. 1626, 1635.

On trouve, dans l'apologie de François-Auguste de Thou, par Dupuy, un fait bien extraordinaire. « On sait, et » très-certainement, dit-il, que le cardinal de Richelieu avoit fait instance, » par le cardinal Bagni, d'obtenir, sous » le nom du roi, un bref du pape, pour » faire mourir, *sans charge de conscience*, » des personnes dans les prisons par des » voies secrètes, sans forme ni figure » de procès, contre lesquelles il n'y au» roit point de preuves suffisantes pour

» les faire mourir en justice ; ce qui lui
» fut dénié avec horreur de sa sainteté,
» et avec cette considération, qu'il plai-
» gnoit grandement le roi et la France
» d'être entre des mains si barbares et
» si cruelles. »

Ce fait, si incroyable en apparence, est rapporté aussi comme incontestable dans les mémoires de Montchal, archevêque de Toulouse, tom. 1.er, pag. 19 ; et ce prélat ajoute que ce fut le cardinal Bagni lui-même qui, à son départ de la France, où il étoit nonce, fit cette confidence à l'évêque d'Auxerre, Souvré, son ami, « lui donnant, dit-il,
» pour marque de son amitié, cet aver-
» tissement de ne se fier jamais au car-
» dinal de Richelieu. »

D'après ce récit, on ne peut s'empêcher de trouver que la Bastille et Vincennes, lieux si suspects alors, voyoient trop souvent et trop brusquement mourir les ennemis de Richelieu.

Jean-Baptiste d'Ornano, colonel-général des Corses, et maréchal de France, ainsi qu'Alphonse d'Ornano son père, fut fait gouverneur de Gaston, duc d'Orléans, le 1er. octobre 1619, après la mort du comte du Lude. Il déplut au cardinal de Richelieu, et fut impliqué dans l'affaire du comte de Chalais en 1626, parce qu'il avoit voulu rendre Gaston son élève indépendant du premier ministre, en mariant Gaston à une princesse étrangère. Il fut mis à la Bastille, le 4 mai, pour ce crime, et transféré à Vincennes, où il mourut le 4 octobre suivant, non sans un violent soupçon de poison. Les princes de Vendôme, quoique frères naturels du roi, ayant été impliqués aussi dans l'affaire du comte de Chalais, furent en conséquence arrêtés le 3 juin 1626, après avoir été attirés à la cour par les promesses et les caresses du cardinal. César, duc de Vendôme, ne sortit de pri-

son qu'en 1630 ; il n'en sortit que dépouillé du gouvernement de Bretagne, et d'après des aveux, qui lui furent extorqués, de prétendus complots contre le cardinal. Le grand prieur, Alexandre de Vendôme, frère de César, s'étant toujours refusé à ces aveux, mourut dans sa prison le 8 février 1629.

Antoine, de Lage de Puylaurens, fut sous-gouverneur de Gaston, et le gouverna toute sa vie. Il fut accusé d'avoir vendu tour-à-tour son maître à la cour, et la cour à son maître : c'est ainsi qu'en usoit, à l'égard de Marie de Médicis, le cardinal de Richelieu, lorsque, n'étant qu'évêque de Luçon, il avoit encore toute sa fortune à faire ; mais devenu tout-puissant, il punissoit dans les autres ce qu'il s'étoit tant de fois permis. Puylaurens entraînoit toujours Monsieur dans quelques nouvelles révoltes, pour avoir, aux yeux de la cour, le mérite de le ramener, et auprès

du prince lui-même, celui de faire sa paix avec la cour. Après avoir été tour-à-tour et plusieurs fois récompensé d'avoir suspendu ces querelles, et puni de les avoir entretenues, il mourut à la Bastille; circonstance toujours suspecte de la part d'un ministre qui avoit sollicité un bref du pape pour pouvoir faire périr ses ennemis sans procès et sans péché.

Puylaurens, dans un de ses raccommodemens passagers, avoit épousé mademoiselle de Pont-Château, cousine-germaine du cardinal : il n'en est pas moins réputé une des victimes de ce ministre vindicatif. Le rapprochement de trois époques très-voisines, suffit pour donner une idée des vicissitudes de la fortune de Puylaurens.

En 1633, il fut condamné à être décapité, comme complice de l'évasion du duc d'Orléans, qui s'étoit retiré en Lorraine.

En 1634, il fut fait duc et pair d'Aiguillon.

En 1635, il fut arrêté le 14 février, et mourut à la Bastille le 1er. juillet suivant.

Observons sur la première époque, que, quitter la cour sans prendre congé, est de la part d'un frère du roi un manque de respect et de déférence, et une marque de mécontentement, mais que ce n'est pas un crime qui puisse mériter la mort, à moins que cette évasion ne soit suivie d'une prise d'armes de la part du prince et de ses partisans.

Procès du maréchal de Marillac. 1632.

Le maréchal de Marillac est une des plus illustres victimes de la haine et de la vengeance du cardinal de Richelieu, et victime innocente, comme ce ministre eut l'atrocité de le reconnoître lui-même dans le persifflage dont il ré-

compensa la lâche et barbare condescendance des juges qui condamnèrent Marillac à avoir la tête tranchée (ce qui fut exécuté à Paris, à la place de Grève, le 10 mai 1632). « Il faut avouer, » leur dit-il, que Dieu donne aux juges » des lumières supérieures à celles des » autres hommes, puisque vous avez » vu, dans le procès du maréchal, de » quoi le condamner à mort. Pour moi, » je n'aurois jamais cru qu'il méritât » une peine si rigoureuse. »

Si tu ne le croyois pas, homme de sang, pourquoi ne lui faisois-tu pas accorder sa grace? Mais les juges n'avoient pas eu d'autres lumières que celles que le cardinal leur avoit suggérées, ou plutôt commandées. Ayant résolu la perte de Marillac, il avoit commencé par le priver de ses juges naturels, et il changea ses juges autant de fois qu'il le crut nécessaire pour s'assurer que Marillac seroit condamné à mort; il lui avoit

nommé une commission sur laquelle il comptoit, et qui cependant lui manqua : elle ne crut pas pouvoir refuser d'admettre Marillac à se justifier. Richelieu fit casser cet arrêt, et nomma une autre commission, dans laquelle il fit entrer ceux qui étoient connus pour les plus grands ennemis de Marillac, entr'autres Paul Hay du Châtelet, à qui tout le monde attribuoit une satyre sanglante contre les deux frères Marillac, et qui, sans avouer cette satyre, allégua qu'elle lui étoit attribuée, pour se dispenser d'être des juges ; ce qui lui attira la haine du cardinal et une disgrace. Le cardinal enfin avoit si grande peur, que les juges ne condamnassent pas Marillac, qu'il fit faire le procès sous ses yeux, dans sa maison de Ruel, violant impudemment toutes les lois, toutes les formes, toutes les bienséances, pour assouvir sa vengeance. Au reste, les Marillac n'étoient pas des personnages plus

vertueux

vertueux qu'on ne l'est communément à la cour. Originairement créatures du cardinal, ils n'avoient pas eu pour lui plus de reconnoissance que le cardinal n'en avoit eu pour la reine-mère, à laquelle il devoit toute sa grandeur et toute sa fortune. Ingrats, ils s'unirent à la reine-mère pour punir un ingrat, qui l'étoit plus qu'eux; car pour eux, ils avoient du moins l'excuse de ne nuire au cardinal que pour servir la reine, leur première bienfaitrice, et qui leur avoit procuré la faveur du cardinal; mais dans le fond, ils ne songeoient qu'à s'élever sur ses ruines. La journée des dupes éclata, et Richelieu écrasa tous ses ennemis. S'il se fût contenté d'ôter les sceaux à Michel de Marillac, et le commandement des armées au maréchal, il n'y auroit eu rien à dire: tel est en pareil cas le droit du vainqueur, telles sont les vicissitudes de la cour. On dit que dans l'orage qui s'étoit élevé contre

le cardinal, le maréchal de Marillac avoit offert de le tuer de sa main, et que le cardinal, instruit de cette délibération, se piqua de punir chacun de ses ennemis de la même peine que chacun avoit prononcée contre lui. Cette offre de tuer le ministre, sujet légitime de ressentiment, fut la véritable cause du supplice du maréchal; mais elle ne fut point alléguée dans son procès, parce qu'une proposition vague, non acceptée, non exécutée, ne pouvoit pas être punie de mort; ce n'étoit qu'une proposition, et non un attentat. On chercha d'autres crimes beaucoup moindres en eux-mêmes, mais qu'on pouvoit aggraver à son gré, et sur lesquels on pouvoit prendre le prétexte d'une loi positive; ce qui s'appelle assassiner avec le fer des lois, genre d'assassinat qui tire le plus à conséquence, qui compromet le plus irrémédiablement l'honneur et la vie des citoyens, et qui sert de prétexte à ceux

qui disent que Richelieu fut sévère, mais non injuste; si dans l'exécution des lois on s'écarte le moins du monde de la bonne foi la plus parfaite, il n'y a plus ni liberté, ni sûreté, ni société. On excusa Marillac de péculat et de concussion; on discuta jusqu'aux moindres droits de sa place qu'il avoit exercés, ou permis ou souffert qu'on exerçât; on les lui contesta tous, et à force d'envie de le trouver coupable, on le trouva coupable. Il s'agissoit le plus souvent d'objets, qui, par leur peu d'importance, n'avoient pas été jusqu'à lui, et dont il n'avoit pas même d'idée. Il répondoit sur les uns : *J'ai cru avoir ce droit;* sur les autres : *J'ignore si j'avois ce droit;* sur tous : *J'ignore si ces droits ont été exercés en mon nom, ou s'ils ont été négligés; des soins plus importans exigeoient mon attention.*

Quelquefois, impatienté des interrogatoires ridicules qu'on lui faisoit su-

bir, il s'écrioit : *Chose étrange qu'un homme de mon rang soit persécuté avec tant de rigueur et d'injustice. Il ne s'agit, dans tout mon procès, que de foin, de paille, de pierres et de chaux.*

Il est vrai que la petitesse de ces objets ne seroit pas toujours une raison de les négliger, et que chez une nation très-vertueuse, très-ferme sur tous les principes de la probité, la plus légère faute dans l'emploi des deniers publics et dans l'exercice de droits onéreux, seroit si fort en contradiction avec les mœurs, qu'elle paroîtroit toujours fort grave ; mais accoutumé comme on l'étoit depuis si longtemps, à la plus grande indulgence sur cet article, les excès même dans ce genre paroissoient à peine une faute légère, et le maréchal de Marillac, eût-il été coupable, avoit le droit de n'être pas condamné, surtout à mort, pour une faute sur laquelle on avoit l'habitude de ne rechercher

personne. Rien de plus injuste en général que ce qu'on appelle *faire un exemple*, surtout quand c'est sur un malheureux ou sur un ennemi, et qu'on ne le fait pas indistinctement sur tous les coupables. Voulez-vous remettre en vigueur une loi pénale tombée en désuétude ? commencez par la renouveler, et par avertir que les coupables, qu'on étoit auparavant dans l'usage d'épargner, ne seront plus épargnés désormais. Sans cela, vous n'avez pas le droit de les condamner et de punir sur eux un désordre qui ne peut être imputé qu'à vous, puisque vous ne l'avez puni sur personne : ce seroit mettre trop d'inégalité entre les hommes.

Le maréchal étoit si sûr de son innocence, qu'il rejeta l'offre que plusieurs de ses amis lui faisoient de le tirer de prison ; il étoit couvert de blessures, et eût-il été coupable, il méritoit de ne pas périr.

La plaisanterie du cardinal aux juges prouve au moins que si les ministres du crime peuvent quelquefois espérer d'indignes récompenses, ils peuvent aussi compter sur tout le mépris des tyrans qui les emploient.

Supplice du maréchal-duc de Montmorenci. 1632.

C'est cet exemple qu'ont surtout en vue ceux qui disent que le cardinal de Richelieu fut sévère et non injuste.

Montmorenci fut pris les armes à la main contre son roi, la loi le condamnoit, et cependant Richelieu fut injuste à son égard, c'est ce qu'il s'agit d'expliquer.

Tout est expliqué par ce mot excellent de Vittorio Siri, sur le maréchal de Montmorenci : *Il n'y avoit point de juge qui ne l'eût condamné ; il n'y avoit point de roi qui ne lui eût fait grace.* Les juges sont obligés de suivre la loi dans

toute sa rigueur, et de se renfermer dans l'objet soumis à leur décision ; ils déclarent que la loi inflige telle peine pour tel crime, et que l'accusé est dans le cas de la loi. La loi est inflexible ; elle n'a égard ni aux circonstances étrangères, ni aux considérations personnelles ; le crime est commis, il suffit, la loi punit, et le juge est l'organe de la loi. La justice du prince n'est point ainsi bornée, elle embrasse tous les temps, évalue toutes les circonstances, tient compte des services, et fait toutes les compensations convenables. C'est pour exercer cette justice dans toute son étendue, que le prince a le privilége de faire grace. Cette noble, cette heureuse prérogative du trône, ne doit point être exercée au hasard ; toute grace du souverain doit être une justice, Quand le souverain pardonne à un coupable convaincu, il déclare que le crime de cet homme étoit ou affoibli par les cir-

constances, ou réparé d'avance par ses services, ou racheté par ses vertus. À tous ces titres, auxquels il faut joindre encore les vertus et les services de ses pères, le maréchal de Montmorenci auroit dû obtenir grace de Louis le Juste.

Monseigneur, disoit un magistrat sévère au duc de Bourbon, Louis II; *vous verrez ici bien des coupables, voici le registre de leurs crimes. — Chauveau*, répondit le duc, en jetant le registre au feu, *avez-vous aussi tenu registre des services qu'ils m'ont rendus?*

Ce mot tendre et sublime, ce mot éminemment juste, nous montre la différence de la justice du prince et de celle du juge. La première *tient registre des services rendus;* la seconde est nécessairement incomplète, parce qu'elle se renferme dans un temps, dans un fait et dans un cas particulier. Car, supposons un homme dont la vie entière aura

été une suite continuelle d'actions vertueuses ; supposons que cet homme, entraîné par des conjonctures malheureuses, se soit oublié une fois, et se soit laissé emporter à une de ces actions pour lesquelles la loi, qui ne peut prévoir tous les cas particuliers, a prononcé généralement une peine capitale, de bonne foi, est-ce rendre une justice complète à un tel homme, que de le traîner au supplice comme un malfaiteur de profession, accoutumé à troubler la société par des crimes? D'un autre côté, un scélérat avéré qui n'a pour lui que l'intrigue et la faveur, doit-il être conservé dans la société qu'il trouble et qu'il infecte? Les rois peuvent donc pécher doublement et être injustes de deux manières dans l'exercice de ce beau droit de faire grace; l'une, en accordant la grace à celui qui ne la mérite pas; l'autre, en la refusant à celui qui la mérite. De ces deux ma-

nières d'être injuste, la première a du moins un prétexte d'humanité et de piété ; la seconde est odieuse et inhumaine : c'est celle que Louis XIII, c'est-à-dire le cardinal de Richelieu, seul roi alors, s'est si souvent permise, et dont il a usé envers Montmorenci.

Le vœu public avertit le gouvernement de son devoir dans cette occasion ; toute la cour, toute la France s'intéressa pour ce héros infortuné, pour ce vertueux coupable. Paul Hay du Châtelet, conseiller d'Etat, auteur de la vie du connétable du Guesclin, se distingua parmi ceux qui osèrent prendre la défense du duc de Montmorenci. Ce magistrat, qu'il plaît à le Vassor de représenter comme un flatteur de Richelieu, et qui l'étoit peut-être à d'autres égards, avoit déjà encouru la disgrace de ce ministre, pour avoir cédé trop facilement et avoir connivé peut-être aux récusations du

maréchal de Marillac, dont il se dispensa par-là d'être des juges, crime pour lequel Richelieu le fit emprisonner. Malgré cette leçon que Richelieu donnoit volontiers, même à ses amis, quand ils n'étoient pas assez dociles, du Châtelet montroit tant de zèle pour Montmorenci, que Louis XIII, qui avoit autant de répugnance à pardonner, que Richelieu avoit de penchant à punir, dit à du Châtelet: *Vous voudriez, je pense, avoir perdu un bras pour le sauver. — Je voudrois, sire, les avoir perdus tous deux, car ils sont inutiles à votre service, et en avoir sauvé un qui vous à gagné des batailles, et qui vous en gagneroit encore.* Il composa en faveur de Montmorenci un mémoire qu'on trouva pour lors éloquent, et que Richelieu trouva bien hardi; il lui en fit un reproche, et lui dit: *Vous condamnez donc la justice du roi? — Non, je justifie sa miséricorde, s'il a la bonté d'en*

user envers un des plus vaillans hommes et des plus utiles de son royaume.

Je justifie sa miséricorde! il avoit raison, car cette miséricorde n'étoit que justice.

S'il a la bonté d'en user! il pouvoit dire, *s'il a l'équité d'en user*; car Montmorenci, comme nous l'avons dit, avoit droit à cette grace; et il avoit des droits particuliers à la reconnoissance et à l'indulgence du cardinal.

Procès du commandeur de Jars. 1633.

Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, nommé garde des sceaux, en 1630, à la place de Marillac, n'avoit paru, pendant son ministère, que la créature du cardinal de Richelieu; il avoit présidé tous ces tribunaux de sang, ces commissions, dont une condamna si injustement le maréchal de Marillac à être décapité, et dont une autre, obligée de condamner le maréchal de Mont-

morenci, ne l'étoit pas moins peut-être d'avertir le roi que, pour l'intérêt même de la justice, il devoit faire grace à un héros, fils de tant de héros, qui, comme eux, avoit rendu d'importans services à l'Etat, et qui n'avoit failli qu'une fois. « Le garde des sceaux, dit M. le président Hénault, auroit pu se souvenir » qu'il avoit été page chez le père du » duc; il l'auroit dû, sans doute, et en » conséquence, il devoit se récuser. » De plus, le garde des sceaux étoit ecclésiastique, et eut besoin d'une dispense pour assister à ces procès criminels; c'étoit encore une excuse; mais il étoit bien loin d'en chercher; il vouloit faire sa cour au cardinal : il en fut mal récompensé. Après ces actes de complaisance, dont l'époque est de 1632, le cardinal le fit mettre en prison à Angoulême en 1633, et il y resta jusqu'après la mort du cardinal et de Louis XIII. On n'a pas su bien certainement la cause de sa dis-

voulût servir son ami dans un projet ambitieux, mais légitime; beaucoup plus injuste de la persécuter pour son attachement à la reine; et barbarement et bassement injuste de la persécuter pour n'avoir pu répondre à son amour. On assure (et la chose n'est que trop vraisemblable) qu'il ne mit plus de bornes à son ressentiment, lorsque des lettres, trouvées sous le scellé du garde des sceaux, lui eurent appris que dans leurs plaisanteries de société il étoit désigné (lui cardinal) par un nom burlesque et ignoble qui le présentoit comme un objet de dégoût (1).

Parmi ceux qui furent arrêtés pour cette intrigue (quelle qu'elle fût) de Châteauneuf et de la duchesse de Chevreuse, étoit le commandeur de Jars de la maison de Rochechouart, homme

(1) *Cul pourri*, à cause des hémorroïdes dont il étoit tourmenté.

fort aimable, et beaucoup plus fait pour plaire à la duchesse que Richelieu ni Châteauneuf; il se piquoit d'être l'ami de ce dernier, et il vivoit avec lui et la duchesse dans une liaison intime. Le cardinal espéra, qu'en entre-mêlant adroitement les menaces et les promesses, il tireroit de lui tous les secrets de cette société; mais le Commandeur étoit un homme vertueux, un ami sûr qu'on ne put ni séduire par les promesses, ni intimider par les menaces, et qui poussa la constance jusqu'où elle pouvoit aller. Richelieu commença par l'enfermer, pendant onze mois, dans les cachots de la Bastille, où ses habits, dont on ne le laissa pas changer, pourrirent sur lui; première barbarie exécrable, inutile, et assurément très-injuste. Le crime, qu'on tâchoit de lui imputer, et dont on croyoit démêler quelques traces dans les papiers de Châteauneuf, étoit d'avoir voulu ménager une re-

traite, en Angleterre, à la reine-mère et à Monsieur, en quoi il eût été bien moins coupable que le domestique ingrat (1), qui forçoit la reine sa maîtresse et sa bienfaitrice à cette retraite. Au bout des onze mois, on conduit le Commandeur à Troyes, où l'on nomme, pour le juger, une commission, présidée par Laffemas, alors intendant de Champagne, qu'on appeloit *le bourreau du cardinal*, et qui avoit en effet toutes les inclinations de cet odieux état; il prenoit plaisir à montrer aux prisonniers les instrumens de la question, à les leur faire toucher, à leur en expliquer l'usage, à leur en faire pressentir l'effet, prenant à témoin l'homme du métier, présent à cet examen. C'étoit-

---

(1) Le cardinal de Richelieu étoit premier ou grand aumônier de la reine-mère, et sur-intendant de sa maison; il lui devoit le chapeau de cardinal et son entrée au conseil.

là un de ses moyens pour extorquer des accusés les aveux qu'on vouloit qu'ils fissent; mais il avoit beaucoup d'autres moyens encore; c'étoit un véritable Protée dans cet art : promesses, menaces, mensonges, questions captieuses, prières, larmes, faux attendrissemens, embrassemens affectueux, tout étoit employé pour conduire à la mort ou l'accusé, ou ceux qu'on vouloit perdre par lui. Laffemas se surpassa dans le procès du Commandeur; il lui fit subir jusqu'à quatre-vingts interrogatoires; dans lesquels il cherchoit surtout à faire accuser la jeune reine Anne d'Autriche de relations suspectes avec l'Espagne, contre laquelle, après tout, on n'étoit pas encore entré en guerre; mais on vouloit savoir si la reine, dans ses lettres à Philippe IV son frère, ne s'étoit pas permis quelques plaintes et quelques critiques contre le roi son mari, et surtout contre le cardinal, que sa

conscience avertissoit de la légitimité de ces plaintes. Laffemas eut beau épuiser toutes les ressources de son art ; l'imperturbable Commandeur ne laissa ni échapper ni transpirer son secret, s'il en avoit un, ni celui des autres, s'il le savoit ; il ne lui arriva jamais ni de se couper, ni de se déconcerter ; il reprochoit hautement à Laffemas ses artifices et ses bassesses.

Le jour de la Toussaint, 1633, le commandeur de Jars desira d'entendre la messe. Laffemas, aussi dévot que lâche et cruel, ne crut pas devoir s'y opposer ; il le fit conduire, sous bonne et sûre escorte, à l'église des Jacobins, y assista lui-même à la messe, pour avoir l'œil sur son prisonnier, et y communia, pour attirer sur lui-même les regards de l'assistance. Lorsqu'il revenoit de la sainte table, les yeux baissés et dans le plus grand recueillement, le Commandeur s'élance, échappe à ses gardes,

et prenant le magistrat à la gorge : *Méchant*, cria-t-il à haute voix, *je t'adjure, au nom du Dieu de vérité que tu viens de recevoir, et qui réside encore sur tes lèvres, de rendre témoignage à mon innocence, et de cesser ta persécution si injuste et si cruelle.* Laffemas, hypocrite invétéré, ne s'émut ni de cette scène violente, ni des murmures du peuple qui paroissoit s'intéresser pour le prisonnier; mais prenant un ton de douceur et de charité : *Monsieur*, lui dit-il, *ne vous inquiétez point, je vous assure que M. le cardinal vous aime* (car il n'y avoit plus alors d'autre innocence ni d'autre crime que d'être aimé ou haï de M. le cardinal) : *vous en serez quitte pour un voyage en Italie; mais vous voudrez bien qu'on vous montre auparavant de petites lettres écrites de votre main, qui vous feront voir que vous êtes plus coupable que vous ne le dites.* Car, comme le cardinal de Richelieu l'avoit souvent dit d'après

son expérience, il n'y a pas d'innocence qui tienne contre deux lignes de la main de l'accusé, interprétées par d'habiles gens qui savent y adapter des circonstances criminelles.

Lettres ou non, le Commandeur fût condamné à avoir la tête tranchée dans la place du marché de Troyes; il fut présenté à la question : on voulut bien cependant ne la lui pas donner; mais on lui promit sa grace s'il vouloit parler; il se tut persévéramment. On le conduisit au supplice; il monta d'un pas ferme et intrépide sur l'échafaud : le bourreau lui lia les mains, lui banda les yeux, s'arma du glaive; le patient attendoit le coup en silence, lorsqu'il entend crier *grace*, et voit Laffemas, qui, voulant lui faire admirer la bonté du cardinal, le presse, au nom de la reconnoissance, de ne lui plus rien cacher. « Oui, dit le Commandeur, c'est au car» dinal seul que je dois la vie, puisque

» les juges ont eu l'indignité de me con-
» duire ici ; mais pour la dernière fois,
» je n'ai rien à lui dire. » Il fut reconduit en prison, où on le retint encore pendant plusieurs années, au bout desquelles on lui permit, c'est-à-dire, qu'on lui ordonna de voyager.

Nous demandons s'il y a dans toute cette conduite du cardinal une seule circonstance qui soit d'accord avec la justice, et qui ne soit un abus continuel de l'autorité ; si les plaisanteries, les petits secrets, les intrigues d'une société privée pour donner au cardinal un successeur après sa mort, ou même de son vivant, étoient des crimes qui dussent mener à l'échafaud ? Quant à cette grace qui fut si tardive, que le patient pouvoit mourir de la seule horreur du supplice, elle n'est, de la part du cardinal, qu'un aveu de l'innocence du Commandeur, de l'impossibilité de lui trouver des crimes, et de l'injustice de la lon-

gue et barbare prison qu'il lui avoit fait subir.

Procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun. 1634.

Cet exemple est le plus décisif contre l'opinion qui ne donne au cardinal de Richelieu que de la sévérité sans injustice. Ce ministre a fait condamner par son affreux Laubardemont, Urbain Grandier comme sorcier. Richelieu et Laubardemont ont-ils cru, ont-ils pu croire Grandier sorcier? Non, mais Richelieu s'étoit cru offensé par Grandier.

Urbain Grandier, curé de St. Pierre et chanoine de Sainte-Croix de Loudun, avoit contesté au cardinal de Richelieu quelques droits honorifiques que celui-ci réclamoit dans cette dernière église, en vertu de son prieuré de Coussay, peu distant de Loudun; de plus, on lui attribuoit une satyre contre

contre le Cardinal, intitulée : *la Cordonnière de Loudun.* Vers le même temps les Ursulines de Loudun s'avisèrent d'être possédées du démon. Le cardinal, attentif à tout, envoya, dit-on, à Loudun le P. Joseph, pour juger si c'étoit quelque chose dont ses ennemis pussent abuser contre lui, ou dont il pût abuser contre eux. Le P. Joseph n'y vit que des sottises monacales, dont il n'y avoit aucun parti à tirer; mais Laubardemont passant à Loudun pour d'autres affaires et instruit du ressentiment du cardinal contre Grandier, vit tout d'un coup le mal qu'on pouvoit faire avec ces sottises, et, sur son rapport, le cardinal conçut qu'il pouvoit se donner le plaisir d'une vengeance bien facile et bien atroce. Grandier étoit beau et bien fait; on l'accusoit de galanterie, ce qui indisposoit contre lui tous les dévots; il étoit caustique et malin, ce qui lui avoit fait une

foule d'ennemis dans Loudun; il étoit alors en procès avec une grande partie de la ville. Les possédées, instruites par leurs parens et leurs amis, accusèrent Grandier de leur possession. Diable lui-même, il leur avoit envoyé des diables; sorcier, il leur avoit jeté des sorts; et pour preuves, on indiquoit des marques sur la peau, des paquets d'os et de cheveux cachés dans des trous; on nomma, pour juger de cette affaire, une commission composée de juges pris dans le voisinage de Loudun, et présidée par Laubardemont. C'étoit annoncer déjà qu'on vouloit rendre les choses bien criminelles. Grandier rioit d'abord et des possessions, des exorcismes et des allégations des possédées, ne pouvant pas imaginer que des gens raisonnables donnassent la moindre attention à de pareilles folies; mais les gens raisonnables quand ils sont méchans et vindicatifs, adoptent

les erreurs populaires qui peuvent nuire à leurs ennemis ; un des exorcistes, ennemi de Grandier, observa que cette affaire ressembloit beaucoup à celle du curé de Marseille, Gofridy, brûlé comme sorcier, en 1611. C'est ainsi qu'un acte éclatant de superstition en produit d'autres à l'infini ; rien en effet ne ressembloit plus à l'affaire de Gofridy que celle de Grandier. Ursulines, possessions, légion de diables envoyée dans un couvent de filles, tout s'y retrouvoit. Laubardemont et ses casuistes posèrent d'abord pour principe : *que le diable dûment exorcisé, étoit contraint de dire la vérité ;* ainsi tout ce que dirent les possédées fut vrai. On sent toutes les conséquences d'un pareil principe et toute son efficacité pour perdre un innocent. Des médecins et quelques honnêtes gens s'expliquèrent avec franchise sur cette indigne farce, Laubardemont leur fit dire qu'ils eus-

sent à cesser leurs plaisanteries et leurs remarques, sous peine de passer pour des complices du criminel, ou pour des hérétiques, sans foi aux exorcismes, et ennemis de l'église; on afficha une défense, sous des peines graves, de parler mal des juges, de la procédure des exorcistes et des possédées. La précaution manifestoit le dol. On auroit peine à imaginer les prévarications monstrueuses de tous les ministres employés dans cette procédure, juges, exorcistes, chirurgiens. On cherchoit ce qu'on appeloit *des signes* des pactes faits par Grandier avec le démon, et l'on étoit convenu que l'insensibilité de certaines parties du corps, étoit un des plus infaillibles de ces *signes*. Des chirurgiens nommés par les juges, lui enfonçoient des aiguilles dans la chair en cherchant ces parties insensibles; le malheureux poussoit des cris aigus; cependant on vouloit des preuves d'in-

sensibilité, on eut soin de s'en procurer. Un des chirurgiens employoit une sonde à ressort; en pressant un bouton, il faisoit rentrer la pointe dans le manche; il paroissoit piquer et ne piquoit point, et Grandier ne crioit point; d'autres fois, ce chirurgien laissoit agir la pointe et Grandier crioit. « Vous voyez bien, disoit-on alors, » qu'il y a des parties sensibles et des » parties insensibles; d'où peut provenir cette différence, sinon des pactes » qui ont ôté la sensibilité à de certaines parties, en la laissant aux autres? « On proposa même de lui arracher les ongles, pour voir si les *signes* qu'on cherchoit, ne seroient pas cachés dessous; l'avis étoit assez méchamment absurde pour être suivi, il ne le fut pas cependant.

Un autre signe de sorcellerie étoit l'horreur du crucifix, comme une des marques de la rage est l'horreur de l'eau.

Un des exorcistes, nommé le P. Lactance, faisoit chauffer un crucifix de fer, et l'appliquoit brûlant sur les lèvres du patient, que la douleur faisoit reculer. « Vous le voyez, messieurs, s'é-» crioit l'exorciste, un prêtre, un curé, » un chanoine a horreur du crucifix; » l'œuvre du diable est-elle assez mar-» quée ? » Ainsi l'instruction du procès et la prétendue recherche des preuves ne furent qu'une torture continuelle. Des témoins qui, par foiblesse, s'étoient prêtés à ces manœuvres, jugeant qu'on poussoit les choses trop loin, voulurent expliquer après coup leurs dépositions; on les menaça de les punir comme témoins qui avoient varié; on finit par condamner Grandier au feu. Cependant, par un reste d'humanité on ordonna qu'il seroit étranglé, après qu'on auroit commencé à lui faire sentir l'action des flammes; les exorcistes empêchèrent l'effet de cette

indulgence. Quand le bourreau alla pour serrer la corde, il trouva qu'elle étoit arrêtée par un gros nœud ; cependant le feu gagnoit, le bourreau fut obligé de se sauver et de laisser brûler vif le malheureux Grandier. Le jour de cet horrible supplice, fut le 18 août 1634.

Qu'on dise à présent que Richelieu fut sévère et non injuste. Cambyse fit écorcher vif un juge inique et couvrir de sa peau les bancs des juges ; en cela il n'eut d'autre injustice que celle qui se trouve toujours dans la cruauté. Si Richelieu eût traité ainsi les Laubardemont et les Laffemas, en supposant qu'il n'eût pas été l'instigateur de leurs crimes, s'il eût fait brûler les exorcistes de Grandier, il n'auroit été que sévère et non injuste ; mais on est forcé de convenir qu'il fut injuste autant que cruel envers Urbain Grandier.

Procès du duc de la Valette. 1639.

Bernard de Nogaret de la Valette, duc de la Valette, étoit le second fils de ce fameux duc d'Epernon, l'un des favoris de Henri III et dont l'orgueil ne plia jamais sous l'orgueil de Richelieu qui persécuta et empoisonna sa vieillesse. Il étoit frère de ce cardinal de la Valette, ami intime au contraire du cardinal de Richelieu, et que le duc d'Epernon appeloit *le Cardinal Valet*, à cause de son attachement pour ce ministre, qu'il fit triompher par ses conseils à la journée dite *des dupes*; Richelieu, plus irrité de l'esprit d'indépendance du duc d'Epernon, que reconnoissant du dévouement du cardinal de la Valette, ne craignit pas de les offenser tous deux dans la personne du duc de la Valette; celui-ci avoit très-bien servi aux siéges de Saint-Jean d'Angely et de Rouen, à l'attaque du Pas-de-Suze, au siége de

Corbie; il avoit chassé de la Guyenne les Espagnols, et y avoit soumis les rebelles; mais ou il étoit entré dans la conjuration de Corbie et d'Amiens contre la vie du cardinal, en 1636; ou du moins il avoit essayé d'y faire entrer le duc d'Epernon son père, et quoique le projet eût été abandonné, le vindicatif Richelieu s'en souvenoit: *l'affaire d'Amiens n'est pas oubliée*, disoit-il quelquefois. De plus, le duc de la Valette avoit défendu dans le conseil les gouverneurs du Catelet et de la Capelle, auxquels Richelieu imputoit la perte de ces deux places, qui ne devoit être imputée qu'au peu de soin qu'il avoit eu (lui cardinal) d'en rétablir les fortifications. Il n'eut pas honte cependant de faire condamner ces gouverneurs à être écartelés. N'est-ce encore là que de la sévérité sans injustice; et est-il juste de punir les autres de sa propre faute? De ce moment,

» d'abus ; les courtisans extorqueroient
» par leur importunité, ses jugemens.
» Quelques empereurs romains eurent
» la fureur de juger ; nuls règnes n'é-
» tonnèrent plus l'univers par leurs in-
» justices. »

Il y avoit encore une autre irrégularité choquante dans cette présence du roi au procès de la Valette. Ce duc étoit son beau-frère, ayant épousé Gabrielle-Angélique, légitimée de France, fille de Henri IV et de la marquise de Verneuil dont il avoit des enfans.

Au reste, l'arrêt rendu contre le duc de la Valette est jugé avoir été injuste ; il fut annullé après la mort du cardinal de Richelieu et de Louis XIII, le 16 juillet 1643, et le duc fut rétabli dans ses biens, emplois et honneurs.

Procès de Saint-Preuil (François de Jussac d'Embleville, seigneur de Saint-Preuil). 1641.

Le témoignage glorieux que Saint-Preuil rendit à la valeur, plus qu'humaine du maréchal de Montmorenci, qu'il avoit eu le malheur (il en jugeoit ainsi) de faire prisonnier au combat de Castelnaudari, et la démarche qu'il fit par un mouvement vertueux de tendresse et d'admiration pour ce héros, d'aller se jeter aux pieds du roi pour demander sa grace, firent tout le crime de ce brave Saint-Preuil. Richelieu ne lui pardonna jamais cette démarche et ne prit pas même la peine de cacher son ressentiment : *Saint-Preuil*, lui dit-il, *si le roi faisoit bien, il vous mettroit la tête où vous avez les pieds.* La tyrannie veut interdire jusqu'à la prière, pour s'épargner le petit embarras du refus ; mais il faut être bien profondément tyran

pour oser parler de supplice à l'ami qui intercède pour l'objet de son attachement ou de sa vénération. Saint-Preuil continua de servir avec éclat. En 1636 il défendit Corbie contre les Espagnols; il contribua en 1640 à la prise d'Arras. Ses prétendus torts paroissoient effacés par ses services; mais il avoit un ennemi dangereux dans le maréchal de la Meilleraye, qui avoit été autrefois son rival en amour, et qui avoit conservé pour lui toute la haine que la jalousie inspire. La Meilleraye étoit d'ailleurs vendu à toutes les violences, à toutes les vengeances de l'implacable Richelieu auprès duquel il jouissoit d'un grand crédit. Il arriva, en 1641, que le maréchal de la Meilleraye ayant pris Bapaume, la garnison de cette ville, qui se retiroit à Douay, en vertu de la capitulation, fut rencontrée par Saint-Preuil, gouverneur d'Arras, lequel étoit alors en

course, et qui n'ayant pas vu le trompette du roi donné pour sauve-garde à la garnison de Bapaume, attaqua cette garnison qu'il prit pour un détachement ennemi, la défit et la pilla. Aussitôt qu'on lui eut fait connoître l'erreur, il s'empressa de la réparer, fit cesser le combat et rendre tout le butin. N'importe ; cette infraction involontaire de la capitulation de Bapaume, servit de prétexte pour le faire arrêter et conduire à la citadelle d'Amiens. Quand il fut entre les mains de ses ennemis, les prétextes pour le perdre ne manquèrent pas ; on l'accusa de concussion, prétexte toujours commode, et dont l'abus étoit d'autant plus facile alors, que le gouvernement livroit lui-même les peuples à la rapacité des gens de guerre. Saint-Preuil produisit pour sa défense la lettre suivante, qu'il avoit reçue de la cour, et qui suppose des représentations et des instances an-

térieures de sa part sur les besoins de sa garnison : *brave et généreux Saint-Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier, faites ce que font beaucoup d'autres dans leurs gouvernemens. Tranchez, coupez ; tout vous est permis.* Il avoit beaucoup de lettres semblables du secrétaire d'Etat Desnoyers, et même de Louis XIII, mais on avoit juré sa perte ; il fut décapité à Amiens, le 9 novembre 1641 à trente-neuf ans. Nous demandons si un gouvernement qui écrit de pareilles lettres a droit de sévir contre ceux qu'il a réduits à s'y conformer ; et si d'envoyer à l'échafaud sous ce prétexte un homme plein d'honneur et de bravoure, après l'avoit fait arrêter sous un autre prétexte, n'est que de la sévérité sans injustice ?

Supplice de Cinq-Mars et de Thou. 1642.

Cinq-Mars étoit coupable ; il avoit traité avec les ennemis de l'Etat ; de Thou, son ami, n'avoit pas cru devoir le dénoncer. Peut-être ne peut-on pas mettre indistinctement au nombre des victimes innocentes de la politique et de la vengeance, ce François-Auguste de Thou, parce qu'il paroît trop chargé par les différens actes recueillis dans les Mémoires de Montrésor, dans le Journal du cardinal de Richelieu, et surtout dans le quatrième tome des Mémoires d'histoire, de critique et de littérature de l'abbé d'Artigny, et parce qu'après avoir nié dans tous ses interrogatoires qu'il eût eu aucune connoissance du voyage de Fontrailles en Espagne, et du traité conclu avec les Espagnols par Monsieur, par Cinq-Mars et le duc de Bouillon, il finit par avouer, à sa confrontation avec Cinq-Mars,

qu'il avoit appris par Fontrailles lui-même l'existence de ce traité, et que Cinq-Mars l'a lui avoit depuis confirmée. Cette variation, les liaisons de M. de Thou avec les conjurés, ses démarches auprès d'eux pendant le cours de cette affaire, les rendez-vous qu'il ménageoit entr'eux avec beaucoup de mystère, leurs conférences, dont il paroît ne s'être éloigné ou absenté, que pour pouvoir dire qu'il n'avoit pas su ce qui s'y traitoit; toutes ces circonstances le rendent au moins très-suspect, quoiqu'elles puissent s'expliquer en partie par un point qui est demeuré pour constant au procès : c'est que de Thou n'approuva jamais le traité fait avec l'Espagne, et ne cessa d'en détourner Cinq-Mars, mais sans vouloir le dénoncer.

Au reste, nous croyons qu'on doit peser avec attention l'apologie que Pierre Dupuy a faite de cet infortuné

magistrat, et qui termine le quinzième volume de la traduction françoise in-4°. de l'Histoire du président de Thou son père ; car s'il est vrai qu'on ait falsifié les actes du procès ; s'il est vrai qu'on ait supprimé une lettre par laquelle Monsieur rétractoit ce qu'on lui avoit fait dire dans sa déclaration, sur la connoissance qu'avoit eu de Thou du traité fait avec l'Espagne, et sur les démarches qu'il avoit faites auprès du duc de Beaufort, pour l'engager dans ce complot ; s'il est vrai que le chancelier Seguier, entièrement vendu au cardinal, ait redigé la déclaration seul avec Monsieur, hors de la présence des autres commissaires ; s'il est vrai que le chancelier, ayant averti le cardinal qu'il n'y avoit point de charges suffisantes contre de Thou, le cardinal ait répondu, *n'importe, il faut qu'il meure ;* et qu'il ait répondu la même chose au prince de Condé, qui, à la

sollicitation du chancelier, tâchoit de le disposer à quelqu'indulgence envers de Thou; s'il est vrai, qu'en conséquence, le chancelier se croyant quitte envers la justice, ait employé l'intrigue et l'autorité pour porter le procureur-général et les juges à la rigueur; toutes allégations avancées et répétées partout dans l'ouvrage de Dupuy, ce seroient sans doute de puissans préjugés de l'innocence de M. de Thou; ce seroient au moins d'énormes irrégularités de la part de ses juges.

On ne peut trop peser encore ce que dit Dupuy sur l'abus de donner force de preuve à la déposition d'un témoin accusé coupable, et non confronté, quelle que puisse être la qualité du témoin. Il faut examiner aussi la discussion détaillée que fait le même Dupuy, de la loi *Quisquis ad legem Jul. Majest.*, de la loi de Louis XI, rapportée par Laubardemont, et des sentimens des

jurisconsultes sur ces lois. Il faut de plus se souvenir que quand une loi est devenue l'objet d'une découverte et d'une recherche d'érudition, que par conséquent elle est tombée en désuétude, comme la loi de Louis XI, recherchée par Laubardemont, il seroit aussi injuste de condamner quelqu'un sur cette loi, qu'il le seroit de le condamner d'avance sur une loi qu'on se proposeroit de faire un jour.

Ajoutons que François-Auguste de Thou étoit le petit-fils du fameux premier président Christophe de Thou, le fils de Jacques-Auguste de Thou, le Tite-Live de la France, qui au milieu des emplois les plus importans, et des occupations les plus utiles à l'Etat, est parvenu à élever le plus beau et le plus grand monument de notre Histoire, où tout respire l'amour de l'ordre, la haine courageuse du vice, l'horreur de la tyrannie et de la rebellion, l'attachement

aux droits de la couronne et aux maximes du royaume; où l'on admire avec l'énergie dans les peintures et la fidélité dans les portraits, tous les caractères de vérité, de courage et d'impartialité. François-Auguste avoit les vertus, les talens et les grandes connoissances de son père; il étoit comme lui l'objet de la tendresse et de la vénération des savans; il n'avoit que trente-cinq ans; il eût pu égaler ou surpasser la gloire de ses pères. Nous disons d'un pareil homme ce que nous avons dit de Montmorenci; qu'il est de ces gens qui ont droit à leur grace, quand ils ont failli, et que la faute ou l'innocence de M. de Thou étant restée un problême, il étoit doublement du devoir de Richelieu de l'épargner. Il y eût gagné lui-même, d'arrêter ou de démentir des bruits qui ont couru à sa honte. On a prétendu que des intérêts de famille et des motifs de vengeance, étrangers à l'affaire dont

il s'agissoit, avoient influé sur le sort de M. de Thou. Le cardinal avoit, dit-on, conservé un vieux ressentiment de ce que le président de Thou avoit dit dans son Histoire, d'un des grands-oncles de Richelieu, Antoine du Plessis de Richelieu, dit le Moine, aventurier coupable, auquel il attribue tous les excès de la licence et de la débauche : *Antonius Plessiacus Richelius, vulgò dictus monachus, quòd eam vitam professus fuisset; dein, voto ejurato, omni se licentiæ ac libidinis genere contaminasset.* Il est difficile de savoir jusqu'à quel point ce zèle pour la mémoire d'un homme de son nom, a pu animer Richelieu; mais on prétend qu'il dit à cette occasion : *De Thou le père a mis mon nom dans son Histoire, je mettrai le fils dans la mienne.* Il ne tenoit qu'à lui de l'y mettre d'une manière qui eût honoré cette Histoire, au lieu d'y être une dernière tache. Richelieu, déjà fort ma-

lade au temps de ce procès, survécut peu à ses deux victimes; leur supplice est du 12 septembre 1642, et la mort du cardinal, du 4 décembre. Cinq-Mars put dire à son ami qu'il entraînoit à la mort :

C'est ici qu'il faut périr tous deux........
Un tribunal de sang te condamne au supplice....
Gusman respire encore. . . . . .
Nous périrons ensemble à ses yeux expirans ;
Il va goûter encor le plaisir des tyrans.

Telles sont les principales injustices du cardinal de Richelieu ; mais ni ses injustices, ni celles de Louis XI, ni celles de tous les tyrans de toutes les nations, ne peuvent entrer en parallèle, ni pour le nombre, ni pour l'énormité, avec celles qu'apparemment on ne reverra plus.

Louis XIII mourut à Saint-Germain, le 14 mai 1643, jour de l'ascension. Accoutumé à n'aimer rien de ce qui étoit autour de lui, il voulut borner,

après

après sa mort, l'autorité de la reine Anne sa femme, qu'il nommoit cependant régente, ne pouvant s'en dispenser, et de Gaston son frère, qu'il nommoit lieutenant du royaume ; il les assujétissoit à ne pouvoir rien faire que de l'avis d'un conseil de régence qu'il établissoit. Cette déclaration, du 19 avril 1643, enrégistrée le 20 au parlement, y fut cassée le 18 mai, comme le fut dans la suite une disposition pareille de Louis XIV, roi beaucoup plus respecté que Louis XIII. La régence fut déférée sans restriction à la reine Anne d'Autriche.

le connétable Anne de Montmorenci avoit reçu le coup mortel à la bataille de Saint-Denis, une des curiosités de Chantilly, de ce séjour enchanté, qu'il n'appartenoit qu'à la barbarie du dix-huitième siècle d'oser détruire.

Un grand intérêt ajoutoit à l'éclat de cette victoire de Rocroy; les ennemis, en formant le siége de cette place, ne se proposoient pas moins, aussitôt qu'ils l'auroient prise, que de venir directement à Paris par la Champagne, pour mettre à profit la foiblesse de gouvernement, inséparable d'une minorité; ils espéroient accabler aisément un roi de cinq ans, et une princesse toujours éloignée jusqu'alors de l'administration et sans expérience des affaires, Le grand Condé ouvrit le règne de Louis le Grand par la bataille de Rocroy, comme le connétable du Guesclin avoit ouvert celui de Charles le Sage par la bataille de Cocherel.

D'autres circonstances concouroient encore à augmenter la gloire du prince. Du Guesclin avoit l'aveu de son maître pour combattre à Cocherel ; le duc d'Anghien entreprit de vaincre malgré la cour et malgré le maréchal de l'Hôpital, qu'elle lui avoit donné pour conseil et pour modérateur de sa jeunesse : il mit dans son secret et dans ses intérêts le brave Gassion, et non seulement il sauva la cour qui n'osoit espérer un tel succès ; mais pour fruit de sa victoire, il prit l'importante place de Thionville et celle de Sirq ; il fit repasser le Rhin aux Impériaux, le passa lui-même à leur suite, et par la constance de ses succès, fit voir qu'ils étoient dûs aux combinaisons savantes d'un génie heureusement né pour la guerre.

La mort du maréchal de Guébriant tué devant Rothweil en Allemagne ;

cette même année 1643 (1), avoit été suivie de beaucoup de disgraces pour la France; le comte de Merci, le plus grand général de l'Allemagne, joint au duc de Lorraine et à Jean de Wert, avoit remporté sur les François une grande victoire à Dullingen; il avoit pris Fribourg et étoit retranché sous les murs de cette forte place, avec une armée supérieure à celle du duc d'Anghien. Ce prince ayant avec lui le maréchal de Grammont et le vicomte de Turenne, qui, à trente-deux ans, avoit mérité le bâton de maréchal de France; attaque Merci, lui livre trois combats les 3, 5 et 9 août 1644. Tous ces généraux, tant françois qu'allemands, se couvrirent également de

(1) Blessé à ce siége d'un coup de fauconneau, le 17 novembre, il en mourut le 24, après avoir emporté la place.

gloire; la victoire parut incertaine, et le duc d'Anghien ne la décida enfin qu'en jetant son bâton de commandement au milieu des ennemis, et faisant ainsi aux François un point d'honneur de le reconquérir, en se jetant lui-même dans les retranchemens, à la tête du régiment de Conti. Merci décampa quatre jours après; cette retraite, la reprise de Fribourg, la prise de Landau, de Philisbourg, de Spire, d'Appenheim, de Mayence, de toute cette partie des deux rives du Rhin, prouvèrent que le duc d'Anghien avoit vaincu à Fribourg.

Pour relever de plus en plus ses triomphes, il fallut que le sage, le prudent Turenne, son rival de gloire, commît une imprudence, et se fît battre à Mariendal par le même général Merci, afin que le duc d'Anghien parût être le sauveur de Turenne et le réparateur de ses torts. Il recueille en effet les débris

de l'armée vaincue, et accompagné, comme à Fribourg, de ce même Turenne et du maréchal de Grammont, il gagne, au mois d'août 1645, cette fameuse bataille de Nortlingue, où le général Merci fut tué, et le général Glesne son collègue dans le commandement, fut fait prisonnier; celui-ci fut échangé contre le maréchal de Grammont, pris par les ennemis dans cette même bataille.

En 1646, le prince prit Furnes, et fut le premier qui donna Dunkerque à la France.

La cour s'ennuya enfin de tant de victoires, et voulut y mettre un terme. Après le renvoi du comte d'Olivarès, Philippe IV avoit montré d'abord une activité que son ministre ne lui avoit jamais permise, il s'étoit mis à la tête de ses troupes et s'en étoit bien trouvé. En 1643, il avoit repris Monçon sur les confins de l'Aragon et de la Cata-

logne; plus heureux encore en 1644, il avoit pris Lérida et Balaguier, et fait lever aux François le siége de Tarragone, tandis qu'un de ses généraux, don Philippe de Sylva, avoit battu le maréchal de la Mothe-Houdancourt, que le cardinal Mazarin fit mettre en prison pour cet échec, sans égard pour les victoires précédentes qui avoient illustré ce général. En 1645, la France envoya en Catalogne le comte d'Harcourt, fameux par ses succès en Italie; il prit Roses et Balaguier, battit deux fois les Espagnols, l'une sur les bords de la Ségre, le 16 juin, l'autre dans les plaines de Lorens, le 23 du même mois, et dissipa la conspiration que la baronne d'Albi, belle et dangereuse femme, avoit formée pour remettre Barcelone sous la domination du roi d'Espagne. Moins heureux l'année suivante (1646), il fut battu sous les murs de Lérida par le marquis de Lé-

ganès, qui, après avoir été emprisonné en Espagne, pour avoir été battu par le maréchal de la Mothe-Houdancourt, comme le maréchal de la Mothe-Houdancourt fut emprisonné en France pour avoir été battu par don Philippe de Sylva, venoit d'être rappelé au commandement des armées; le comte d'Harcourt fut obligé, après six mois d'attaque, de lever le siége de Lérida. Le duc d'Anghien, devenu prince de Condé par la mort de son père, arrivée en 1646, fut envoyé en 1647 en Catalogne, comme le réparateur de tous les torts et de tous les malheurs, et fut chargé de reprendre Lérida; mais on avoit résolu en France de lui faire perdre le titre d'*invincible*; on eut soin de le laisser manquer des choses nécessaires pour un siége de cette importance, il fut obligé de le lever (1). Don George

(1) On raconte que peu de temps après, le

Brice qui, l'année précédente, avoit défendu cette place contre le comte d'Harcourt, et qui cette année la défendit contre le grand Condé, s'immortalisa en faisant essuyer cet échec aux deux plus grands capitaines de son siècle. Condé s'en releva l'année suivante (1648) par la victoire de Lens remportée le 20 août sur l'archiduc Léopold, accompagné du comte de Fuensaldagne et du général Beck. Condé dégagea lui-même le maréchal de Grammont, et fit prisonnier le maréchal Beck, qui mourut des blessures reçues dans la bataille; l'aîle gauche des François avoit plié, les ennemis s'étoient crus quelque temps

---

prince de Condé étant à la comédie, à une représentation tumultueuse, il montra lui-même à la garde, dans le parterre, le principal auteur du désordre, en criant : *prenez cet homme*, et que celui-ci répondit arrogamment : *on ne me prend point, je m'appelle Lérida.*

assurés de la victoire. Condé rétablit partout le combat, répare tout, affermit tout, et ne dut qu'à ses efforts le triomphe le plus complet.

Pendant que les exploits continuels de ce prince donnoient à la France la supériorité que les batailles de Pavie et de Saint-Quentin avoient si longtemps assurée à l'Espagne, ces deux nations avoient combattu dans d'autres parties de l'Europe avec des succès divers qui n'avoient rien de décisif. Le duc d'Orléans Gaston avoit pris beaucoup de places en Flandre : les Hollandois, alliés de la France, en avoient pris aussi, de leur côté. En Italie les François, en 1646, ayant assiégé Orbitello sur les côtes de la Toscane, le marquis de Torrecusa qui accourut au secours de cette place, force les lignes des François, défait la moitié de leur armée, oblige le reste à se rembarquer ; mais un nouvel armement françois, envoyé contre les mêmes

côtes de Toscane, s'empare de Piombino et de Porto-Longone.

Il y eut aussi des combats de mer où la France eut l'avantage. En 1643, vers le temps de la bataille de Rocroy, le marquis de Brézé, duc de Fronsac et de Caumont, fils du maréchal de Brézé et amiral de France (1), beau-frère du grand Condé, remporta sur les Espagnols une victoire signalée à la vue de Carthagène. En 1646, pendant le siége d'Orbitello et près de cette côte de Toscane, il y eut entre les flottes de France et d'Espagne un combat où ce même marquis de Brézé fut tué, mais où l'avantage, s'il y en eut, parut être du côté des François.

Des malheurs domestiques et per-

(1) Ce titre avoit été supprimé en 1626; mais la place subsistoit sous celui de *grand-maître, chef et sur-intendant de la navigation et du commerce de France.*

sonnels se joignirent pour le roi d'Espagne aux pertes politiques. Les succès qu'il avoit eus en 1644, à la tête de ses armées, avoient été interrompus par la maladie d'Elisabeth de France, sa femme, elle en mourut le 6 octobre; et fut également regrettée en France et en Espagne. Philippe IV lui avoit fait beaucoup d'infidélités, mais il n'avoit cessé de respecter en elle un grand caractère et des vertus aimables. Elle laissa un fils et une fille. Le fils, don Balthasar Carlos, ne lui survécut pas longtemps. Philippe IV eut la nouvelle douleur de le perdre le 9 octobre 1646, au moment où cet Infant alloit épouser l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche sa cousine, que Philippe lui-même épousa deux ans après, comme Philippe II son aïeul avoit épousé la princesse de France, destinée à don Carlos son fils. La fille fut l'Infante Marie-Thérèse dont il sera parlé dans la suite.

En 1648, divers courtisans formèrent le complot d'assassiner Philippe à la chasse, d'enlever l'Infante Marie-Thérèse, et de lui faire épouser le fils aîné du roi de Portugal, Jean IV. Cet Alphonse qui devint dans la suite imbécille et furieux. Tel étoit le moyen qu'ils avoient imaginé pour joindre, comme auparavant, le Portugal à l'Espagne, et réunir sur une même tête toutes les couronnes de cette péninsule. Don Louis de Haro, premier ministre d'Espagne, depuis la disgrace du comte d'Olivarès, fut averti de la conspiration et fit arrêter les coupables ! Philippe n'usa point de toute la rigueur que les lois autorisoient, il se contenta d'envoyer à l'échafaud les deux premiers chefs de la conspiration, don Carlos Padilla et don Pedro de Sylva; il fit enfermer les autres.

Cependant toutes les puissances étoient lasses d'une guerre qui les

épuisoit toutes. Dès 1644 le roi d'Espagne, voyant la France gouvernée par une sœur qui avoit toujours fait profession de l'aimer, voulut bien abaisser l'orgueil espagnol jusqu'à demander la paix, Anne d'Autriche étoit assez disposée à l'accorder, mais le cardinal Mazarin, qui voyoit les armes françoises prospérer sous son ministère, s'enivra de ses succès, et n'espérant pas moins que la conquête des Pays-Bas, de la Franche-Comté, du Milanez, il présenta cette brillante perspective à la reine, qui en fut éblouie. Divers événemens firent voir l'illusion de ces espérances. Les Hollandois, craignant avec raison bien plus le voisinage des François que celui des Espagnols, se détachèrent de l'alliance de la France, et firent leur paix avec l'Espagne qui les reconnut pour Etat libre, indépendant et souverain, et abandonna pour jamais toute préten-

tion sur les sept Provinces-Unies. Les deux puissances restèrent en possession de ce qu'elles occupoient au moment de la paix, la navigation aux Indes tant orientales qu'occidentales fut libre de part et d'autre en respectant les possessions d'autrui. Cette paix qui avoit été précédée d'une suspension d'armes conclue dès 1647, au milieu du plus grand feu de la guerre générale, fut signée le 30 janvier 1648 et termina enfin la guerre des Pays-Bas, qui pendant une durée de quatre-vingts ans, depuis 1567, n'avoit été interrompue que par une trève de douze ans.

Cette même paix des Hollandois accéléra la grande paix générale que les plus habiles plénipotentiaires négocioient déjà depuis longtemps à Munster; celle-ci régla les droits respectifs des diverses puissances, tant catholiques que protestantes de l'Allemagne; c'est encore aujourd'hui la base la plus

France, qui firent toujours la principale force de ses ennemis : les troubles de la Fronde éclatoient, la cour de France avoit rappelé le grand Condé de la Flandre, théâtre de ses conquêtes, pour l'opposer à des sujets rebelles, à la tête desquels s'étoit mis le prince de Conti, propre frère de Condé. Celui-ci ramena en triomphe dans Paris le roi, la reine-mère et le cardinal Mazarin, qui avoient été obligés d'en sortir; mais il ne fut pas content de la reconnoissance de la cour, et la cour fut plus mécontente encore de ses exigences continuelles et de son ton de maître; car il étoit et se sentoit né pour le commandement : la nature l'avoit fait roi(1),

---

(1) C'est sur lui qu'on fit ces vers, qui le caractérisent si bien :

J'ai le cœur comme la naissance;
Je porte dans les yeux un feu vif et brillant;
J'ai de la foi, de la constance;
Je suis prompt, je suis fier, généreux et vaillant:

mais elle ne l'avoit pas fait intrigant; il succomba sous les artifices de Mazarin et des frondeurs, qui, tantôt ennemis, tantôt réconciliés, formoient un chaos d'intrigues, dont le génie impérieux de Condé, fait pour tout emporter de haute lutte, ne sut pas se démêler, ou qu'il dédaigna de débrouiller. Mazarin retint plus d'un an prisonnier le prince de Condé (1), le prince de Conti son frère et le duc de Longueville leur beau-frère (car il fut dans la destinée des quatre premiers princes

---

Rien n'est comparable à ma gloire,
Les plus fameux héros qu'on vante dans l'histoire,
Ne me le sauroient disputer.
Si je n'ai pas une couronne,
C'est la Fortune qui la donne;
Il suffit de la mériter.

(1) Dans une translation des princes d'une prison à une autre, le prince de Condé étant en carrosse avec le comte d'Harcourt, qui étoit chargé de les garder, et qui peut-être auroit pu refuser cet emploi, fit sur lui cette chanson, qui

de la maison de Condé d'être rebelles et prisonniers d'Etat, sans en être moins grands, du moins les deux premiers et le quatrième). Celui-ci et ses deux compagnons de captivité furent délivrés par

---

prouve bien que Condé savoit tirer parti de sa situation, et s'amuser de tout :

> Cet homme gros et court
> Si connu dans l'histoire,
> Ce grand comte d'Harcourt
> Tout couronné de gloire,
> Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
> Est maintenant recors de Jules Mazarin.

Un mérite assez rare de cette chanson est d'être dans la plus juste mesure, de n'avoir que le degré de malignité convenable à la circonstance, sans exagération, sans aucune ombre d'injustice.

On sait aussi que quand les princes furent mis à Vincennes, le prince de Conti, dévot, et qui avoit voulu être Jésuite, ayant demandé l'*Imitation de Jésus-Christ*, pour se consoler dans sa prison, le prince de Condé demanda l'*Imitation de M. de Beaufort*, qui s'étoit sauvé quelque temps auparavant de cette même prison.

Mazarin lui-même, auquel ils n'en surent aucun gré, parce qu'il avoit fait le mal volontairement, et qu'il ne fit le bien que malgré lui (1) ; enfin après quelques autres vicissitudes de faveur et de disgrace, le prince de Condé commence la guerre civile pour laquelle il avoit toujours eu de l'éloignement, il se livre à l'Espagne qu'il avoit tant affoiblie et tant humiliée. Elle commençoit à se relever, à la faveur des troubles de la France. Dès 1649 l'archiduc Léopold et les Espagnols, appelés par les François rebelles, reprirent Ypres, Saint Venant, la Mothe-aux-Bois, firent lever le siége de Cambrai au comte d'Harcourt, le forcèrent d'évacuer Condé.

---

(1) On a dit, d'un ministre des finances fort dur, qui fit une demi-banqueroute sous Louis XV, et qui, sous Louis XVI, remit au peuple le droit de joyeux avènement, *qu'il avoit fait le mal sans peine et le bien sans plaisir.*

En 1650, succès encore plus grands de la part de l'Espagne. Le même archiduc pénètre en Picardie, où il prend le Catelet, la Capelle et Marle, puis en Champagne où il prend Mouzon. En Catalogne, les François battus de toutes parts, ne conservent plus que Barcelone. En Italie, don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, leur enlève Piombino et Porto-Longone. Pendant ce temps, les princes étoient prisonniers et Turenne accouroit pour les délivrer avec une armée espagnole, commandée par don Estevan de Gamarre et le comte de Boutteville, qui fut depuis le maréchal de Luxembourg. Turenne n'ayant pu réussir à soulever en faveur des princes l'armée françoise qu'il commandoit en Champagne, comme il avoit essayé de le faire pour plaire à cette belle duchesse de Longueville (Condé) dont il étoit amoureux, Turenne avoit quitté cette même armée

mée en fugitif et s'étoit joint aux Espagnols; il ne fut point heureux avec eux. Il avoit pris Château-Porcien, Sainte Menehould, Retel, et s'avançoit vers Paris, lorsqu'il fut arrêté dans sa course et défait par le maréchal du Plessis-Praslin, à la bataille de Retel (le 15 décembre). Il eut peine à se sauver; don Estevan de Gamarre et le comte de Boutteville furent faits prisonniers; les conquêtes de Turenne en Champagne furent perdues.

En 1651, l'archiduc Léopold prend, dans les Pays-Bas, Bergues-St.-Winox. Tous ces avantages avoient été remportés sans le prince de Condé. Remis en liberté, il commença la guerre en Guienne avec le secours de l'Espagne, qui lui fournit des troupes, de l'argent et des vaisseaux. Le cardinal Mazarin, réfugié à Cologne, d'où il gouvernoit Anne d'Autriche et la France, fit proposer la paix à ce même

Philippe, auquel il l'avoit refusée lorsque ce prince l'avoit demandée en 1644. Philippe répondit qu'il ne reconnoissoit pas pour ministre de France un homme expatrié; il savoit bien cependant, ainsi que tout le monde, que ce ministre n'avoit rien perdu de son crédit à la cour; mais, depuis la paix de Munster, l'Espagne avoit plus de succès qu'auparavant, et Philippe en attendoit de plus grands encore de la guerre civile de France, et surtout de Condé qui alloit y figurer. Turenne, guéri ou non de l'amour qui l'avoit égaré, étoit rentré dans le devoir, et la cour lui avoit confié sa défense. Toutes ces brillantes campagnes, où l'on vit dès ce moment ces deux grands généraux déployer l'un contre l'autre toutes les ressources de leur génie, ne fournissent cependant que des inductions très-incertaines pour prononcer sur la supériorité de l'un ou de l'autre. Chacun d'eux étoit

vainqueur partout où l'autre n'étoit pas. Quand ils furent opposés l'un à l'autre, si Turenne paroît avoir eu quelque avantage, il est juste aussi d'observer, que, protecteur et sauveur de la cour qu'il défendoit, il étoit le maître absolu de son armée; que le prince de Condé, au contraire, toujours gêné et contrarié par les Espagnols qu'il servoit, n'obtenoit d'eux que cette demi-confiance qu'on accorde à peine à un étranger, à un mécontent, qui fut notre ennemi et qui peut le redevenir.

En 1562, le prince de Condé arrive inopinément du fond de la Guienne, enlève à Bleneau le quartier du maréchal d'Hocquincourt et alloit faire prisonniers son roi et la famille royale, si la vigilance et la fermeté de Turenne ne les eussent sauvés. Turenne défait ensuite le prince de Condé au combat d'Etampes, et alloit l'écraser au combat de Saint-Antoine avec toute la no-

blesse qui l'avoit suivi, si Mademoiselle, fille de Gaston, en faisant tirer le canon de là Bastille sur l'armée royale, ne l'eût forcée à se retirer. Cette même année le prince prend Retel et Sainte Menehould, dans l'intention de donner des quartiers d'hiver en France à ses troupes, Turenne arrête ses conquêtes et déconcerte ce projet; mais cette même année aussi don Juan d'Autriche prend Barcelone, chasse les François de la Catalogne dont ils étoient les maîtres depuis près de douze ans et ferme entièrement une des deux grandes plaies faites à la monarchie espagnole vers la fin du règne de Louis XIII et du cardinal de Richelieu; ce que la prise de Calais avoit été pour la France, celle de Barcelone le fut pour l'Espagne, qui reprit aussi dans les Pays-Bas, Dunkerque et Gravelines.

En 1653, le prince de Condé prit Rocroy en Champagne, sa première

conquête, Roye en Picardie, et fit des courses jusqu'aux portes de Paris; mais les François reprennent Rétel, Sainte Menehould, Mouzon en Champagne, et soumettent à l'autre extrémité de la France, Bourg et Bordeaux. Ils font encore de ce côté une conquête importante, celle du prince de Conti qui étoit le lieutenant de son frère en Guienne, et qui, après avoir été le premier et le plus ardent ennemi du cardinal Mazarin, finit par épouser sa nièce. Les François ayant aussi fait une tentative pour rentrer en Catalogne, et ayant assiégé Girone, y rencontrèrent don Juan d'Autriche qui les battit et leur fit lever le siége.

Le grand événement de l'année 1654, fut le siége d'Arras que le prince de Condé fit avec l'archiduc Léopold et le comte de Fuensaldagne, c'est-à-dire avec des rivaux assez disposés à l'empêcher de vaincre, ou qui prétendoient

du moins l'assujétir à faire la guerre à leur manière. Cependant Arras une fois pris, rien n'arrêtoit plus Condé jusqu'à Paris; la cour s'alarma, Turenne fut toujours sa ressource; après avoir tenté inutilement les diversions qu'ont crut les plus propres à faire abandonner le siége d'Arras, il résolut de bloquer et d'affamer le camp des assiégeans; mais le comte de Boutteville, trompant la vigilance de Turenne même, parvint à faire entrer dans ce camp un convoi immense. Arras réduit aux dernières extrémités, ne pouvoit plus être sauvé; Turenne alors fit ce qu'auroit fait Condé, il entreprit de forcer les lignes des assiégeans, il y réussit, contre toute attente, et malgré les efforts surnaturels de Condé, qui se surpassa dans ce combat. L'archiduc et Fuensaldagne avoient pris la fuite et étoient déjà dans Douai; Condé combattoit encore, il termina enfin cette journée par une retraite qui

fut admirée, et qui sauva la moitié de l'armée. Ce fut à cette occasion que le roi d'Espagne lui écrivit : *j'ai su que tout étoit perdu et que vous avez tout réparé.*

Le comte de Grammont, dans ses mémoires si agréablement écrits par le comte Antoine Hamilton son beau-frère, raconte que, partant pour l'armée, il assura la reine qu'il lui rapporteroit de bonnes nouvelles; la reine et le cardinal promirent de l'embrasser, s'il tenoit parole. Il apporta en effet la nouvelle des lignes forcées et du siége d'Arras levé. « La reine lui tint parole » de la meilleure grace du monde; le » roi n'y parut pas moins sensible; » mais le cardinal, soit pour diminuer » le mérite d'une nouvelle qui deman» doit une récompense de quelque prix, » soit par le retour de cette insolence » que lui donnoit la prospérité, fit sem» blant de ne le pas écouter d'abord, » et ayant appris ensuite que les lignes

» avoient été forcées, que l'armée d'Es-
» pagne étoit battue, et qu'Arras étoit secouru, et Monsieur le prince, dit-il, est-il pris? Non, dit le chevalier de Grammont. Il est donc mort, ajouta le cardinal. Encore moins, répondit le chevalier de Grammont. Belle nouvelle, dit le cardinal, d'un air de mépris, et il passa dans le cabinet de la reine. » Grammont, fort piqué, resta entouré d'une foule de courtisans et de curieux, il ne put se taire, ni contenir son ressentiment. « Messieurs, leur dit-il, vous avez vu » l'air gracieux que sa majesté m'a fait, » vous êtes témoins comme la reine » m'a tenu parole; mais pour M. le cardinal, il a reçu ma nouvelle, comme » s'il n'y gagnoit pas plus qu'il n'a fait » à la mort de Pierre Mazarin (c'étoit » son père). »

Les rapporteurs s'acquittèrent dignement de leur devoir.

Le lendemain, le chevalier de Grammont étant au dîné de leurs majestés, le cardinal y vint, et s'approchant de lui, « Chevalier, lui dit-il, la nouvelle » que vous avez apportée est bonne ; » leurs majestés en sont contentes, et » pour vous montrer que je crois y » gagner beaucoup plus qu'à la mort de » Pierre Mazarin, si vous voulez venir » dîner chez moi, nous jouerons (ce » que le chevalier aimoit fort), car, » ajouta le cardinal, la reine nous veut » donner de quoi, et cela par dessus le » premier marché. » Le cardinal étoit plein de ces clémences généreuses, il oublioit aisément les injures, ou plutôt il les sentoit à peine, et ne s'en ressentoit guère.

Le prince de Conti, pour sceau de sa réconciliation avec Mazarin et la cour, fut mis à la tête d'une armée destinée au recouvrement de la Catalogne ; mais don Juan, avec des forces

très-inférieures, sut l'empêcher de la reprendre. Conti prit cependant quelques petites places sans conséquence.

Le jeune roi avoit connu la guerre de bien bonne heure. Il n'étoit que dans sa huitième année, lorsqu'on le mena, en 1646, voir l'armée s'assembler à Amiens. Il étoit, en 1652, à Gien, pendant le combat de Bleneau, dont l'objet étoit de l'enlever. La même année il vit, des hauteurs de Charonne, le combat de Saint-Antoine; mais ce fut cette année 1654, qu'en sortant de son sacre, il fut censé faire ses premières armes, il prit en personne, le 6 août, la ville de Stenai, ayant sous lui Fabert, depuis maréchal de France.

En 1655, le prince de Condé très-inférieur en force, et d'autant plus foible qu'il avoit avec lui les Espagnols et Fuensaldagne qui le traversoient en tout, vit les François prendre sous ses yeux le Catelet, Landrecy, Condé, Mau-

beugè, Saint-Guilain; le roi étoit à ce dernier siége. Le prince voulut tenter le siége du Quesnoy, Turenne le lui fit lever; mais au passage de l'Escaut, Condé couvrit heureusement, et par des manœuvres où brilloient tout son génie et tout son courage, la retraite des Espagnols qui s'enfuyoient précipitamment à l'approche de l'armée françoise.

Jusque-là, Turenne et Condé, ames élevées et inaccessibles à la jalousie, héros pleins d'estime l'un pour l'autre, n'avoient pas cessé d'être amis, en commandant des armées ennemies; leur amitié fut altérée par une relation que fit Turenne de cette belle retraite au passage de l'Escaut. Trompé par des récits infidèles, il avoit confondu Condé avec les Espagnols, et n'avoit fait de toute cette retraite qu'une fuite. Condé, entre les mains de qui tomba cette relation, la trouva également fausse et injurieuse pour lui, il en fit rougir Tu-

renne, qui ne répliqua rien. La lettre du prince est aigre et piquante : « Si je » n'avois pas connu votre écriture, » dit-il, j'aurois cru que la relation que » vous envoyez au cardinal, étoit plu- » tôt l'ouvrage d'un gazetier que d'un » général...... Si vous aviez été à la tête » de votre armée comme j'étois à l'ar- » rière-garde de la mienne, vous auriez » vu le contraire de ce que vous avez » écrit. » Il lui reproche plus formelle- ment encore de trop ménager sa vie, de prendre trop de soin de sa conserva- tion ; car Condé, qui s'exposoit tou- jours à tout (1), trouvoit aisément qu'on ne s'exposoit pas assez ; cependant il mourut dans son lit, et Turenne d'un

---

(1) C'étoit Condé surtout qui avoit le droit de dire :

Testor in occasu vestro nec tela nec ullas
Vitavisse vices Danaûm, et si fata fuissent
Ut caderem, meruisse manu.

Eneid. lib. 2.

coup de canon. Condé écrit en même temps à la Ferté et à Castelnau, dont les détachemens particuliers l'avoient serré de bien plus près que le corps d'armée conduit par Turenne; il leur demande à eux qui ont vu ses manœuvres et contre lesquelles il s'est défendu avec tant de peine, il leur demande si sa retraite a été une fuite; la Ferté et Castelnau, en tachant d'excuser Turenne dans leur réponse, expriment la plus vive admiration pour la conduite de Condé dans cette retraite.

Depuis ce temps il y eut toujours au moins de la froideur entre Turenne et Condé; ils ne mirent plus tant d'égards ni de générosité dans leur manière de faire la guerre.

Cette même année, 1655, les François firent aussi des progrès dans la Catalogne; ils y prirent Solsonne dans les terres, et Castillon et Ampurias sur la côte; mais ils levèrent le siége de Pa-

lamos, après avoir été battus. Deux combats sur mer, livrés à la vue de Barcelone, les 29 et 30 septembre, entre la flotte françoise et la flotte espagnole, n'eurent d'autre effet que d'empêcher Barcelone de se déclarer contre la France, comme elle y étoit disposée; mais Cromwel mit un grand poids dans la balance, en se déclarant contre l'Espagne, et en attaquant les possessions de cette puissance en Amérique.

Le siége de Valenciennes fut, en 1656, ce que le siége d'Arras avoit été en 1654; mais les François et les Espagnols y changèrent de rôle. Le prince de Condé avoit eu assez de crédit à la cour d'Espagne pour se faire délivrer de son incommode surveillant, Fuensaldagne; on lui avoit envoyé à la place un héros comme lui, don Juan d'Autriche, dont le nom et la gloire rappeloient le héros de Lépante, son arrière grand oncle; ils agirent de concert, et réussirent;

les François assiégeoient et pressoient Valenciennes, que don François de Ménésès défendoit vaillamment; Turenne partageoit le commandement avec le maréchal de la Ferté, comme il l'avoit partagé, en 1652, avec le maréchal de Hocquincourt. Don Juan et Condé attaquent les lignes des assiégeans, comme avoit fait Turenne devant Arras, et avec le même succès. Le quartier du maréchal de la Ferté fut enlevé; le maréchal fut fait prisonnier. Turenne fit ce que Condé avoit fait à Arras; il sauva, par la plus belle retraite, les restes de l'armée françoise. Condé prit la ville de son nom, et formoit le siége de St.-Guilain, lorsqu'il apprit que Turenne, avec son armée vaincue, assiégeoit la Capelle; il accourut pour en faire lever le siége : il n'arriva qu'assez tôt pour voir prendre cette place.

En 1657, Condé prend St.-Guilain; sauve Cambrai par une marche qui fit

l'admiration des gens de l'art; il prit Hesdin; mais Turenne lui fit lever le siége d'Ardres, et prit St.-Venant; ensuite, avec un secours d'Anglois, il prit Mardick, qui fut remis à Cromwel, conformément au traité de celui-ci avec la France; traité par lequel les places maritimes, qui seroient conquises dans les Pays-Bas, devoient appartenir à l'Angleterre.

Louis XIV prit en personne la ville de Montmédy.

En Catalogne, le marquis de Saint-Abre, officier françois, fit lever aux Espagnols le siége d'Urgel.

L'empereur Ferdinand III mourut cette année le 2 avril, Léopold son fils n'étoit pas roi des Romains; il n'avoit pas dix-huit ans, âge requis par la bulle d'or pour être élu; le cardinal Mazarin fut alors tenté de renouveler la fameuse concurrence de François Ier. et de Charles-Quint à l'Empire, en mettant

Louis XIV sur les rangs ; il sonda le terrein, et vit qu'il falloit renoncer à ce projet : Léopold fut élu.

L'année 1658 mit le comble aux pertes et au découragement de l'Espagne. La bataille des Dunes près Dunkerque, perdue le 14 juin, fut le dernier coup porté à la monarchie espagnole ; Condé en avoit prévu le mauvais succès, d'après la disposition des deux armées, et l'avoit annoncé aux jeunes princes Stuart, qui étoient venus dans l'armée espagnole, combattre les Anglois de Cromwel. On a comparé cette bataille à celle de Zama, Turenne vainqueur à Scipion, Condé vaincu à Annibal ; mais Annibal avoit été, bien plus que Condé, le maître de ses dispositions qui furent admirées de Scipion même. Au reste, Condé signala, dans le combat, la même valeur et la même capacité qu'Annibal, et comme Annibal, il fut vaincu sans rien perdre de sa gloire. Tu-

renne mit le comble à la sienne par cette victoire et par la prise de Dunkerque ; nouvelle place qui fut fidèlement remise à Cromwel, selon le traité.

Il sembleroit que Condé, de dépit de voir sa défaite inévitable, auroit voulu se dévouer dans cette bataille des Dunes. En effet, il alloit être infailliblement ou tué, ou pris, si ses amis, à son exemple, ne se fussent dévoués eux-mêmes pour le sauver ; ils le forcèrent à la retraite, et la lui facilitèrent à leurs dépens : ils furent tous en effet ou tués, ou pris. Gravelines, Bergues-Saint-Winox, Furnes, Dixmude, etc., soumis, furent les fruits de la victoire. Turenne couronna cette brillante et utile campagne par deux autres victoires remportées, l'une sur don Juan qu'il surprit par une marche habile, sous les murs d'Oudenarde, ce qui entraîna la conquête de cette ville ; l'autre sur le prince de Ligne, autre général autrichien ; vic-

toire qui valut à la France Menin et Ypres.

Cromwel mourut cette même année, le 13 septembre.

Pendant toutes ces années, la guerre s'étoit faite dans plusieurs contrées d'Italie, avec des succès divers, dont aucun n'eut rien de décisif; il n'y eut de remarquable et de digne de l'histoire que les troubles dont le royaume de Naples fut agité. Pour en donner une juste idée, il faut reprendre les choses d'un peu haut.

Les princes normands, fondateurs de ce royaume, les rois des deux maisons d'Anjou et ceux de la branche bâtarde d'Aragon, avoient tous demeuré à Naples et gouverné cet Etat selon les lois et les usages que le temps avoit consacrés. L'usurpation de Ferdinand le Catholique fut fatale à ce royaume. D'Etat libre et indépendant, gouverné par ses lois, et immédiatement par ses

rois, il devint une province de la monarchie d'Espagne. Au lieu d'un roi éloigné, dont les ordres ne leur parvenoient qu'avec peine, les Napolitains eurent un vice-roi ou capitaine-général, dont les intérêts n'étoient pas toujours ceux du roi, et n'étoient jamais ceux du peuple. Ce vice-roi avoit l'autorité de créer à son gré de nouvelles lois, que le prince confirmoit, et munissoit du sceau du pouvoir souverain. Ce même vice-roi fut d'abord assisté d'un conseil, composé de deux jurisconsultes, sous le nom de régens collatéraux et d'un secrétaire, auxquels on adjoignit dans la suite trois autres régens napolitains ou espagnols au choix du roi; alternative qui tournoit presque toujours au profit de l'Espagne et au détriment de Naples.

C'est ce qu'on appelle *le conseil collatéral.* A chaque vacance de vice-royauté, il prenoit en main le gouvernement de l'Etat, jusqu'à ce que le successeur fût

nommé. Il attira peu-à-peu à lui l'autorité qu'avoient eu autrefois les sept grands officiers de la couronne, et qui, dans la suite, passa toute entière à la personne du vice-roi. La forme des tribunaux, leur ressort, leurs attributions, tout fut réglé selon l'usage de l'Espagne, tout fut espagnol à Naples, excepté les cœurs des Napolitains.

Ferdinand le Catholique se mit en tête un changement plus considérable encore, et que le peuple de Naples, malgré la dévotion italienne et le voisinage de Rome, eut le bon esprit de ne pas vouloir admettre; c'est l'établissement de l'inquisition. Ferdinand étoit parvenu à le faire recevoir en Espagne, et il desiroit, ainsi que la reine Isabelle sa femme, qu'il s'étendît à tous ses Etats; mais il trouva les Napolitains toujours sur leurs gardes, toujours prenant leurs mesures pour prévenir cette innovation. Quand le grand Consalve vint

prendre possession du royaume de Naples, au nom de Ferdinand, ils tirèrent de lui une promesse formelle, qu'on n'y introduiroit jamais ni inquisition, ni inquisiteurs. En 1504, l'inquisiteur d'Espagne, ayant envoyé à Naples, par ordre de Ferdinand, l'archevêque de Messine, avec une commission d'inquisiteur, le peuple le chassa du royaume. Le roi, cédant à cette inflexibilité, abandonna son projet, et rassura sur cet article les Napolitains par une promesse solemnelle que, contre son ordinaire, il ne viola point. Mais vers le milieu du seizième siècle, et sous le règne de Charles-Quint, les prédications du siennois Bernardin Ochin, ayant répandu, jusques dans l'Italie, les opinions de Luther et de Calvin, et fondé même une église italienne réformée, qui le suivit depuis en Suisse, Pierre de Tolède, vice-roi de Naples, engagea l'empereur à établir l'inquisition à Naples,

pour arrêter les progrès de la nouvelle doctrine, et il l'y trouva tout disposé. On s'attendoit à beaucoup de résistance; on usa de détours : il vint des inquisiteurs de Rome, munis de leurs bulles de commission; on n'osa pas publier ces bulles à son de trompe; mais on les afficha aux portes de l'archevêché, en même temps les créatures et les émissaires du vice-roi avoient grand soin d'avertir tout le monde qu'on ne devoit prendre aucun ombrage de ces bulles; qu'il ne s'agissoit point de cette inquisition d'Espagne si redoutée à Naples; qu'il ne s'agissoit point en tout d'établir l'inquisition; que ce n'étoit qu'une commission particulière et passagère pour punir quelques novateurs indiscrets et séditieux, dont les discours et la conduite avoient occasionné du scandale. Cependant la lecture des placards, qui n'étoient pas entièrement d'accord avec l'explication qu'on s'ef-

forçoit d'en donner, commençoit à émouvoir le peuple; il arracha les placards, et envoya au vice-roi une députation pour tirer de lui des éclaircissemens sur l'objet des bulles. Le vice-roi fit un très-bon accueil à la députation, la chargea d'assurer le peuple que jamais on n'établiroit l'inquisition, et répéta tout ce qu'il avoit fait dire par ses partisans. Ceci se passoit dans le Carême de l'an 1547. Le 11 mai suivant, on vit afficher un édit qui établissoit, sans équivoque, l'inquisition: l'édit fut mis en pièces par le peuple irrité; il cria aux armes; un homme, pris dans la populace, nommé Masaniello (contraction de Thomas Aniello), se mit à la tête des révoltés, que je ne puis appeler rebelles, vu l'objet dont il s'agissoit, et les promesses qu'on leur avoit faites. Le peuple est fait partout pour obéir; mais il ne doit pas être trompé. La noblesse se joignit à lui, et ces deux ordres,

ordres, presque toujours ennemis, se traitèrent de frères. Le vice-roi voulut user d'autorité; Aniello fut cité devant les juges; ses amis vouloient l'empêcher de comparoître : Aniello eut l'audace de se présenter; mais le palais étoit entouré d'une foule immense, prête à le défendre : on peut croire qu'il fut renvoyé absous. Un noble, de la maison Caraffe, le prit en croupe, et le promena comme en triomphe dans toutes les places et dans tous les carrefours, aux acclamations de la multitude. Cependant le vice-roi tentoit toujours quelques coups d'autorité, qui, quelquefois, lui réussissoient en partie, mais qui enflammoient de plus en plus la colère des Napolitains. Malheur à qui soulève ou irrite le peuple; il déchaîne une bête féroce, qui ne sait que dévorer. On forma une ligue; on prit un crucifix; on marcha en procession par la ville, en criant : *Union pour le service*

de Dieu, de l'empereur et de la ville; car souvent, dans les émotions populaires, on commence par respecter Dieu et le souverain, et l'on finit par les fouler aux pieds. Tout citoyen fut obligé d'entrer dans la ligue, sous peine d'être réputé traître à la patrie. Tout le monde jura solemnellement l'union, et surtout ceux qui auroient voulu l'exterminer. Tout serment, pour être obligatoire, doit être libre et volontaire. Le peuple, toujours tyran dès qu'il est maître, croit s'être assuré de ceux qu'il a fait jurer contre leurs opinions, leurs sentimens et leurs intérêts, ou du moins il veut pouvoir accuser de parjure ceux qui violeront ce serment forcé; mais ce parjure, c'est vous qui le faites, vous qui exigez un serment que vous savez ne pouvoir être sincère. Il n'en étoit pas tout-à-fait ainsi du serment de l'*union;* mais pourquoi l'exigeoit-on?

La ligue envoya une députation, non

plus au vice-roi, son ennemi déclaré, mais à l'empereur, et à la tête de cette députation étoit Ferdinand de Saint-Severin, prince de Salerne, ce qui prouve que des grands même du royaume étoient entrés sincèrement dans la ligue. Le vice-roi, de son côté, envoya un gentilhomme chargé de défendre sa cause. On suspendit les hostilités jusqu'à l'arrivée des ordres de l'empereur. Comme l'autorité veut qu'avant tout on se soumette, ces ordres furent qu'avant que la décision de la cour fût rendue publique, les ligués missent bas les armes et les déposassent entre les mains du vice-roi. On trouva la condition dure; on obéit cependant; chacun reprit ses fonctions; les tribunaux fermés pendant les troubles, furent rouverts; tout rentra dans l'ordre; le calme parut rétabli. Enfin, le 12 d'août, le vice-roi déclara que l'empereur dispensoit Naples de recevoir

l'inquisition et lui pardonnoit sa révolte. La joie fut grande, mais elle fut courte. On apprit bientôt qu'il y avoit trente-six personnes exceptées de l'amnistie, il n'en coûta cependant la vie qu'à une seule.

Sous les règnes suivans les Napolitains eurent à se défendre de piéges sans nombre que les papes ne cessoient de leur tendre, pour parvenir à les soumettre au joug de l'inquisition romaine; ce qui en préserva Naples, ce fut la mésintelligence des papes et des rois d'Espagne sur cet article, les papes voulant que l'inquisition qu'on établiroit à Naples, fût soumise à la congrégation du saint-office, et les rois ne voulant l'y établir qu'à condition qu'elle dépendît uniquement de l'Espagne.

Au milieu des divisions que faisoient naître ces propositions contradictoires, le pape Pie V renouvela, en 1567, la publication de la bulle *in cœnâ Do-*

mini, à laquelle il ajouta de nouvelles dispositions, par une bulle expresse, qui, dans ses conséquences les moins éloignées, soumettoit toutes les couronnes à la Tiare, excommunioit (et alors les effets de l'excommunication étoient encore quelquefois terribles) tous ceux qui favoriseroient les hérétiques, les princes qui s'allieroient avec eux, sous prétexte d'intérêts politiques. Au nombre des hérétiques étoient ceux qui osoient appeler des décrets de Rome à un concile général, ou enseigner que le concile étoit supérieur au pape; et pour mettre les peuples dans les intérêts du saint siége, on excommunioit tous les princes qui, sans son aveu, imposeroient de nouveaux subsides sur leurs sujets, excepté dans les cas prévus et permis par le saint siége. Les ecclésiastiques étoient déclarés indépendans de la justice séculière, dans tous les cas; et l'on soumettoit à tou-

tes les censures de l'église les magistrats laïcs qui tenteroient d'empêcher le plein et entier exercice de la juridiction ecclésiastique envers et contre tous, ou qui s'opposeroient à l'exécution des lettres apostoliques et prétendroient, comme le prétendoient tous les souverains, qu'elles ne pouvoient être exécutées que de leur consentement.

L'excès révolte les esprits les mieux disposés; tous les princes catholiques défendirent, dans leurs Etats, la publication de cette bulle, qui n'étoit en effet qu'un véritable acte d'hostilité contre eux; le duc d'Alcala, vice-roi de Naples alors, signala son zèle contre cette bulle intolérante et intolérable. Ce qui blessoit le plus les Napolitains dans ces décrets, c'étoient les avantages qui étoient prodigués au clergé, ce qui faisoit que tout le monde vouloit entrer dans ce corps indépendant et qu'il ne

restoit plus assez de laïcs pour fournir à la culture des terres, à l'entretien du commerce, aux levées continuelles de soldats pour les armées espagnoles, aux subsides toujours croissans qui ne se levoient que sur les laïcs, puisque les ecclésiastiques en étoient exempts. A travers tous ces mécontentemens des sujets des Deux-Siciles, soit contre leurs rois, soit contre les papes, ceux-ci essayoient de temps en temps de porter atteinte aux droits du tribunal, nommé *la Monarchie de Sicile*, dont nous avons parlé plusieurs fois (1); et quoique cette affaire semblât n'intéresser que les rois d'Espagne, comme souverains de la Sicile, et comme légats nés du saint siége dans ce royaume, les sujets y avoient cependant aussi leur intérêt : 1°. parce qu'on aime

(1) Voyez le quatrième chapitre de l'introduction.

mieux n'avoir à répondre qu'à un maître que d'avoir à faire à deux; 2°. parce que ce tribunal les dispensoit d'aller à Rome pour les affaires ecclésiastiques, privilége précieux dans un temps où ce joug étoit imposé à toutes les nations orthodoxes.

Un siècle entier se passa dans ces mécontentemens, tantôt éclatans, tantôt secrets des peuples de l'une et l'autre Sicile, tantôt contre leurs rois; tantôt contre les papes. A toutes ces semences de trouble et de révolte vint se joindre le fléau de la disétte qui porte toujours si aisément le peuple aux séditions; le mal commença par l'île de Sicile, où la récolte de l'année 1646, avoit été mauvaise; le préteur et les jurés de Palerme (c'est le titre des officiers municipaux de cette ville), pour maintenir le pain à un taux plus bas que ne le permettoit la cherté des grains, avoient fait une dépense dont ils cru-

rent pouvoir s'indemniser d'une façon qui feroit moins crier, en diminuant le poids du pain et vendant à fausse mesure. L'artifice étoit grossier, il ne réussit pas. Le 19 mai 1647, le peuple s'apercevant qu'on le trompoit, entra en fureur, courut aux armes, et s'échauffant par degrés et s'irritant contre les impôts, plus encore que contre le faux poids du pain, brûla les registres des recettes publiques, massacra les receveurs, força les arsenaux pour en tirer des armes, enleva l'artillerie des bastions, prit pour chef un chaudronnier, nommé Alexis, marcha au palais et contraignit le gouverneur, qui en mourut de douleur et de honte, à supprimer tous les impôts et à lui accorder tout ce que les séditieux jugèrent à propos d'exiger. La révolte passa de Palerme dans les autres villes de la Sicile, et ne put être appaisée qu'au bout d'un an.

Dans le même temps elle se déclaroit

aussi à Naples, d'une manière plus funeste et qui eut d'étranges suites. La guerre, qui ne produit que du mal, la fit naître et la prolongea. Les François, en 1646 et 1647, cherchant à s'établir sur la côte de Toscane, y possédant déjà Piombino, Porto-Longone, et menaçant Orbitello, annonçoient assez le projet de ne pas perdre de vue le royaume de Naples, soit qu'ils voulussent le prendre pour eux-mêmes, en vertu des anciens droits, soit qu'ils se proposassent, comme le bruit en couroit alors, d'en gratifier le prince Thomas de Savoie, qui leur étoit dévoué.

Pour prévenir ces desseins et défendre la côte de Toscane, il falloit une flotte et des troupes, et par conséquent de l'argent; c'étoit à en extorquer le plus habilement et le plus abondamment des Napolitains, que les vice-rois de Naples mettoient leur gloire, parce que c'étoit le service dont on

leur savoit le plus de gré à la cour d'Espagne, et qui leur étoit le plus utile à eux-mêmes. Cette fois on ne fut pas heureux dans le choix de l'impôt, on le plaça sur les fruits, qui, dans ce pays, sont la nourriture du peuple. Le 3 janvier 1647 on vit afficher dans les rues de Naples, l'édit qui établissoit cet impôt; on murmura, on s'assembla, on menaça longtemps, et la révolte de Sicile étant survenue pendant cette fermentation sourde, la détermina aussi à éclater. On citoit avec éloge l'exemple de *ces braves Siciliens*, on s'encourageoit à l'envi à le suivre, et pour l'imiter jusqu'au bout, on prit aussi un chef dans la plus vile populace, c'étoit le valet d'un marchand de poisson; mais il se nommoit Mosaniello ou Thomas Aniello, comme celui qui avoit joué un si grand rôle un siècle auparavant dans la révolte excitée au sujet de l'inquisition. Ce nom en effet étoit de

bon augure, puisque Naples l'avoit emporté dans cette affaire de l'inquisition. Le 7 juillet des habitans de Pouzzol ayant apporté quelques paniers de figues au marché de Naples, il s'éleva une dispute entr'eux et des fruitiers de Naples, pour savoir qui des uns ou des autres, devoient payer le nouveau droit sur les fruits; les magistrats de police ayant décidé que ce droit étoit à la charge de ceux qui apportoient leurs denrées à la ville, un de ces habitans de Pouzzol, qui n'avoit pas d'argent pour payer ce droit, renversa de dépit un de ses paniers de figues par terre et le foula aux pieds, le peuple commença par piller les figues, mais il prit le marchand sous sa protection.

Au même instant arriva Masaniello, qui n'attendoit que cette occasion qu'il avoit lui-même fait naître; il arriva, suivi d'une troupe d'autant plus redoutable, qu'on ne daignoit prendre au-

cunes précautions contr'elle, c'étoit une bande d'enfans, dont les plus âgés n'avoient guère que douze ans, et qui avoient pour toute arme des cannes de roseaux. Ces enfans n'en firent pas moins à Naples ce que des hommes faits avoient exécuté à Palerme; ils étoient fort bien conduits, ils pillèrent le bureau de la recette du droit, chassèrent les commis à coups de pierre, coururent au palais du vice-roi, protestant de leur inviolable fidélité pour la personne du souverain, mais vomissant mille imprécations contre le gouvernement. La garde du palais ne voyant là, ou ne voulant voir qu'un jeu d'enfans, ne se mit pas en peine de l'arrêter; cependant la foule croissoit et se joignoit aux enfans, le palais fut pillé, le vice-roi mis en fuite, il se sauva tout tremblant de château en château, n'en trouvant pas d'assez fort pour sa sûreté, et n'échappant à la foule qui le poursuivoit

reprise quelquefois par la police, pour contrebande. La tête tourna entièrement à cet aventurier; il parvint à un tel degré de folie et de cruauté, qu'il devint odieux à ceux même qui l'avoient rendu si puissant. Il fut massacré à son tour (le 16 juillet 1647). Si ces vils méchans étoient capables de réflexion, ils verroient par tant d'exemples et anciens et modernes, que le mal qu'ils aiment tant à faire finit le plus souvent par retomber sur leur tête. L'empire de Masaniello sur la multitude, n'avoit duré que huit jours. Sa tête, exposée au bout d'une lance dans la place du marché, théâtre de ses fureurs et siége de sa puissance, parut être vue avec plaisir par le peuple, qui ne sait jamais ni ce qu'il aime, ni ce qu'il hait, ni ce qu'il veut, et qui n'a que des sentimens et des opinions suggérés. Mais les nobles ayant paru triompher de la mort de Masaniello, le peuple

reprit pour lui sa première tendresse, rejoignit sa tête à son corps, et la couronna de lauriers, le revêtit d'un manteau royal, mit à l'un de ses côtés un bâton de commandement, à l'autre une épée nue, et le porta ainsi en grand cortége sur un riche brancard, à l'église des Carmes, où la cérémonie de son enterrement fut une espèce d'apothéose par la pompe et l'appareil.

Les mutins, après avoir immolé à ses mânes une multitude de nobles, prirent des nobles pour chefs; leur choix tomba d'abord sur Charles de la Gatta, qui refusa ce vil et dangereux honneur; alors ils prirent un chef qui marquoit encore plus dans la noblesse, le prince de Massa (François de Toraldo), mais bientôt le soupçonnant d'intelligence avec le vice-roi, ils le massacrèrent; ils en revinrent aux gens du peuple, prirent un armurier, nommé Gennare ou Janvier Annèse.

Au milieu de ces troubles, on vit arriver, le 1er. d'octobre, don Juan d'Autriche, que Philippe IV son père, envoyoit pour les pacifier ou pour réduire les rebelles. Ce prince leur ordonna de rapporter leurs armes, et sur leur refus qu'il avoit prévu, il s'empara des postes les plus avantageux, et fit tirer le canon de tous les châteaux sur la ville. On s'effraya d'abord, puis on s'emporta aux plus violens excès; les bannières de ce roi, auquel, au milieu même de la révolte, on avoit juré toujours une fidélité inviolable, furent abattues avec outrage, ses portraits furent foulés aux pieds; par le conseil de Gennare, la *très fidelle* ville de Naples (c'est le titre qu'elle a toujours pris) se déclara république le 17 octobre, et prenant pour modèles Venise et Gênes, elle nomma pour doge le duc de Guise, Henri, petit-fils du *Balafré*, le même que le cardinal de Richelieu,

en 1641, avoit fait décapiter à Paris, en effigie; le nouveau gouvernement lui étoit moins contraire, et Naples l'appeloit, dans l'espérance d'obtenir par son entremise les secours de la France. Le duc de Guise étoit alors à Rome pour ses affaires particulières; les princes lorrains avoient des prétentions sur Naples, la maison de France paroissoit disposée à traiter des siennes avec un prince qu'elle protégeroit, et qui n'alarmeroit pas l'Italie, comme le faisoit une grande puissance. Le duc de Guise se mit à négocier cette affaire avec le cardinal Mazarin, qui, plus réservé que lui, ne voulut s'engager à rien, lui représenta les dangers de l'entreprise, l'inconstance du peuple en général, et de ce peuple en particulier, le peu de solidité de cette république d'un jour; mais qu'importoit la république? il s'agissoit d'enlever Naples à l'Espagne, et de s'en faire roi à la faveur des troubles,

s'il étoit possible. Mazarin ajoutoit que si ces difficultés ne rebutoient point le duc de Guise, le roi, sans l'avouer publiquement, lui permettroit de tenter ces hasards, et que, dans ses besoins, le duc pourroit s'adresser aux ministres du roi à Rome, qui recevroient à cet égard les ordres nécessaires. Sur cette réponse, le duc de Guise s'engagea plus loin que la France ne le vouloit, avec les députés des Napolitains. Il étoit brave, hardi et magnifique, il aimoit les entreprises chimériques, les expéditions périlleuses, les aventures romanesques, soit en amour, soit à la guerre; l'auteur du siècle de Louis XIV, dit, qu'en le voyant courir avec le grand Condé, dans le Carrousel des Tuilleries, en 1662, on disoit : *Voilà les héros de la fable et de l'histoire*. Il se livra donc à sa fable de Naples. Les ministres de France, à Rome, vouloient que pour s'annoncer à Naples, d'une manière

plus imposante, il attendît la flotte françoise qui alloit arriver des côtes de Provence, et qui l'auroit descendu dans le port de Naples; mais il trouva plus romanesque et plus populaire de s'embarquer sur quelques felouques que les Napolitains lui avoient envoyées. Il arriva le 15 Novembre à Naples; il prit le titre de général des armées de Naples pour la défense de cet Etat et de sa liberté; il se fit conférer pour sept ans, le titre de doge ou duc de Naples; Gennare vit avec dépit que le conseil qu'il avoit donné de former une république, et d'appeler le duc de Guise, alloit le priver (lui Gennare) de toute autorité. La France, de son côté, sachant que le duc de Guise parloit sans cesse des droits de sa maison sur Naples, et de la France moins comme d'une protectrice que comme d'une rivale; qu'il se croyoit arrivé au moment de réaliser ses prétentions et de changer le titre de doge

carter et de le remplacer jusqu'à ce qu'on eût reçu les ordres de la cour de Madrid. Philippe IV trouva vraisemblablement son fils trop jeune pour le charger des détails de la vice-royauté de Naples ; mais il rappela le duc d'Arcos, et nomma, pour vice-roi à sa place, le comte d'Ognate, don Inigo de Guévara, son ambassadeur à Rome, qui arriva, le 1er mars 1648, à Naples. Ce nouveau vice-roi, de concert avec don Juan, suivit les négociations commencées, y employa des moines, hommes puissans alors sur l'esprit du peuple, promit une amnistie aux coupables, abolit une partie des impôts, et par une conduite ferme et mesurée que don Juan seconda par d'heureux exploits, il ramena les esprits égarés, et dissipa les rebelles. La réduction entière de Naples se fit le 6 avril, jour du lundi saint, et ce temps, consacré à la pénitence et aux réconciliations, ne fut pas une circonstance

constance indifférente dans cette affaire.

Le duc de Guise n'ayant su plaire ni à la noblesse contre laquelle il déclamoit dans les assemblées populaires, ni au peuple qu'il méprisoit dans les assemblées de la noblesse, et de la tyrannie duquel il cherchoit à s'affranchir, se vit abandonné de tout le monde; Gennare se hâta de faire sa paix, sans l'y comprendre, et ce fut lui (Gennare) qui livra Naples aux Espagnols. Guise resté seul, après avoir essayé toutes les ressources que son grand courage, plus que la raison, put lui suggérer, fut forcé de prendre la fuite, mais il s'y détermina trop tard; poursuivi de près par les Espagnols, il tomba entre leurs mains. On délibéra dans le conseil d'Espagne sur le sort que méritoit un prisonnier, qui, n'ayant point de commission du roi de France, ni d'aucune autre puissance, ne pouvoit être regardé que comme un aventurier qui s'étoit

mis à la tête des rebelles pour fomenter les troubles. On ne conçoit pas bien en effet, pourquoi la France n'avoit pas donné au duc de Guise cette commission, qui, en même temps qu'elle auroit fait sa sûreté personnelle, auroit été de sa part un engagement d'agir pour la France, et non pour lui-même. Les prétentions que le duc de Guise (François) son bis-aïeul, avoit eues aussi bien que lui, n'avoient pas empêché qu'on ne le chargeât, en 1557, d'une entreprise sur ce même royaume de Naples auquel il pouvoit prétendre. Quelques conseillers espagnols vouloient envoyer le duc Henri à l'échafaud, mais Philippe IV n'étoit pas pour les conseils de rigueur, la gloire personnelle du duc de Guise et son nom, respecté dans l'Europe, parurent à Philippe mériter quelques égards, il lui conserva la vie, mais pour la rendre très-malheureuse ; il l'enferma dans un

cachot, et sa prison auroit pu être perpétuelle, si le grand Condé, pour premier essai de son crédit à la cour de Madrid, lorsque, quatre ans après (en 1652) il se livra entièrement à l'Espagne, n'avoit obtenu la liberté du duc de Guise.

La destinée de Gennare fut plus triste encore; le cardinal Mazarin, qui vouloit toujours inquiéter les Espagnols du côté de Naples, y envoya une flotte sous le commandement du prince Thomas de Savoye. Des liaisons que le duc de Guise avoit eues avec les rebelles, il restoit quelques intelligences avec un Napolitain, nommé Charles Rosa, et ces intelligences étoient entretenues par Augustin de Liéto, capitaine des gardes du duc de Guise. Liéto étoit sur la flotte du prince Thomas, et il chargea Rosa, son correspondant, de lettres pour Gennare, et pour d'autres chefs du parti populaire, qu'il exhortoit à

faire un nouvel effort pour secouer le joug espagnol. Rosa croyant trouver plus d'avantage à trahir les François, alla porter toutes ces lettres au vice-roi, qui voulant connoître par-là les dispositions de ceux à qui on les adressoit, lui ordonna de les remettre toutes à leurs adresses, et de lui en rapporter les réponses. Tous allèrent porter leurs lettres au vice-roi, sans les avoir ouvertes, tous, à la réserve du seul Gennare, qui ne sachant ni lire ni écrire, et ne pouvant faire réponse garda sa lettre, apparemment pour se la faire lire par ceux qui avoient sa confiance; ce qui servit de prétexte au comte d'Ognate, naturellement porté à la rigueur, pour lui faire trancher la tête, comme à un sujet pour le moins très-suspect.

Le prince Thomas fit cependant sa descente et attaqua Salerne, mais sans succès; il fut obligé de se rembarquer précipitamment le 25 août 1648.

Tout ceci se passoit pendant la prison du duc de Guise.

Dans les années suivantes, il y eut encore à Naples quelques fermentations. Des rebelles offrirent la couronne à don Juan d'Autriche, qui, absolument incapable d'une telle trahison envers son père (dont il venoit d'être nommé le vicaire général en Italie, ce qui soumettoit tous les vice-rois à son autorité), ne se servit de son crédit que pour maintenir les peuples dans l'obéissance; sur son refus, on offrit cette même couronne au prince de Condé, qui jugea plus digne de lui de faire cesser la prison du duc de Guise.

En 1654, le duc étant déjà libre depuis deux ans, fut vivement sollicité par ses anciens partisans, de reprendre ses premiers projets sur Naples; il les reprit avec la même ardeur, mais il eut soin de se faire autoriser par la France; il obtint un ordre d'armer à Toulon une

flotte qui fut destinée à la nouvelle expédition de Naples, et dont il devoit avoir le commandement. La flotte sortit du port de Toulon, le 5 octobre 1654, mais mal équipée et mal pourvue des choses nécessaires, elle partit par un vent contraire; ce n'étoit la faute ni du roi ni du duc de Guise, qui avoient donné sur tous ces points des ordres très-sages, que les commandans subalternes négligèrent d'exécuter. Les troupes de débarquement étoient au nombre de sept mille hommes, moitié infanterie, moitié cavalerie démontée; le roi avoit ordonné d'embarquer autant de chevaux qu'on le pourroit, on n'en fit rien, on crut qu'il seroit aisé de remonter la cavalerie dans le royaume de Naples; les vents dispersèrent plusieurs fois la flotte, qui courut risque jusqu'au 25, de se perdre entièrement. Les provisions manquèrent. Le duc de Guise vouloit que dans la route on se tînt tou-

jours près des côtes d'Italie, pour être à portée de conférer avec le cardinal Antoine Barberin, principal agent de cette nouvelle entreprise; un conseil de guerre en décida autrement; au lieu de passer entre la Sardaigne et les côtes d'Italie; on embrassa la Sardaigne par dehors, et le 30, la tempête ayant recommencé, poussa la flotte vers le port de Malte; on espéroit y être accueilli et s'y pourvoir de vivres, on fut écarté à coups de canon, et l'on s'estima bien heureux de trouver un abri et des rafraîchissemens dans une petite île voisine. On se remit en mer, et le 13 novembre la flotte parut à la vue de Castellamare, à quelques lieues de Naples; le gouverneur de Castellamare, sommé de se rendre, répondit avec fierté; le duc de Guise fit sa descente, et bien secondé par de bons officiers françois, surtout par le marquis de Valavoire, il se rendit promptement maître et de la ville et

du château. Il avoit des grains, mais point de farines, ni de moulins pour en fournir, il résolut de se rendre maître du cours de la rivière de Sarno, et des moulins situés sur cette rivière. Ce projet qui avoit le double avantage, d'approvisionner l'armée françoise et d'affamer Naples, donna lieu à plusieurs petits combats, où le duc de Guise et ses François signalèrent une valeur héroïquement stérile. Ce fut alors qu'on sentit l'inconvénient de n'avoir point embarqué de chevaux; on avoit trop peu pénétré dans le royaume de Naples, pour pouvoir s'en procurer, la cavalerie servit démontée, et fut de peu de ressource dans ce service d'infanterie, auquel elle n'étoit point accoutumée. Le marquis du Plessis-Bellièvre reçut dans un de ces combats un grand coup d'épée sur la tête, dont il mourut au bout de cinq ou six jours; plusieurs officiers de marque furent blessés, le

marquis de Gonzague et d'autres personnages illustres furent faits prisonniers; les Canaples, les Souvrai, le duc de Guise surtout, par des manœuvres hardies et heureuses, sauvèrent les restes de l'armée, mais les moulins restèrent aux Espagnols, et le défaut de pain obligea l'armée françoise à se rembarquer le 3 décembre, par un mauvais temps; cette nouvelle navigation fut encore malheureuse, on perdit deux vaisseaux, dont l'un avoit à bord un régiment avec la meilleure partie des poudres, l'autre portoit tout le biscuit et une partie aussi des munitions de guerre; on fut réduit au tiers de la ration accoutumée.

Telle fut l'issue de la seconde expédition du duc de Guise dans le royaume de Naples; il en donne lui-même la relation dans ses mémoires : elle fut pour lui sans succès et non pas sans gloire.

Le cardinal Mazarin n'avoit jamais

pu être amené à s'intéresser véritablement à l'une ni à l'autre expédition du duc de Guise à Naples ; si la France avoit pu enlever cette couronne à l'Espagne, il est fort douteux qu'elle eût voulu en gratifier ce duc ; elle lui auroit toujours préféré un prince, qui, n'ayant point de prétentions par lui-même, auroit tenu tous ses droits de la cession de la France ; et qui, ne pouvant s'y maintenir que par le secours de cette puissance, auroit toujours eu besoin d'elle. Son intérêt auroit garanti sa reconnoissance ; c'est un vice-roi que la France auroit eu dans cette contrée lointaine.

Enfin, l'année 1659 vit conclure la paix entre Louis XIV et Philippe IV, entre ce même Philippe IV et Anne d'Autriche, cette sœur tendre et chérie, qui, depuis qu'elle gouvernoit, n'avoit cependant pas cessé de lui faire la guerre ; tant la politique l'emporte

sur la nature et l'inclination ! Cette fameuse paix des Pyrénées, qui consomma l'ouvrage de la paix de Munster, est encore une des époques glorieuses du ministère de Mazarin ; il laissa, en mourant, à Louis XIV, son royaume paisible et affermi, tant au-dehors qu'au-dedans ; il le laissa même accru du Roussillon et de ses dépendances, qui furent cédés à la France par ce traité des Pyrénées, ainsi qu'une partie de l'Artois et les droits, quels qu'ils fussent, du roi d'Espagne sur l'Alsace. La France, de son côté, rendit les conquêtes qu'elle avoit faites dans les Pays-Bas, dans le Milanez, dans la Catalogne : elle promit de ne point donner de secours au Portugal ; promesse toujours illusoire. Cette paix, signée le 17 novembre, fut l'ouvrage des deux premiers ministres des deux rois : Mazarin et don Louis de Haro la négocièrent en personne dans l'île des Faisans. Saint-Evremont, dans

une lettre qui a causé sa disgrace, et qui étoit trop injuste pour mériter qu'on y fît une si grande attention, essaie de donner du ridicule au cardinal à propos de cette paix, dont la France, quoi qu'en dise Saint-Evremont, avoit autant de besoin que l'Espagne : l'opinion publique et les événemens ont suffisamment réfuté Saint-Evremont. C'étoit un grand coup d'Etat, vu la foible santé du fils qui restoit à Philippe IV, que de faire épouser Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de Philippe, à Louis XIV, et de l'enlever à l'empereur Léopold, qui la demandoit. On la fit renoncer dans les termes les plus formels, aux successions, tant paternelle que maternelle : une somme de cinq cent mille écus, qui lui fut constituée en dot, promise et non payée, comme la plupart de ces dots, fut son unique partage ; c'est sur ces clauses, injustes peut-être, mais solemnelles et nécessaires pour ba-

lancer la loi salique de France, qu'étoit fondé le repos de l'Europe.

L'article qui éprouva le plus de difficultés, fut le rétablissement du grand Condé, et de ses amis dans leurs biens et dans leurs honneurs. Le cardinal Mazarin, qui avoit fait à ce prince, et qui en avoit reçu tant d'outrages, vouloit, pour dernier outrage, forcer l'Espagne à l'abandonner. Don Louis de Haro, inflexible sur l'honneur, répondit : « Il » n'est point de sacrifices que le roi mon » maître ne soit prêt de faire à la paix, » excepté celui de son honneur et de la » reconnoissance qu'il doit à un prince » qui l'a si bien servi ; si le roi de France » refuse de le recevoir en grace, le roi » d'Espagne lui cédera, en souverai» neté, une partie des Pays-Bas. » A ce mot de souveraineté, le cardinal Mazarin n'eut pas de peine à comprendre que Condé, sujet en France, seroit moins à craindre, que Condé, souve

rain en Flandre, en état et à portée de troubler un royaume dont il auroit à se venger, il cessa de s'opposer au rétablissement du prince, qui, noblement soumis à son maître, entouré des arts qu'il aimoit et des talens qu'il protégeoit, grand dans la paix comme dans la guerre, retiré dans ce beau Chantilly (1) qu'il ne cessa d'embellir ainsi que ses successeurs, n'en sortoit que pour réparer, par d'utiles et illustres services, le mal qu'on l'avoit forcé de faire autrefois à son pays.

La paix signée et ratifiée, on vit arriver à la cour d'Espagne le maréchal de Grammont, qui venoit faire la demande de l'Infante; il étoit accompagné de soixante seigneurs françois des

(1) De héros en héros, d'âge en âge embelli,

a dit l'auteur du poëme des Jardins; de barbares en barbares, de brigands en brigands, il est aujourd'hui détruit.

plus distingués : tous parurent vêtus en couriers ainsi que le maréchal, pour mieux témoigner l'empressement de Louis XIV, à obtenir la main de l'Infante. Ce prince, qui avoit encore le cœur plein de Marie Mancini sa maîtresse, qu'il venoit de renvoyer malgré lui et malgré elle (1), pouvoit exagérer son empressement pour l'Infante; mais la reine Anne d'Autriche, sa mère, en avoit sûrement beaucoup de faire monter sa nièce sur le trône de France, et de pouvoir l'appeler sa fille.

Philippe IV vint lui-même sur la frontière de ses Etats remettre l'Infante entre les mains de Louis XIV, qui, de son côté, s'étoit avancé pour la recevoir, jusqu'à l'extrémité de la France. Philippe parut frappé de la beauté, de la majesté de l'époux qu'il donnoit à sa fille. A la vue de leur nouvelle reine,

(1) *Invitus invitam.*

les François poussèrent des cris d'alégresse, et la saluèrent avec des transports qui étonnèrent le flegme castillan. Philippe IV parut les prendre pour des présages funestes, et dans la douleur tendre dont il étoit pénétré en se séparant de sa fille, *je crains bien*, dit-il, *que cette alégresse des François n'annonce un grand deuil à l'Espagne.* Les deux rois se virent et conférèrent ensemble jusqu'à deux fois dans une île de la rivière de Bidassoa (1).

La reine Anne d'Autriche, dans cette occasion, revit, au bout de quarante-cinq ans, et son frère et la frontière d'Espagne. Quand le vicomte de Turenne, qui suivoit la cour dans ce voyage, fut présenté au roi d'Espagne,

(1) Je m'imagine voir, avec Louis le Grand,
Philippe quatre qui s'avance
Dans l'île de la Conférence,

dit La Fontaine, fable des deux chèvres.

ce prince lui reprocha obligeamment *les mauvaises nuits qu'il lui avoit fait passer.* On retrouva enfin de la tendresse, de la cordialité, de l'urbanité après tant d'années de guerre et de désastres. Ces deux princesses espagnoles, par qui le trône de la France fut successivement occupé, mirent en vogue, dans ce pays, la langue et la littérature espagnole, et celle-ci n'a pas peu contribué à former la littérature françoise. Les romans, les pièces de théâtre du temps, offrent souvent des personnages et des sujets espagnols, et des intrigues tirées ou imitées des auteurs de ce pays. Plusieurs pièces des deux Corneilles et d'autres auteurs françois de ce temps, en sont remplies; c'est Guillen de Castro qui nous a valu la merveille du Cid, ouvrage d'un ordre de beauté inconnu jusqu'alors en France, et qui a dû exciter tout l'enthousiasme qui nous est attesté par l'histoire littéraire du temps.

Pierre Corneille n'aimoit pas moins et n'excelloit pas moins à peindre des caractères espagnols que des caractères romains. Voyez, outre *le Cid*, *don Sanche d'Aragon*. Quel orgueil, mais quelle grandeur dans ces généreux rivaux de don Sanche ! Ce goût, d'une galanterie noble et délicate, apporté en France par Anne d'Autriche, entretenu par Louis XIV dans sa cour et par la cour dans les ouvrages des gens de lettres, et dont *la princesse de Clèves* et *Zayde* sont encore de si beaux monumens; cette galanterie, originaire de l'Espagne où elle avoit été portée par les Maures, a longtemps formé l'esprit françois, et plût à Dieu qu'elle le formât encore !

Quant à la langue espagnole, on peut dire que, soit défaut de génie, et surtout de goût, soit paresse d'esprit de la part des auteurs, elle n'a pas tenu tout ce que promettoit son caractère plus im-

posant, plus majestueux même que celui de la langue romaine dans les vers même de Virgile. L'Espagnol sembloit fait pour perfectionner le genre lyrique et le genre épique, et donner à la poésie le *mens divinior, l'os magna sonaturum* d'Horace. Quelle pompeuse harmonie dans presque tous ses noms ! Alcantara, Calatrava, Guadalaxara, Almansa, Albarazin, Mancanarès, Medina Celi, Medina Sidonia, Medina del Campo, Campo Florido, Sierra Morena, Malaga, Almeria, etc.; au lieu de nos contractions destructives qui réduisent les plus beaux noms à de secs monosyllabes, comme Aix pour *Aquæ Sextiæ*, Acqs pour *Aquæ Augustæ*, Agde pour *Agatha*, aoùt qu'on prononce *oût* pour *Augustus*, le Nièpre pour le Borysthène; la Bétique des anciens est devenue l'Andalousie, le fleuve Bétis est le Guadalquivir. Tout est grand, tout est noble, tout est fier dans cette langue. Quel ma-

gnifique instrument, si l'on avoit su s'en servir !

En 1661, la guerre parut prête à renaître entre la France et l'Espagne par le zèle impétueux et inconsidéré d'un ambassadeur d'Espagne à Londres, le baron de Vatteville. Cet homme se mit en tête d'assurer à l'Espagne la préséance à laquelle elle avoit déjà plus d'une fois prétendu, mais que le succès de ses armes, dans la dernière guerre, ne l'autorisoient pas à réclamer. Il prit l'occasion de l'entrée d'un ambassadeur de Suède à Londres ; il augmenta sa suite ; il l'arma, et mit dans ses intérêts la canaille, plus canaille, dit-on, à Londres que partout ailleurs, mais qui, partout, est toujours prête à faire tout le mal possible pour de l'argent. Le comte, depuis maréchal d'Estrade, alors ambassadeur de France en Angleterre, se disposoit à marcher à son rang, lorsqu'il se vit prévenu et attaqué par le

baron de Vatteville; le combat fut sanglant; plusieurs domestiques du comte d'Estrade furent tués à ses yeux: il se vit obligé de céder à la force et au nombre. On crut que le roi d'Angleterre, Charles II, remonté depuis un an sur son trône, n'avoit pas fait ce qu'il auroit pu pour empêcher cette querelle, et qu'il n'étoit pas fâché d'armer de nouveau la France et l'Espagne l'une contre l'autre. Si telle étoit son intention, il fut trompé dans son attente; Louis XIV exigea une réparation avec tant de hauteur et de menaces, que Philippe IV se hâta de désavouer et de rappeler Vatteville, qu'il fut même censé avoir puni. Cette réparation ne suffisoit pas à un monarque tel que Louis XIV. Il saisit l'occasion qu'on lui avoit fournie, de faire reconnoître la prééminence de sa couronne; il redoubla ses menaces, et parut si prêt à fondre sur l'Espagne, que

Philippe IV crut devoir envoyer le comte de Fuentes déclarer à Louis XIV, au milieu de sa cour et en présence de tous les ministres étrangers, qu'il venoit de défendre à ses ambassadeurs dans toutes les cours, de jamais prétendre à aucune concurrence avec les ambassadeurs françois. L'humiliation étoit forte, mais elle étoit méritée; la fierté espagnole en gémit longtemps, dit un historien. Philippe IV disoit, qu'en cette occasion, son gendre avoit déployé l'*audace* altière d'un jeune roi, et que (lui Philippe) il avoit eu l'indulgente facilité d'un père. L'excuse étoit ingénieuse, mais ce n'étoit encore qu'une rodomontade déguisée. Dans la vérité, Philippe avoit eu la soumission politique d'un roi qui se sentoit foible, et qui n'avoit pas assez joui de la paix pour ne pas craindre le renouvellement de la guerre.

Philippe IV mourut le 17 septembre 1665 (1).

De six enfans qu'il avoit eus de son premier mariage avec Elisabeth de France, il ne lui restoit que Marie-Thérèse, femme de Louis XIV.

De cinq autres enfans qu'il avoit eus de son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III, destinée d'abord au prince Balthasar, son fils du premier lit, il lui restoit Charles II, qui monta

---

(1) Nous ignorons jusqu'à quel point Philippe IV aimoit et cultivoit les lettres; il passe pour être l'auteur d'une tragédie du *comte d'Essex (el conde de Essex)* et de quelques autres pièces. Nous lisons (dans le recueil des lettres de don Grégoire Mayans, professeur en droit à Valence en Espagne, et depuis bibliothécaire du roi d'Espagne Philippe V, recueil imprimé vers 1732), nous y lisons, non pas que le fameux roman de don Quichotte soit de Philippe IV, mais qu'il lui a été attribué.

sur le trône d'Espagne à peu près au même âge où Louis XIV étoit monté sur le trône de France ; et Marguerite-Thérèse, qui dans la suite épousa l'empereur Léopold.

Fin du tome septième.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DU LIVRE QUATRIÈME.

Fin de la Table.